18ème ANNEE—No 23 SAMEDI, 10 JUIN 1899 Bureaux : 30, rue de la Fabrique, Québec

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations

Assemblée Législative
1jun98

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

(HEBDOMADAIRE

16 PAGES PAR NUMERO

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... UNE PIASTRE
Six mois..... 50 cts
Trois mois..... 25 cts
Pour la France et l'étranger.... 16 fr.
(En incluant les frais de port.)

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAIS - - - Directeur

POUR L'ADMINISTRATION:

L. J. DEMERS & FRERE
30, RUE LA FABRIQUE
QUEBEC.

QUEBEC

SAMEDI, 10 JUIN 1899

Nous demandons à tous nos lecteurs de nous donner seulement chacun un abonné.

AVIS

MM. Mathias Lislois, Montmagny; J. F. Saindon, Rivière-du-Loup, Station; H Racette, St-Augustin Portneuf; Geo Dussault, Ste-Marguerite et Domptaill, Moulin d'Acton, Bagot, F. P. Audette, St Bernard, Dorchester, sont autorisés à recevoir des abonnements et à en percevoir le prix au *Journal des Campagnes* e du *Courrier du Canada*

Les abonnés du JOURNAL DES CAMPAGNES qui sont en dette envers l'administration du journal pour abonnement, sont requis par le présent avis de solder leur compte au plus tôt.

En retour des arrérages ou de la somme requise pour le renouvellement de l'abonnement, nous n'adressons pas de reçus spéciaux. Ce qui pour tout abonné à notre journal constitue un reçu, est la date à laquelle expire son abonnement, qui est indiquée sur l'adresse en regard de son nom.

L'Administration.

L.-J. DEMERS & FRERE.

GRANDE EXCURSION

DE COLONS ET DE DELEGUES

A la Vallée de la Matapédia et a la Gaspésie

DU 27 JUIN AU 20 JUILLET

Monsieur le Rédacteur,

Vous voudrez bien m'accorder un petit espace, dans les colonnes de votre journal pour informer le public en général et vos lecteurs en particulier, que je viens de conclure un arrangement avec les autorités de l'Intercolonial et du chemin de fer Atlantic & Lake Superior et avec la compagnie de navigation de la Baie des Chaleurs en vue d'une excursion de colons et de délégués à la vallée de Matapédia et à la Gaspésie.

La date de l'excursion est fixée au 27 juin courant. Tous les billets devront être achetés pour cette date et ils seront bons pour retour jusqu'au 20 juillet.

Le prix d'un billet de transport pour le voyage sera le prix d'un billet simple, de première classe au de seconde classe ; ce qui équivaut à peu près à un demi passage. Le montant à payer pour un billet sera proportionné à la distance à parcourir.

Les billets d'excursion seront vendus à toutes les stations de l'Intercolonial à partir de Montréal jusqu'à Petit Métis inclusivement.

Pour avoir droit à un billet d'excursion, les colons et délégués devront être munis d'un certificat (Standard Certificate) signé par moi et endossé par l'agent de station qui vendra le billet.

Moyennant ce certificat dûment signé par moi et endossé par un agent de station, le porteur pourra se faire livrer un billet de retour gratuit par tous les agents dans la vallée de Matapédia à partir de Dalhousie jusqu'à St-Moïse.

Tous ceux qui feront partie de l'excursion du 27 courant pourront prendre à leur choix, l'un ou l'autre des trains réguliers qui partent de Montréal à 19.05 heures et à 23.00hrs et qui partent de Lévis à 24.30 hrs et à 8.00 hrs.

Je compte sur le concours de messieurs les Curés pour donner communication à leurs paroissiens de cette excursion et leur en expliquer les conditions ; j'ose même espérer qu'ils se donneront le trouble de me transmettre les noms de ceux qui voudront en faire partie afin que je puisse leur faire parvenir les certificats requis.

Voici M. le Rédacteur, une belle occasion offerte aux colons sérieux qui désirent connaitre une de nos plus belles régions et une des plus importantes au point de vue de la colonisation. Comme l'époque choisie me paraît favorable, j'ose compter sur un nombreux concours d'excursionnistes.

Les journaux anglais sont priés de reproduire.

JOS MARQUIS, ptre.
Agent de colonisation.
Québec, 3 juin 1899, 46 rue Dalhousie.

Les sollicitudes

Du "Soleil"

Le "Soleil" a la bonté de s'apitoyer sur le triste sort du parti conservateur qui est affreusement désuni, d'après lui.

Que l'organe libéral se console. Le parti conservateur est plus uni qu'il ne l'a jamais été, autour de son chef, sir Charles Tupper. Cet homme étonnant, dont la force et la puissance physique et intellectuelle font l'admiration de tous, possède la confiance et l'adhésion de tout le parti conservateur. La députation conservatrice a foi en lui, en sa largeur de vues, en son absence de préjugés, en son esprit de justice, en son expérience et en son génie politique.

Nous conseillons au "Soleil" de garder ses larmes pour son propre parti. C'est là que se trouvent la discorde, les intrigues, la méfiance et les tiraillements. Pour une masse de libéraux, Tarte est la bête noire, l'homme néfaste qu'il faut expulser ou détruire. D'autres en veulent à maître Sifton, l'homme du Yukon. Quelques-uns jurent que Blair est un mécréant. Et un grand nombre disent avec raison que M. Laurier est un homme sans parole qui viole avec désinvolture ses engagements les plus formels, et se laisse mener par des aventuriers et des exploiteurs.

C'est pour cela qu'on a entendu tant de protestations retentir dans la presse libérale. Le "Huntingdon Gleaner," le "Simcoe Reformer," le "Dundas Banner," le "Winnipeg Tribune" et une foule d'autres organes libéraux ont à maintes reprises élevé la voix pour dénoncer leur gouvernement. Le parti libéral en ce moment ne se tient que par l'appât des places et du picotin.

Le "Soleil" fait mieux de songer à son propre parti avant de s'occuper du nôtre.

Entre Méridionaux :

—Connaissez-vous mon compatriote X..., le grand peintre marseillais ?

—C'est la première fois que j'entends ce nom.

—Mon "cer", vous m'étonnez. C'est un portraitiste épatant. Les nez surtout, il les réussit à ce point qu'on tire son mouchoir pour les moucher.

LA QUESTION

Des abattoirs

M. Charles Langelier se plaint amèrement, dans le "Soleil" d'hier, des atermoiements du gouvernement Marchand au sujet de cette question :

"J'ai la prétention, dit-il, de connaître un peu le sentiment des cultivateurs de cette province, sur cette question, et je suis avec eux en parfaite communion d'idée pour tout mouvement de nature à améliorer leur sort. Me plaçant à ce point de vue, je regrette que l'on perde un temps précieux en rapport avec cette question des abattoirs. Il n'est pas juste, ni pour les promoteurs de cette entreprise, ni pour les cultivateurs qui espèrent tant de cette entreprise, de la tenir plus longtemps en suspens.

"Le gouvernement, il me semble, a eu tout le temps de mûrir les propositions qui lui ont été soumises depuis plusieurs mois déjà. A part cela, les journaux ont discuté la question, et le temps est venu pour lui, de prendre un parti ou l'autre, de dire ce qu'il entend faire. L'attitude du "Herald" sur ce sujet et d'autres organes ministériels est propre à justifier les rumeurs qui circulent et à nuire à la popularité du gouvernement. Ces rumeurs vont à dire que certains individus, qui ne sont pas tout à fait désintéressés dans l'affaire, veulent à tout prix tuer le projet."

Une chose est certaine. C'est que le gouvernement Marchand est profondément divisé sur cette question, et M. Langelier doit savoir à quoi s'en tenir.

MM. Stephens et Duffy sont contre le projet, et ils entraînent avec eux M. Marchand. L'organe de M. Stephens, le "Herald," fait une guerre à mort à l'entreprise. Le "Soleil" a été successivement pour et contre. Et pendant ce temps les promoteurs font le pied de grue dans les bureaux publics et les hôtels, attendant qu'il plaise à nos ministreaux de prendre une décision.

Nous comprenons parfaitement la mauvaise humeur de M. Langelier. Il est ridicule de voir tant de tâtonnements dans une affaire après tout aussi facile à décider. Le gouvernement a dû étudier suffisamment la question. Qu'il prenne une décision quelconque et que ce soit fini.

Pour Chapelets des RR. PP. Croisiers, Médailles et Petits Chapelets de St Antoine, Timbres-poste oblitérés, écrivez à Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem, No. 153, rue Shaw, Montréal, P. Q.

L'émigration aux Etats-Unis

New-York, 1.—L'immigration s'annonce comme devant être considérable cette année aux Etats-Unis. Depuis le 1er juillet 1898 jusqu'au 23 mai de cette année, c'est-à-dire en un peu moins de onze mois, 207,036 immigrants ont été enregistrés au bureau de l'immigration, contre 178.748 pendant la période correspondante de l'année dernière. Pendant les quatre pemiers mois de cette année, il est arrivé 11,191 immigrants de plus que pendant les quatre premiers mois de 1898. Les Polonais, les Irlandais, les Scandinaves et les Allemands fournissent le plus grand nombre d'immigrants. Les immigrants allemands sont ceux qui apportent le plus d'argent aux Etats-Unis, une moyenne de 45.90 par tête, et les Galiciens ceux qui en apportent le moins, $7.23. Les immigrants suisses possèdent en arrivant une moyenne de $42.22 chacun.

DEUX ANS ALITEE

Tourmentée durant huit ans par le rhumatisme—Le South American Rheumatic Cure chasse les tourments en un jour.

Madame John Cook, demeurant au No. 287, rue Clifton Toronto, dit : "J'ai souffert comme pas un pendant huit ans de rhumatisme. Pendant deux ans j'ai gardé le lit et je ne savais que faire de moi. J'étais sans espoir et mes tortures étaient indescriptibles. Je fus soignée par les médecins et j'essayai tous les remèdes mais sans succès. Je fus heureuse le jour ou une dame amis me recommanda le South American Rheumatic Cure. Après en avoir pris trois doses je pus m'asseoir sur mon lit. Je continuai a en faire usage et aujourd'hui—regardez-moi—Je suis parfaitement guérie et aussi forte que je ne l'ai jamais été de ma vie.

A vendre par W. Brunet et Cie et A. Leclerc & Cie pharmaciens, rue St-Joseph, St-Roch.

Louis Veuillot

PAR EUGENE VEUILLOT

La première partie de la Vie de Louis Veuillot, par son frère, M. Eugène Veuillot, vient de paraître à Paris, à la librairie Victor Retaux.

C'est un beau et fort volume in 8o, orné d'un portrait du grand écrivain, d'après le peintre J.-E. Lafon.

Cet ouvrage, depuis longtemps attendu, va être accueilli avec joie par tous les admirateurs de l'illustre publiciste.

TIRAGE OFFICIEL
DE
THE CANADIAN ROYAL ART UNION
Limited.

Incorporée par Lettres Patentes le 14 Février 1894.

Mercredi, le 31 Mai, 1899.

Classe I, Tirée aux Nos 238 et 240 rue St Jacques, Montréal.

No	Prix Evalué à	No	Prix évalués à	No	Prix évalués à	No	Prix évalués à
91	12	16704	12	86385	12	56642	30
198	8	18845	8	36946	12	56831	6
177	8	16851	20				
202	8			87910	20	56008	12
266	8	19094	20	37144	8	56007	20
326	8	19267	8	37580	8	56041	8
604	8	19602	12	37597	8	56046	40
709	8	19678	8	37641	8	56161	8
831	12	19103	8	37691	40	56069	60
		19264	12	37759	20	56150	12
1011	1	19230	8	37822	8	56283	12
1098	1	10251	40			56316	20
1115	60	19332	12	38142	40	56340	8
1218	8	19378	20	38259	40	56347	40
1215	20	19420	8	38256	20	56360	12
1346	12	19429	8	38301	8	56735	6
1352	12	19463	8	38566	20	56831	20
1423	20	19490	40	38596	8	56838	8
1488	20	19638	20	38814	8	56848	8
1515	20	19697	20	38908	12		
1609	8	19920	40	38953	8	57237	12
1657	8			38701	8	57256	12
1680	8	20004	12	39208	8	57289	40
1759	40	20109	8	38836	12	57341	8
1834	12	20138	12	38883	8	57447	8
1926	12	20477	8	38940	8	57473	8
1964	8	20528	8			57518	8
		20576	20	39027	8	57554	12
2041	20	20668	8	39213	8	57629	8
2112	20	20748	40	39304	8	57720	20
2201	8	20793	12	39495	8	57854	8
2311	12	20891	8	39578	12	57869	20
2457	20			39585	8		
2566	8	21081	20	39745	8	58000	20
2574	8	21050	8	39832	20	58129	20
2616	8	21165	8	39921	20	58169	8
2656	8	21235	12			58171	8
2671	8	21269	8	40013	8	58252	8
2864	8	21669	40	40130	8	58455	8
2875	40	21681	40	40143	12	58504	8
2889	20	21725	8	40184	40	58547	8
2960	12	21703	20	40517	8	58583	12
		21819	40	40563	20	58696	8
3162	8	21821	60	40613	8	58855	12
3259	12	21863	20	40617	8	58929	40
3393	8			40648	8		
		22055	40	40658	8	59077	8
No. 3399		22078	20	40681	8	59092	8
$400		22185	12	40847	12	59121	8
		22268	8	40830	12	59160	8
3538	8	22340	12			59152	8
3579	20	22389	8	41086	8	59241	8
3627	20	22535	8	41145	8	59437	20
3727	12	22651	20	41233	12	59406	8
3752	12	22753	8	41236	12	59506	12
3852	12	22838	8	41241	20	59569	40
3905	20	22896	20	41271	8	59658	20
				41470	20	59720	20
4266	12	23002	8	41567	12	59771	8
4274	12	23009	20			59833	8
4322	12	23015	8	42044	8	59862	8
4365	20	23142	8	42165	8		
4405	8	23143	8	42578	12	60009	12
4614	8	23157	12	42761	20	60030	8
4697	12	23291	12	42792	40	60050	40
4903	20	23303	20			60218	12
		23313	12	43067	20	60506	8
5018	12	23337	12	43130	40	60586	40
5134	8	23379	8	43203	20	60657	20
5156	12	23401	12	43221	20	60669	40
5216	8	23729	8	43483	8	60670	12
5258	8	23811	8	43633	12	60801	12
5279	12	23830	12	43686	8	60907	12
5326	8	23916	20	43876	12		
5396	8	23981	8	42918	8	61260	8
5364	20			43980	8	61295	12
5491	8	24035	8	44094	8	61322	40
5539	60	24189	20			61492	8
5548	8	24199	8	44018	12	61500	8
5608	8	24472	20	44096	12	61524	8
5740	8	24696	8	44131	12	61654	12
5749	8	24888	8	44214	8	61683	12
5911	12	24981	40	44259	8	61717	60
				44351	12	61741	8
6035	12	25075	8	44388	12	61901	20
6088	12	25118	12	44504	12	61958	20
6097	8	25227	12	44554	40	61976	20
6108	8	25300	12	44785	40		
6215	8	25514	8			62159	8
6265	8	25578	12	45051	20	62268	8
6374	20			45072	12	62460	8
6358	8	25,000		45157	8	62430	12
6371	8	$500		45245	12	62593	8
6420	12			45253	12	62595	12
6426	8	25605	20	45288	8	62873	20
6241	20	25698	20	45369	12	62897	12
6770	20	25682	8	45852	8	62927	8
6792	8	25727	12	45148	20		
6991	8	25870	12	45936	8	63271	20
		25900	8	46259	20	63107	8
7093	8	25994	40	45783	8	63182	8
7243	8			45868	8	63170	20

No	Prix évalués à	No	Prix évalués à	No	Prix évalués à	No	Prix évalués à
72849	8	80341	8	86445	8	92436	8
		80385	12	86486	20	93441	8
73045	8	80468	12	86616	8	93472	40
73171	12	80472	8	86723	8	93585	12
73314	12	80480	12	86749	40	93615	20
73458	8	80521	8	86750	20	93745	60
73468	40	80542	8	86882	8	93811	8
73467	8	80550	8	86905	60	93886	8
73659	8	80642	8	86930	40	93961	8
73756	12	80778	8				
73880	20	80870	20	87118	8	94814	12
73902	8	80872	60	87258	12	94522	8
73947	8	80879	8	87489	8	94558	8
73966	8			87709	12	94596	12
73984	12	81004	12	87832	8	94749	12
		81116	8	87877	12	94940	20
74229	8	81250	8	87984	8	94983	8
74424	12	81401	40	87997	8	95290	40
74442	12	81436	8				
74675	8	81485	8	88008	8	95032	8
74657	12	81709	60	88129	8	95114	8
		81703	12	88191	8	95285	8
75208	8	81916	12	88196	12	95289	8
75259	20			88235	8	95347	20
75376	8	82001	12	88250	8	95642	8
		82013	8	88372	8	95927	12
		$200	82064		8	96057	20
75778	40	82241	20	88463	40		
75887	60	82427	12	88235	8	96144	12
75890	8	82449	12	88355	20	96232	12
76742	40	82521	12	88715	8	96259	40
76814	40	82661	8	88915	12	96337	8
75899	12	82720	8	88942	8	96384	8
		82817	40			96414	12
76002	20	82820	20	89016	12	96421	40
76029	40	82880	8	89260	20	96429	8
76031	20	82945	8	89316	8	96611	8
76041	8	82970	8	89431	8	96780	8
76053	12	82978	12	89450	8	96829	12
76,169				89495	8	96865	8
	$200	83335	12	89498	12		
76389	12	83396	8	89614	8	97041	20
76428	12	83468	8	89634	8	97093	12
76428	8	83703	12	89859	40	97187	20
76521	8	83707	20	89885	8	97199	8
76688	8	83824	12	89995	8	97246	12
76908	12	83922	20			97338	12
				89470	20	97385	20
77081	40	84068	8	90303	20	97402	8
77087	8	84150	12	90914	20	97623	20
77049	8	84316	12			97685	8
77249	20	84570	60	91019	8	97774	12
77389	40	84590	12	91183	12	97856	8
77452	12	84695	40			97954	12
77613	8	84720	8	91265			
77655	12	84835	40	$10,000		98056	12
77920	12	84852	40			98084	8
		84886	8	91341	8	98111	8
78077	12	84912	40	91475	8	98123	8
78318	20	84920	20	91597	8	98252	12
78371	40			91707	8	98277	8
78557	20	85056	8	91824	8	98317	12
78705	12	85070	12	91848	8	98342	8
78857	20	85090	12	91870	20	98501	8
78914	8	85137	20	91888	8	98481	8
78956	12	85303	12	91983	12	98530	20
78980	8					98742	12
		85354		92022	12	98825	8
79001	8	$200		92105	12	98828	12
79030	8	85483		92200	20	98855	8
79082	12	$1000		92212	40		
79178	8			92259	12	99041	8
79258	8	85699	8	92360	8	99382	40
79296	12			92389	12	99116	40
79324	8	86016	40	92455	20	99458	8
79770	8	86045	8	92539	20	99588	20
79924	20	86054	20	92745	20	99611	12
		86065	20	92768	8	99665	8
80009	8	86080	8	92852	12	99731	8
80025	12	86284	20			99864	8
80141	8	86287	20	93288		99898	20
80156	20	86318	40		$500	99947	8
80309	12	86339	12	93404	8		

PRIX APPROXIMATIFS

100	numéros depuis 91215 jusqu'à 91315 inclusivement étant 50 numéros de chaque côté du numéro gagnant le gros lot de	$10,000	$20.00
100	numéros depuis 25868 jusqu'à 25968 inclusivement étant 50 numéros de chaque côté du numéro gagnant le gros lot de	4,000	12.00
100	numéros depuis 54155 jusqu'à 54255 inclusivement étant 50 numéros de chaque côté du numéro gagnant le gros lot de	2,000	8.00

PRIX TERMINAUX

999	numéros finissant par 65 étant les deux derniers chiffres du numéro gagnant le gros lot de	$10,000	$1.00
999	numéros finissant par 18 étant les deux derniers chiffres du numéro gagnant le deuxième gros lot	4,000	4.00

Les soussignés ayant surveillé le tirage des numéros simples, classe I, de THE CANADIAN ROYAL ART UNION, Limited, certifient par les présentes que les numéros ci-dessus sont ceux qui sont ce jour sortis des 100,000 placés dans la roue avec les prix qui leur correspondent.

En foi de quoi, nous avons signé à Montréal, ce mercredi, le 31 mai, 1899.

N. PERODEAU,
Membre du Conseil Législatif de la Province de Québec.

HECTOR HURTEAU,
Ex-M. P.,
Commissaires.

Un vol

N. D. du Bon Conseil, 6.—Des voleurs se sont introduits la nuit dernière dans le presbytère de cette paroisse et y ont enlevé une somme d'environ $30 à $35. On n'a pu découvrir leurs traces.

La commission anglo-americaine

Autres interpellations à la chambre des communes à Londres

La question de l'arbitrage

Londres, 7.—Hier, à la Chambre des Communes, sir Edward Courby a demandé encore si la commission anglo-américaine allait se réunir, quelle était la nature et l'étendue des différends qui s'étaient élevés et s'ils allaient être référés à l'arbitrage.

M. Chamberlain a répondu que les négociations se continuaient encore au sujet des conditions de l'arbitrage.

Caire, 7.—Le nombre total des cas de peste, à Alexandrie, est de 14, dont 2 fatals. Quatre nouveaux cas ont été découverts, hier.

Le sénat français

Et la manifestation de dimanche à Auteuil

Sympathie au Président Loubet

Paris, 7.—Au sénat, hier, le président, M. Fallières, dès l'ouverture de la séance, a déclaré que les scandales de dimanche au champ de courses d'Auteuil étaient de nature à ébranler la confiance dans la République et il ajouta qu'il avait assuré au président Loubet que la plus vive sympathie du sénat ne lui ferait jamais défaut. Ces paroles ont été soulignées par de vifs applaudissements. Le sénateur Guyot, au nom de quatre groupes républicains, a proposé que le sénat approuve les remarques du président Fallières et stigmatise comme scandaleux les ennemis de la République.

La chapelle du collège de Lévis

Les autorités du collège de Lévis, ont décidé de faire terminer l'intérieur de leur chapelle. Les travaux de plâtrage ont été accordés à M. Charles Samson, et la menuiserie a été confiée à M. Olivier Michaud.

Les deux contrats sont, paraît-il, au prix de $12,000.

Le prisonnier Dreyfus

Reçoit sans émotion la décision de la cour de cassation

Port de France, Martinique, 7.—Lorsque le bateau-dépêche "Geoland," portant le surintendant de la prison et le commandant de l'artillerie, désignés par le gouvernement français pour avertir Dreyfus que son procès allait être repris, sont arrivés hier, à l'Ile du Diable, le prisonnier était sur le rivage. Bien que cherchant à se contenir, il n'a pu cacher complètement la joie qu'il éprouvait de cette nouvelle.

Paris, 7.—Le "Colonial" a reçu de M. Daniel, gouverneur des îles du Salut, une dépêche disant que Dreyfus a reçu sans aucune émotion la décision de la Cour de Cassation au sujet de la révision de son procès. Il a dit d'une voix calme : "C'est justement ce que j'attendais."

Mille actions de grâces à ce bon St-Antoine de Padoue que j'ai invoqué pour obtenir la guérison de mon enfant atteint d'une maladie sérieuse, avec promesse de publier le bienfait dans "l'Evénement." J'ai été exaucé.

E. C.

LE LAKE HURON

En quarantaine pour une vingtaine de jours

La picote a bord

Les curieux qui se sont rendus, hier, au quai de la jetée Louise, pour assister à l'arrivée des Doukhobors, dont M. Sifton est à peupler le Nord-Ouest, peuvent se réposer. Le "Lac Huron" n'entrera pas ici avant vingt-un jours au moins. Il y a de la maladie à bord. Quelques-uns disent que la fièvre règne parmi les Doukhobors, et d'autres, que la lèpre y exerce ses ravages. Après avoir pris tous les renseignements possibles, nous avons réussi à nous assurer que la cause de la détention du "Lac Huron" est la picote. La maladie s'est déclarée durant la traversée et en arrivant à la Grosse Ile, les officiers de la Quarantaine, après une inspection du vapeur, ont jugé à propos d'ordonner le débarquement des passagers afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter la maladie et prévenir sa propagation.

Le Pacifique avait préparé sept convois spéciaux pour transporter les immigrants dans l'ouest, mais hier soir, M. Hall a reçu une dépêche lui annonçant que les Doukhobors ne débarqueront pas à Québec avant une vingtaine de jours. Interrogé, hier soir, sur la cause de la détention du "Lac Huron," l'hon. M. Fisher, ministre de l'Agriculture, a déclaré qu'il n'en savait rien, mais que, dans tous les cas, il était sûr que les officiers de la Quarantaine pendraient toutes les mesures nécessaires pour protéger efficacement la santé publique.

On nous a raconté, ce matin, que durant la traversée, il y avait eu trois naissances à bord. Deux des nouveaux nés seraient morts ainsi que leurs mères.

Nous n'avons pas pu contrôler cette nouvelle.

L'équipage du "Gaspesia"

Il réclame $12,000 de gages

St-Jean, Terreneuve, 7.—Les officiers et l'équipage du steamer "Gaspésia," dont les propriétaires ont été condamnés à payer $12,500 au "Kate" pour l'avoir retiré des glaces, viennent de prendre une action contre les propriétaires, réclamant quatre mois de salaire, ce qui représente un chiffre de $12,000, étant plus de 80 en nombre.

Une grande démonstration religieuse

Ottawa, 7.—Une démonstration religieuse d'une importance considérable pour les catholiques d'Ottawa aura lieu dans quelques jours. Le Pape Léon XIII a invité les catholiques du monde entier à se réunir dans une consécration solennelle au Sacré-Coeur, et la consécration aura lieu dans quelques jours, à Ottawa.

La conference de la Haye

Une dépêche de sympathie au Président Loubet

La Haye, 7.—Les délégués français à la conférence de la Paix, ont envoyé au président Loubet un message lui exprimant leur profonde sympathie et leur confiance pour l'énergie qu'il apporte à la défense de la République.

Londres, 7.—Le correspondant du "Daily News," à la Haye, dit : "On admet maintenant que le projet d'arbitrage russe n'a été présenté que parce que la Russie avait appris que l'Angleterre était à la veille de présenter un projet de même nature. Mais ni la Russie ni les Etats-Unis ne paraissent disposés à pousser leur projet respectif ; le comité d'arbitrage n'a à étudier que le projet de sir Julian Pauncefote, qui sera tout probablement adopté.

Le prince de Galles et les loges maçonniques

Londres, 7.—Le prince de Galles vient d'écrire aux grandes loges d'Angleterre une lettre dans laquelle il se prononce contre l'habitude de porter les insignes maçoniques dans les églises et aux réceptions publiques.

Un revenant

Raoul Lavallée, fils de l'artiste canadien, Calixa Lavallée, est un des héros de la guerre hispano-américaine. Le jeune homme partit pour Porto-Rico, au mois d'octobre dernier, où il entra au service du colonel Pullman, comme clavigraphiste et messager.

Il était en fonctions depuis très peu de temps, quand au cours d'une attaque faite par un naturel du pays, sur le lieutenant Burke, le jeune Lavallée s'arma d'un revolver et cassa le poignet de l'assaillant d'un coup tiré avec la plus grande justesse et le plus grand sang-froid.

Pour cet acte courageux, le jeune Lavallée reçut une épée d'honneur.

Plus tard, le naturel du pays vint présenter ses excuses au jeune Lavallée, et lui offrit quelques fruits. Ces fruits contenaient du poison. Lavallée les mangea, tomba malade et fut transporté à l'hôpital. Il passa pour mort et de fait son acte de décès fut dressé par les autorités. Il était dit dans ce lugubre document que Raoul Arthur Philippe de Gentilly Lavallée était mort à Ponce, de la picote et que ses restes mortels avaient été placés dans un cercueil métallique, hermétiquement scellé.

On s'imagine la surprise qu'a causé le retour du jeune homme à Morristown, N. J., où ses amis le croyaient pour jamais disparu.

M. Lavallée n'est âgé que de 19 ans. C'était le plus jeune des employés du département, à Porto-Rico.

La question des abattoirs

Le Dr Lacombe, M.P.P., accompagné des promoteurs du projet, MM. Gunnis et Hollinshead, a eu une longue entrevue hier, avec les honorables MM. Marchand et Déchêne. Le premier ministre a répondu qu'il donnerait bientôt une réponse, ajoutant que ses collègues et lui étaient en faveur de l'établissement des abattoirs.

Le gouvernement obligé d'ajourner

Sans avoir gagné son point

Ottawa, 7.—L'opposition a remporté une victoire, hier soir. Le gouvernement avait donné ordre à ses partisans de tenir au poste toute la nuit, afin de passer le marché avec le Grand-Tronc. L'opposition insistait pour la production des documents auxquels M. Blair avait fait allusion durant son discours. Le ministre des chemins de fer refusa. Alors l'opposition continua le débat jusqu'à ce que M. Blair, perdant courage, proposa l'ajournement de la chambre, sans avoir réussi à faire faire un pas à son projet.

Nouvelles d'Ottawa

L'enquete Costigan

Séance du comité des Banques

Ottawa, 7.—Le comité des banques et du commerce a passé, ce matin, le bill du Dr Sproule, concernant les combines, en retranchant le mot "induement", que le sénat avait inséré il y a quelques années, faisant un offense criminelle pour toute personne où des personnes se réunissant pour restreindre induement le commerce. MM. Bertram, Henderson, Craig et autres, se sont opposés au bill retranchant le mot "induement" dans l'intérêt du combine sur le cuir, mais ils ont été roulés.

—Le Dr Barrett, inspecteur du revenu de l'Intérieur, à Winnipeg, a rendu témoignage, ce matin, dans l'affaire du jeune Costigan, donnant de plus amples détails sur les escapades de ce dernier. Il a dit que lorsqu'il était sobre, Costigan était un employé très compétent.

Sir Hibbert Tupper et l'hon. John Costigan ont eu une passe d'armes assez vive, sir Hibbert Tupper objectant d'être appelé avocat de la poursuite. Les questions de M. Costigan à M. Barrett ont fait ressortir le fait que Martin McDonald, un beau-frère de sir Hibbert Tupper a été démis du service pour ivresse et violence de langage.

Au salon.

Une petite dame est en contemplation devant une tête rose aux couleurs fraîches et pimpantes ; l'auteur du tableau sourit.

—C'est vous, monsieur, demande gentiment la dame, qui avez fait ce chef-d'oeuvre ? Serait-ce indiscret de vous demander où vous achetez votre carmin ?

Remerciement à St-Antoine de Padoue pour une faveur obtenue avec promesse de le faire publier. M. M.



LE TABAC DE TOUT LE MONDE

SE VEND ENORMEMEMT

TABAC BROWN SHAG A FUMER A CHIQUER

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS

UN GROS PAQUET Pour PEU D'ARGENT



Conservez le Coupon, il a de la valeur

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

10 JUIN 1899— No 1

Pour un foyer

I

Comme cela arrive souvent le samedi vers trois heures, les abords de la porte de Bercy étaient encombrés, et sur le quai, en quatre files, les voitures s'entassaient à la queue leu leu : haquets chargés de fûts, tombereaux de charbon ou de matériaux, charrettes de foin ou de paille, qui tous, sous un clair et chaud soleil de juin, attendaient la visite de l'octroi, pressés d'entrer dans Paris à la veille du dimanche.

Parmi ces voitures, et assez loin de la barrière, on en voyait une d'aspect bizarre avec quelque chose de misérablement comique, sorte de roulotte de forains mais plus simple encore, formée d'un léger châssis tendu d'une grosse toile ; avec un toit en carton bitumé, le tout porté sur quatre roues basses.

Autrefois la toile avait dû être bleue, mais elle était si déteinte, salie, usée, qu'on ne pouvait s'en tenir qu'à des probabilités à cet égard, de même qu'il fallait se contenter d'à peu près si l'on voulait déchiffrer les inscriptions effacées qui couvraient ses quatre faces : l'une, en caractères grecs, ne laissait plus deviner qu'un commencement de mot : "fotoy" ; celle au-dessous semblait être de l'allemand : "graphie" ; une autre de l'italien : FIA ; enfin la plus fraîche et française, celle-là: PHOTOGRAPHIE, était évidemment la traduction de toutes les autres, indiquant ainsi, comme une feuille de route, les divers pays par lesquels la pauvre guimbarde avait roulé avant d'entrer en France et d'arriver enfin aux portes de Paris.

Etait-il possible que l'âne qui y était attelé l'eût amenée de si loin jusque-là ?

Au premier coup d'oeil on pouvait en douter, tant il était maigre, épuisé, vidé ; mais, à le regarder de plus près, on voyait que cet épuisement n'était que le résultat des fatigues longuement endurées dans la misère. En réalité, c'était un animal robuste, d'assez grande taille, plus haute que celle de notre âne d'Europe, élancé, au poil gris cendré avec le ventre clair malgré les poussières des routes qui le salissaient ; des lignes noires transversales marquaient ses jambes fines aux pieds rayés, et, si fatigué qu'il fût, il n'en tenait pas moins sa tête haute d'un air volontaire, résolu et coquin. Son harnais se montrait digne de la voiture, rafistolé avec des ficelles de diverses couleurs, les unes grosses, les autres petites, au hasard des trouvailles, mais qui disparaissaient sous les branches fleuries et les roseaux, coupés le long du chemin, dont on l'avait couvert pour le défendre du soleil et des mouches.

Près de lui, assise sur la bordure du trottoir, se tenait une petite fille de onze à douze ans qui le surveillait.

Son type était singulier : d'une certaine incohérence, mais sans rien de brutal dans un très apparent mélange de race. Au contraire de l'inattendu de la chevelure pâle et de la carnation ambrée, le visage prenait une douceur fine qu'accentuait l'oeil noir, long, futé et grave. La bouche aussi était sérieuse. Dans l'affaissement du repos le corps s'était abandonné ; il avait les mêmes grâces que la tête, à la fois délicates et nerveuses ; les épaules étaient souples d'une ligne menue et fuyante dans une pauvre veste carrée de couleur indéfinissable, noire autrefois probablement ; les jambes volontaires et fermes dans une pauvre jupe large en loques ; mais la misère de l'existence n'enlevait cependant rien à la fierté de l'attitude de celle qui la portait.

Comme l'âne se trouvait placé derrière une haute et large voiture de foin, la surveillance en eût été facile si de temps en temps il ne s'était pas amusé à happer une goulée d'herbe, qu'il tirait discrètement avec précaution, en animal intelligent qui sait très bien qu'il est en faute.

"Palikare, veux-tu finir !"

Aussitôt il baissait la tête comme un coupable repentant, mais dès qu'il avait mangé son foin en clignant de l'oeil et en agitant ses oreilles, il recommençait avec un empressement qui disait sa faim.

A un certain moment, comme elle venait de le gronder pour la quatrième ou cinquième fois, une voix sortit de la voiture, appelant :

"Perrine !"

Aussitôt sur pied, elle souleva un rideau et entra dans la voiture, où une femme était couchée sur un matelas si mince qu'il semblait collé au plancher.

"As-tu besoin de moi, maman ?

—Que fait donc Palikare ?

—Il mange le foin de la voiture qui nous précède.

—Il faut l'en empêcher.

—Il a faim.

—La faim ne nous permet pas de prendre ce qui ne nous appartient pas; que répondrais-tu au charretier de cette voiture s'il se fâchait ?

—Je vais le tenir de plus près.

—Est-ce que nous n'entrons pas bientôt dans Paris ?

—Il faut attendre pour l'octroi.

—Longtemps encore ?

—Tu souffres davantage ?

—Ne t'inquiète pas ; l'étouffement du renfermé ; ce n'est rien," dit-elle d'une voix haletante, sifflée plutôt qu'articulée.

C'étaient là les paroles d'une mère qui veut rassurer sa fille ; en réalité elle se trouvait dans un état pitoyable, sans respiration, sans force, sans vie, et, bien que n'ayant pas dépassé vingt-six ou vingt-sept ans, au dernier degré de la cachexie ; avec cela des restes de beauté admirables, la tête d'un pur ovale, des yeux doux et profonds, ceux même de sa fille, mais avivés par le souffle de la maladie.

"Veux-tu que je te donne quelque chose ? demanda Perrine.

—Quoi ?

—Il y a des boutiques, je peux t'acheter un citron ; je reviendrais tout de suite.

—Non. Gardons notre argent ; nous en avons si peu ! Retourne près de Palikare et fais en sorte de l'empêcher de voler ce foin.

—Cela n'est pas facile.

—Enfin veille sur lui."

Elle revint à la tête de l'âne, et comme un mouvement se produisait, elle le retint de façon qu'il restât assez éloigné de la voiture de foin pour ne pas pouvoir l'atteindre.

Tout d'abord il se révolta, et voulut avancer quand même, mais elle lui parla doucement, le flatta, l'embrassa sur le nez ; alors il abaissa ses longues oreilles avec une satisfaction manifeste et voulut bien se tenir tranquille.

N'ayant plus à s'occuper de lui, elle put s'amuser à regarder ce qui se passait autour d'elle : le va-et-vient des bateaux-mouches et des remorqueurs sur la rivière ; le déchargement des péniches au moyen des grues tournantes qui allongeaient leurs grands bras de fer au-dessus d'elles et prenaient, comme à la main, leur cargaison pour la verser dans des wagons quand c'étaient des pierres, du sable ou du charbon, ou les aligner le long du quai quand c'étaient des barriques ; le mouvement des trains sur le pont du chemin de fer de ceinture dont les arches barraient la vue de Paris qu'on devinait dans une brume noire plutôt qu'on ne le voyait ; enfin près d'elle, sous ses yeux, le travail des employés de l'octroi qui passaient de longues lances à travers les voitures de paille, ou escaladaient les fûts chargés sur les haquets, les perçaient d'un fort coup de forêt, recueillaient dans une petite tasse d'argent le vin qui en jaillissait, en dégustaient quelques gouttes qu'ils crachaient aussitôt.

Comme tout cela était curieux, nouveau ; elle s'y intéressait si bien, que le temps passait, sans qu'elle en eût conscience.

Déjà un gamin d'une douzaine d'années qui avait tout l'air d'un clown, et appartenait sûrement à une caravane de forains dont les roulottes avaient pris la queue, tournait autour d'elle depuis dix longues minutes, sans qu'elle eût fait attention à lui, lorsqu'il se décida à l'interpeller :

"V'là un bel âne !"

Elle ne dit rien.

"Est-ce que c'est un âne de notre pays ? Ca m'étonnerait joliment.

Elle l'avait regardé, et voyant qu'après tout il avait l'air bon garçon, elle voulut bien lui répondre :

"Il vient de Grèce.

—De Grèce !

—C'est pour cela qu'il s'appelle Palikare.

—Ah ! c'est pour cela !"

Mais malgré son sourire entendu, il n'était pas du tout certain qu'il eût très bien compris pourquoi un âne qui venait de Grèce pouvait s'appeler Palikare.

"C'est loin, la Grèce ? demanda-t-il.

—Très loin.

—Plus loin que... la Chine ?

—Non, mais loin, loin.

—Alors vous venez de la Grèce ?

—Est-ce que vous allez à la fête des Invalides ?

—Non.

—Ousque vous allez ?

—A Paris.

—Ousque vous remiserez votre roulotte ?

—On nous a dit à Auxerre qu'il y avait des places libres sur les boulevards des fortifications ?"

Il se donna deux fortes claques sur les cuisses en plongeant de la tête.

"Les boulevards des fortifications, oh là là là !

—Il n'y a pas de places ?

—Si.

—Eh bien ?

—Pas pour vous. C'est voyou les fortifications. Avez-vous des hommes dans votre roulotte, des hommes solides qui n'aient pas peur d'un coup de couteau ? J'entends d'en donner et d'en recevoir.

—Nous ne sommes que ma mère et moi, et ma mère est malade.

—Vous tenez à votre âne ?

—Bien sûr.

—Eh bien, demain votre âne vous sera volé ; v'là pour commencer, vous verrez le reste ; et ça ne sera pas beau ; c'est Gras Double qui vous le dit.

—C'est vrai cela ?

—Pardi, si c'est vrai ; vous n'êtes jamais venue à Paris ?

—Jamais.

—Ca se voit ; c'est donc des moules ceux d'Auxerre qui vous ont dit que vous pouviez remiser là ? pourquoi que vous n'allez pas chez Grain de Sel ?

—Je ne connais pas Grain de Sel.

—Le propriétaire du Champ Guillot, quoi ! c'est clos de palissades fermées la nuit ; vous n'auriez rien à craindre, on sait que Grain de Sel aurait vite fichu un coup de fusil à ceux qui voudraient entrer la nuit.

—C'est cher ?

—L'hiver oui, quand tout le monde rapplique à Paris, mais en ce moment je suis sûr qu'il ne vous ferait pas payer plus de quarante sous la semaine, et votre âne trouverait sa nourriture dans le clos, surtout s'il aime les chardons.

—Je crois bien qu'il les aime !

—Il sera à son affaire ; et puis Grain de Sel n'est pas un mauvais homme.

—C'est son nom, Grain de Sel ?

—On l'appelle comme ça parce qu'il a toujours soif. C'est un ancien biffin qui a gagné gros dans le chiffon, qu'il n'a quitté que quand il s'est fait écraser un bras, parce qu'un seul bras n'est pas commode pour courir les poubelles ; alors il s'est mis à louer son terrain, l'hiver pour remiser les roulottes, l'été à qui il trouve ; avec ça, il a d'autres commerces : il vend des petits chiens de lait.

—C'est loin d'ici le Champ Guillot ?

—Non, à Charonne ; mais je parle que vous ne connaissez seulement pas Charonne ?

—Je ne suis jamais venue à Paris.

—Eh bien, c'est là."

Il étendit le bras devant lui dans la direction du nord.

"Une fois que vous avez passé la barrière, vous tournez tout de suite à droite, et vous suivez le boulevard le long des fortifications pendant une petite demi-heure ; quand vous avez traversé le cours de Vincennes, qui est une large avenue, vous prenez sur la gauche et vous demandez ; tout le monde connaît le Champ Guillot.

—Je vous remercie ; je vais en parler à maman ; et même, si vous vouliez rester auprès de Palikare deux minutes, je lui en parlerais tout de suite.

—Je veux bien ; je vas lui demander de m'apprendre le grec.

—Empêchez-le, je vous prie, de prendre du foin."

Perrine entra dans la voiture et répéta à sa mère ce que le jeune clown venait de lui dire.

"S'il en est ainsi, il n'y a pas à hésiter, il faut aller à Charonne ; mais trouveras-tu ton chemin ? Pense que nous serons dans Paris.

—Il paraît que c'est très facile."

Au moment de sortir elle revint près de sa mère et se pencha vers elle :

"Il y a plusieurs voitures qui font des bâches, on lit dessus : "Usines de Maraucourt," et au-dessous le nom : "Vulfrain Paindavoine" ; sur les toiles qui couvrent les pièces de vin alignées le long du quai on lit aussi la même inscription.

—Cela n'a rien d'étonnant.

II

Quand Perrine revint prendre sa place auprès de son âne, il s'était enfoncé le nez dans la voiture de foin et il mangeait tranquillement comme s'il avait été devant un râtelier.

"Vous le laissez manger ? s'écria-t-elle.

—J'vous crois.

—Et si le charretier se fâche ?

—Faudrait pas avec moi."

Il se mit en posture d'invectiver un adversaire, les poings sur les hanches, la tête renversée.

"Ohé, croquant !"

Mais son concours ne fut pas nécessaire pour défendre Palikare ; comme au tour de la voiture de foin devant sondée à coup de lance par les employés de l'octroi, et elle allait passer la barrière.

"Maintenant, ça va être à vous ; je vous quitte. Au revoir, mam'zelle ; si vous voulez jamais avoir de mes nouvelles, demandez Gras Double, tout le monde vous répondra."

Les employés qui gardent les barrières de Paris sont habitués à voir des choses bizarres, cependant celui qui monta dans la voiture photographique eut un mouvement de surprise en trouvant cette jeune femme couchée ; et surtout en jetant les yeux çà et là d'un rapide coup d'oeil qui ne rencontrait partout que la misère.

"Vous n'avez rien à déclarer ? demanda-t-il en continuant son examen.

—Rien.

—Pas de vin, pas de provisions ?

—Rien."

(A suivre)

La demande croissante pour le

Pin Rouge

DU SUD du Dr HARVEY

démontre que ceux qui s'en servent, ont dit à leurs amis comment ils ont senti un

SOULAGEMENT IMMEDIAT DE

Toux très obstinés

et cela sans déranger la digestion.

Bouteilles, bonne mesure, 25c.

CIE DE MEDECINE HARVEY

424 RUE ST-PAUL, MONTREAL

UN HOMME

QUI A DEUX FEMMES

Le printemps dernier, un nommé Louis Soucy vint s'adresser à M. J. W. McDermott, rue Scott, pour louer un logement, en donnant son propre nom et celui de la femme qui l'accompagnait, comme étant sa brue. Cette femme n'était autre que Alphonsine Giroux, épouse d'Alphonse Rousseau, demeurant actuellement aux Etats-Unis.

L'existence des locataires de M. McDermott fut troublée, il y a une quinzaine de jours, par l'arrivée inattendue de la femme légitime de Soucy, qui vivait misérablement aux Etats-Unis avec quatre ou cinq petits enfants, et qui avait été délaissée par son mari depuis sept ou huit ans. La femme No 1 née Ouellet, venait réclamer sa place en la demeure conjugale.

Le mari ne fut nullement troublé par cette visite, et répondit à sa femme : "Tu peux rester, si tu veux ; mais j'ai une autre femme, qui est seule maîtresse ici."

La femme se retira, tout en pleurs, et alla passer quelques jours à St-Roch, tantôt chez des parents, tantôt chez des connaissances ; elle alla aussi rendre visite à sa fille, qui tient le bureau de poste près de l'asile de Beauport. Cette infortunée excitait la pitié et la commisération de tous ceux qui la voyaient ; elle était malade, maigre à faire peur et bien pauvrement vêtue ; elle avait avec elle trois petits enfants, qui paraissaient avoir manqué bien souvent du nécessaire.

Ne sachant où reposer sa tête, la femme No 1 se présenta de nouveau hier chez son mari, à sa résidence de la rue Scott. Mais elle a été plus mal reçue que la première fois. Soucy se mit en colère, battit sa femme et la jeta hors de son logement. La malheureuse vint alors porter plainte à M. le Recorder. Celui-ci eut pitié de la misère de cette femme, lui fit donner à manger et la fit reconduire en voiture à la demeure de son mari.

A son retour à la maison, la femme Soucy trouva le logis vide, parce que les locataires en question savaient que le Recorder allait être informé de toute l'affaire. La femme Soucy resta donc seule, jusqu'à huit heures hier soir, alors qu'Alphonsine Giroux, accompagnée d'un des garçons de Soucy qui avait toujours demeuré avec son père, arriva dans la cour, et tous deux se mirent en frais d'atteler le cheval de Soucy à un banneau.—Soucy était charretier de banneau, colporteur, fermier, tout ce que vous voudrez. Alphonsine se proposait d'enlever le ménage ; mais au moment où elle allait opérer le déménagement, deux hommes de police arrivèrent sur les lieux, l'arrêtèrent et la conduisirent au poste voisin.

Une demi-heure après le départ d'Alphonsine entre deux hommes de police, deux individus, dont l'un disait se nommer St-Amand, arrivèrent en voiture et entrèrent dans le logement de Soucy, en disant à sa femme qu'ils avaient le ménage d'Alphonsine Giroux et qu'ils venaient l'enlever. La femme Soucy protesta, cria et appela à son secours.

Mme McDermott, la femme du propriétaire, mise au courant de l'affaire, fit appeler son mari, qui se trouvait sur le terrain du club Athlétique. M. McDermott s'empressa d'accourir à la demande de sa femme, et la voiture était presque chargée de meubles lorsqu'il arriva chez lui. Il s'informa aux deux individus ce qu'il voulait faire avec ce déménagement-là ; ils répondirent qu'ils avaient acheté tout le ménage de la femme Giroux. M. McDermott ordonna alors de rentrer tous ces meubles, puisque c'était sa seule garantie pour le loyer. Les deux hommes refusèrent d'abord, mais ayant été menacés de l'arrivée de la police s'ils n'obéissaient pas à cet ordre, ils durent baisser pavillon et se retirer les mains vides.

La femme Giroux a comparu ce matin, devant le Recorder sur l'accusation d'avoir causé du scandale, et a été condamnée à $40 d'amende et les frais ou à deux mois de prison à défaut de paiement.

La police est à la recherche de Soucy.

Au moment où cette scène se passait sur la rue Scott, il y avait là sur le trottoir deux cents personnes qui désiraient connaître le résultat de toutes ces démarches extraordinaires.

Louis Soucy, ayant été arrêté, est appelé à rendre compte de sa conduite, du 29 mai dernier.

L'épouse No 1, de Soucy étant appelée en témoignage dit que le soir, en question lorsque son mari est arrivé à la maison avec sa seconde épouse, il a dit en la voyant : "Si le bon Dieu m'a envoyé un "chromo" je m'en débarrasserai bien."

C'est Soucy qui a abandonné sa femme il y a six ans, et elle n'a jamais écrit ni fait écrire à ce dernier durant ce temps lui demandant de la reprendre avec lui. Elle se plaint d'avoir manqué de nourriture souvent, et d'avoir eu plus que sa part de 'soucis".

Le défendeur Soucy est ensuite appelé ; et raconte une toute autre histoire ; il dit que sa femme n'a fait que lui causer du déshonneur. Il ajoute que lorsque sa femme est arrivée elle lui a dit : "Tiens, gardes tes enfants, moi, je m'en vais." Elle est revenue ensuite, c'était une femme avec qui il était impossible de vivre et elle lui a fait endurer toutes sortes de troubles même depuis son retour à Québec.

L'un des enfants de Soucy, âgé de 15 ans est ensuite appelé et corrobore en quelque sorte le témoignage de son père.

Le témoin suivant est un autre fils de Soucy, âgé de 18 ans ; de même, que le témoin précédent il semble plutôt favorable à son père qu'à sa mère.

Dans ses remarques au magistrat M. le Greffier fait un éloquent plaidoyer dans lequel il se montre très sévère contre le défendeur et conclut en demandant que le maximum de la pénalité soit appliqué.

L'avocat du défendeur, M. A. Rochette, soutient ensuite dans une plaidoirie bien agencée, la défense de son client, Soucy, et demande le renvoi de la cause et par conséquent l'acquittement de l'accusé.

Le magistrat avoue que depuis qu'il siège dans cette cour, jamais encore il n'a vu se dérouler devant ses yeux une cause aussi grave sous tous les rapport.

Le magistrat approuve hautement la femme Soucy d'être revenue chez son mari, et de s'y être réintégrée ; en agissant comme elle l'a fait elle n'a pas dévié de son devoir d'épouse et de mère.

La charge du juge est très forte contre l'accusé et il émet l'opinion que sa conduite tant aux Etats-Unis qu'à Québec, est inqualifiable et injustifiable sous tous les rapports.

Pendant tout l'exposé du juge, la femme Soucy laisse entendre des sanglots étouffés.

Le juge ne regrette qu'une chose, c'est de ne pouvoir avoir le droit d'envoyer l'accusé au pénitencier qu'il mérite pleinement et il le condamne au maximum de la peine, c'est-à-dire à $40 d'amende et les frais ou à deux mois de prison.

Noyade à St-Eugène

Le coroner du district de Montmagny a tenu, jeudi, à St-Eugène, comté de L'Islet, une enquête sur le corps de Joseph Gendron, noyé le 7 mai dernier, en travaillant au flottage des billots sur le bras St-Nicolas. Le corps n'a été retrouvé que jeudi matin, après vingt-quatre jours de séjour à l'eau, à peu de distance de l'endroit où il était tombé. Verdict du jury : "Noyé accidentellement," sans imputer de blâme à personne.

Un jeune séminariste de la rue St-Olivier, M Grenier l'a échappé belle, jeudi après-midi.

A peine débarqué du convoi de Québec, Montmorency et Charlevoix, qui le ramenait de Ste-Anne de Beaupré, en compagnie de plusieurs compagnons, il se rendait en arrière de la station pour prendre le tramway électrique. En conversant avec ses compagnons il ne vit pas avancer le tramway, qui frappa le jeune homme à la tête, lui infligeant une blessure assez grave. L'on a été obligé de transporter le jeune homme en voiture à sa résidence, et ce midi, il était bien portant.

Victoria, C. B., 2.—Mgr Durieu, évêque catholique de New Westminster, est mort. Il vint au Canada en 1854 et s'est occupé pendant plusieurs années des missions dans la Colombie Anglaise.

Voici le nombre de prisonniers détenus dans la prison de Québec au 1er juin 1899 :

Sous sentence de cour, 1 ; sous ordonnance de police, 25 ; pour vol, 3 ; pour autres offenses, 3 ; Attendant leur procès, 1 ; pour offenses militaires, 2 ; sous ordre verbal, 1 ; venant d'une autre prison, 1. Total, 38. Huit de ces prisonniers sont des femmes.

Facile a faire

Vous toussez, prenez une dose de BAUME RHUMAL, vous ne tousserez plus.

Le gouvernement Marchand vient de se signaler par une nouvelle démission, celle du sergent Harpe, de la police provinciale. C'est un vieux et fidèle serviteur que nos ministres libéraux ont sacrifié injustement sur l'autel de la patrie.

Melle Helene Demers.

SA GUERISON CAUSE TOUT UN EMOI ! SES AMIES CROYAIENT QU'ELLE ALLAIT MOURIR.

Elle ne peut faire assez de louanges du remede qui l'a sauvée—Elle voudrait que toutes les jeunes filles pales, faibles et nerveuses suivent son exemple.



MELLE HELENE DEMERS.

Qui peut décrire les souffrances endurées par un si grand nombre de jeunes filles qui agonisent du mal de tête et souffrent presque continuellement de douleurs dans le dos, les côtés et tous les membres ? Seules, celles qui sont dans ce triste état peuvent dire les tortures causées par les faiblesses féminines. Une femme ne devrait pas souffrir plus longtemps, elle ne devrait pas rester ainsi dans cet état de faiblesse, car il y a un remède sûr et infaillible pour elle. Qui que vous soyez ! Quelque soit le genre et la gravité de votre maladie, que vous ayez pris déjà de tous les remèdes, que vous soyez découragée et n'ayez plus de confiance en rien, prenez tout de même les Pilules Rouges du Dr. Coderre, faites-en un bon essai et vous verrez la fin de tous vos maux. Lisez le témoignage d'une jeune fille qui raconte elle-même sa guérison : "Pendant deux "ans, ma vie a été un long martyr. "J'avais tellement mal à la tête que parfois je croyais "en mourir. Je passais des journées à crier. Je souf- "frais aussi de débilité générale, faiblesse féminine, "douleurs dans le bas du corps. Je me fis soigner par "plusieurs médecins, mais comme j'étais toujours pa- "reille, je m'achetai des Pilules Rouges du Dr. Coderre "et commençai à en prendre. Ce n'est pas croyable, "car elles m'ont non pas soulagée pour un moment, "mais parfaitement guérie. J'étais pâle et chétive, au- "jourd'hui je suis grasse et rougeaude. Mes amies sont "toutes émerveillées de me voir si bien, pleine de santé "et d'énergie. J'ai conseillé à plusieurs jeunes filles "souffrantes de prendre les Pilules Rouges du Dr. "Coderre et chaque fois que j'en aurai l'occasion je les "recommanderai encore car c'est mon opinion qu'il "n'y a pas au monde un remède comme celui-là pour "les femmes malades." Melle Hélène Demers, 30 rue Mamgon Cohoes, N.Y.

Des témoignages comme ceux-ci devraient encourager toutes les femmes à ne pas différer plus longtemps mais de prendre immédiatement les Pilules Rouges du Dr. Coderre. Tous les témoignages que nous publions sont vrais. Il nous sont envoyés par les personnes guéries avec leur portrait afin de prouver leur reconnaissance envers un remède qui les a guéries et aussi afin de donner à tant de pauvres femmes souffrantes le moyen de guérison à leur portée.

Aucune autre médecine n'a obtenu un succès aussi éclatant que les Pilules Rouges du Dr. Coderre—elles sont le plus grand et le plus étonnant triomphe médical, elles guérissent en s'attaquant directement à la racine du mal. Elles sont le spécifique par excellence pour guérir la leucorrhée, les irrégularités de toutes sortes, le beau mal, la suppression des règles, les règles douloureuses et abondantes, mal de cœur et nausées, douleurs dans la tête, la poitrine, le dos, les côtés, mauvaise bouche, vertige, constipation et irrégularités des intestins, couleur jaunâtre des yeux et de la peau, mains et pieds froids, palpitations du cœur, bourdonnement dans les oreilles, accès de chaleur, sensations chaudes qui montent à la tête perte de sommeil, de mémoire. Toutes les maladies de l'âge critique sont bien vite guéries—les pieds, les mains, les jointures et le corps enflés, les maladies du foie, des ovaires, chûte de la matrice et prostration nerveuse. Les Pilules Rouges du Dr. Coderre donnent de la force, de la vigueur et de l'éclat aux yeux, elles rendent rougeaudes.

Toutes les femmes et les jeunes filles qui prennent les Pilules Rouges du Dr. Coderre devraient consulter nos célèbres médecins spécialistes. Vous n'avez qu'à leur écrire en leur disant tout ce qui vous fait souffrir. Vous n'avez absolument rien à payer pour cela. Toujours nos médecins vous répondront en vous donnant tous les conseils nécessaires à votre état. Adressez : "Departement Medical, Boite 2306, Montreal." Celles qui le préfèrent sont cordialement invitées de venir consulter nos médecins personnellement à nos bureaux, No 274 rue St. Denis, de 10½ a.m. à 5 hrs. p.m., excepté le Dimanche. Consultations gratuites.

Soyez Prudentes, les Pilules Rouges du Dr. Coderre ne se vendent jamais à la douzaine, au cent ou à 25c. la boîte, ces pilules rouges vendues ainsi à bon marché sont des imitations. Refusez-les. Nos Pilules Rouges du Dr. Coderre sont toujours vendues en petites boîtes de bois contenant 50 Pilules Rouges chaque. Jamais autrement. Envoyez-nous par la malle 50c. en timbres pour une boîte ou $2.50 par lettre enregistrée ou mandat-poste pour six boîtes. Nous les envoyons au Canada et aux Etats-Unis, pas de douane à payer. Adressez.

Cie. Chimique Franco-Americaine, Montreal.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre pour les femmes pâles et faibles sont vendues en gros et en détail par BRUNET & Cie, 1ue St-Joseph, par Dr MORIN & Cie, Pharmaciens, Basse-Ville, et par tous les pharmaciens de première classe.

Entendu dans une Epicerie

MADAME.—Qu'est-ce que les Tabacs en Poudre FRECHETTE ?

MONSIEUR.—Les meilleurs au monde, Madame.

MADAME.—Depuis que j'en fais usage, il m'est impossible d'en goûter d'autres.

MONSIEUR.—Eh bien, Madame, je vous dirai que depuis que les **Tabacs Frechette** sont sur le marché et qu'ils ont été exposés à la dernière exposition de Québec, aucune autre manufacture n'a obtenu de médaille ou certificat d'honneur.

Manufacturé par

Miller & Lockwell

QUEBEC

Ste-Martine, 3.—William Goodfellow, cultivateur de St-Joachim, Châteauguay, âgé de 27 ans, célibataire, a été trouvé pendu, hier, dans sa grange. Le coroner S. Demers a tenu une enquête, aujourd'hui. Le jury a

MORT SUBITE

M. James Patterson, résidant sur la rue Ste-Anne, est mort subitement, hier soir, en prenant son souper. Le défunt, qui était sourd-muet, était bien connu en cette ville. Il souffrait depuis quelque temps d'une maladie de coeur. Connaissant ce fait, M. le coroner Belleau n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête. Le défunt était âgé de 74 ans.

Parlement federal

La milice canadienne

LE CONTEAT DU GRAND TRONC

L'opinion de M. Haggart

Ottawa, 31.—La question de la grève des préposés à la voie du Grand Tronc est revenue devant la chambre aujourd'hui.

M. Ross Robertson, donne lecture de certains journaux annonçant que le G.T.R. se propose d'importer des hommes de Buffalo et il ne comprend pas pourquoi la loi concernant le travail des aubains ne s'applique pas aux Etats-Unis.

Sir Wilfrid Laurier accuse M. Robertson de vouloir faire du capital politique.

L'hon. M. Blair a parlé dans le même sens, déclarant qu'il ne pouvait intervenir.

Sir Charles Tupper ne croit pas que le gouvernement soit aussi impuissant que M. Blair le dit.

M. Logan, député libéral de Cumberland, dit qu'il ne peut pas partager l'opinion du gouvernement sur cette question. Il croit que M. Blair devrait offrir ses services pour le règlement de la difficulté. C'est un scandale de voir dans un temps où l'on vante tant la prospérité du pays, des hommes qui ne gagnent que 98 cents par jour et c'est une bien pauvre annonce pour l'immigration.

Sur la troisième lecture du projet de loi concernant la commission du havre de Québec, l'hon. T. C. Casgrain a proposé en amendement que le quorum des assemblées qui devra décider les questions de pilotage, soit de 5 au lieu de 3. M. Casgrain explique que son amendement a pour but d'assurer l'assistance de commissaires qui connaissent quelque chose en fait de marine.

Le gouvernement a rejeté cette motion par un vote strict de parti : 80 contre 40.

Sur motion pour que la chambre se forme en comité des subsides, sir Charles Tupper, propose une résolution déclarant que les ministres doivent accepter la responsabilité complète des actes de leurs employés.

Sir Wilfrid Laurier accepte la résolution, déclarant que le gouvernement n'a aucune intention de répudier la responsabilité pour ses officiers. Il ajoute que les accusations malicieuses portées par sir Hibbert Tupper contre le major Walsh ont été repoussées par les électeurs de Brockville.

Sir Hibbert Tupper attire l'attention de l'orateur sur ce langage et l'orateur dit que les paroles de sir Wilfrid sont des plus contraires aux règlements de la chambre.

Sir Wilfrid Laurier retire ces paroles disant que la conduite de sir Hibbert ne peut être qualifiée dans le langage parlementaire.

Sir Hibbert retorque que cette apologie est des plus extraordinaires dans la bouche d'un homme dont la réputation repose aux trois quarts sur ses bonnes manières.

Il proteste qu'il a porté ses accusations dans l'intérêt public, et il annonce qu'il les répétera d'une façon plus solennelle à une prochaine occasion.

La résolution est adoptée.

LE TELEGRAPHE A DAWSON

L'hon. M. Tarte, a reçu aujourd'hui une dépêche annonçant que la ligne télégraphique du gouvernement a atteint Tagish, 99 milles de Skagway le 25 mai. On espère que Dawson sera atteint à la fin de novembre.

LA DEMISSION DU CABINET TURNER

La correspondance relative à la démission du cabinet Turner par le lieutenant-gouverneur McInnes, a été déposée aujourd'hui. M. Turner et ses collègues ont porté des accusations spécifiques contre le lieutenant-gouverneur McInnes auxquelles celui-ci répond par un long document. Il prétend que rien, de nature à justifier la nomination d'une commission royale, n'a été prouvée.M. McInnes déclare qu'il a publié cette correspondance à cause de l'accusation qu'il avait demandé à M. Turner de donner un portefeuille à son fils, M. McInnes, M.P.

INCIDENT AU RUSSELL

Le "Temps," rapporte l'incident suivant :

"Hier soir, M. Grenier, président de la banque du Peuple en déconfiture, était à table, au Russell, avec quelques amis. Le sénateur Casgrain et son fils et le sénateur McDonald étaient déjà attablés quand ces derniers arrivèrent. La conversation s'engagea sur les transactions de la banque. Le sénateur McDonald qui ne connaissait aucun de ces messieurs, laissa échapper la cruelle remarque suivante : "Si ce que l'on dit des affaires de cette banque est vrai, je serais heureux de voir fourrer tous les directeurs en prison !" M. Grenier laissa tomber son couteau et sa fourchette ! !

Un coup de coude dans les côtés annonça au sénateur qu'il marchait sur les cors de quelqu'un."

LE CHEMIN DE FER ONTARIO ET RAINY RIVER

Une délégation s'est rendue hier après auprès de sir Wilfrid Laurier et des autres ministres, demandant d'accorder un subside de $6,400 par mille pour le chemin de fer Ontario et Rainy River. Cette voie ferrée aura une longueur de 200 milles. Actuellement un subside a été accordé pour 80 milles. Le gouvernement a promis de prendre la question en considération.

Le "Temps" a annoncé récemment que M. C. R. Devlin, agent d'immigration, avait déclaré à un de ses amis, M. Symmes, de Hull, qu'il démissionnerait pour se présenter aux prochaines élections dans le comté de Wright. M. Devlin écrit au "Temps" à ce sujet :

"Ottawa, 30 mai 1899.

"Cher M. Moffet,

"Mon attention vient d'être appelée sur un paragraphe paru dans le "Temps" qui dit que j'ai déclaré à M. Symmes, de Hull, que je serais candidat à la prochaine élection générale. Permettez-moi de vous dire que depuis mon retour je n'ai pas eu de conversation avec M. Symmes, qu'en fait je ne l'ai pas même rencontré.

"Votre tout dévoué,

"C. R. DEVLIN.

"P. S.—Veuillez, s'il vous plaît, rectifier."

Ottawa, 1.—M. Domville a présenté à la chambre des Communes un bill à l'effet d'amender l'acte de la milice. Le but est de définir exactement la position respective du ministre de la milice et du commandant en chef, et de rendre celui-ci sujet à l'autorité du ministre. Le bill pourvoit aussi à ce qu'un canadien puisse devenir commandant de la milice. D'après la loi actuelle, le commandant de la milice canadienne doit être un officier impérial d'un grade qui ne soit pas inférieur à celui de colonel.

M. Casgrain a demandé si un contrat donné à Oct. Larouche, de Kenogami, pour préparer le bois destiné à la construction de barges, avait été cancellé parce que ce M. Larouche était un conservateur.

M. Tarte répondit que cela ne pouvait être vrai parce qu'il n'y a plus de conservateurs dans la province de Québec.

L'hon. M. Blair proposa ensuite la formation de la chambre en comité sur le nouveau contrat du Grand-Tronc. Il s'efforça de démontrer que l'arrangement actuel concernant le trafic conclu entre le gouvernement et le C. P. R. faisait tort au trafic de l'Intercolonial. Il déclare que M. Powell et autres députés qui exigeaient des rapports concernant le revenu et la dépense demandaient une impossibilité, mais il peut fournir la preuve que l'extension jusqu'à Montréal a été profitable.

Le ministre dit que le revenu pour l'année finissant le 30 juin, sur tout le système de l'Intercolonial, serait de $3,660,000. Pour l'année finissant le 30 juin 1897, le revenu n'était que de $2,860,000, de sorte qu'il a augmenté de $800,000. Sans doute, une allouance doit être faite pour l'augmentation du village, mais cette année, la recette par mille sera de $2,740, quand il y a deux ans elle était de $2,490. L'augmentation du milage a été de 14 pour cent, et l'augmentation du revenu de 28 pour cent.

D'après le ministre, cette augmentation de la recette est due à l'extension jusqu'à Montréal.

Quant à ce qui concerne les dépenses, il ne peut en parler que pour dix mois. Les rapports de Moncton n'affectent que la période finissant au mois d'avril. Pour ces dix mois, les recettes ont été de $3,063,000 et les dépenses de $3,001,000, laissant un surplus net de $62,000. Selon M. Blair, c'est une amélioration de $170,000 sur la période correspondante de 1896.

Enfin, M. Blair exposa les détails du contrat, qui selon lui est le meilleur, le plus sage et le moins dispendieux ; bref, l'arrangement le plus avantageux qui n'ait jamais été fait en ce pays à propos de chemin de fer.

Le but du ministre est d'atteindre l'ouest et il est à faire des arrangements avec le Canada Atlantic pour que le même char-palais puisse aller directement d'Ottawa à Montréal et ensuite jusqu'à Halifax par l'Intercolonial.

L'hon. M. Haggart ne manqua pas de relever toutes les inexactitudes au discours du ministre des chemins de fer. Il déclara que M. Blair ne pourrait jamais faire un meilleur arrangement avec le C. P. R., si cette compagnie continue à faire affaire à St-Jean.

D'après lui, si M. Blair a réussi à augmenter le revenu de l'Intercolonial de $800,000, il n'a pu le faire qu'en augmentant aussi les dépenses de $950,000, soit une perte de $150,000 par cette opération. Quant au coût de la propriété, les estimations de M. Blair sont tout simplement ridicules. Il semble que M. Blair s'en ait laissé imposer par quelqu'un. Le fait que le bill actuel opère tant de changements, comparé au premier, démontre combien le premier arrangement était stupide. Mais, ces changements, M. Blair a omis de les mentionner dans son discours. Dans tous les cas, si le nouvel arrangement n'est pas entaché de corruption, il porte certainement la marque de la stupidité, et c'est plus malheureux. Car à la corruption on peut apporter quelques réformes, mais il n'y a pas de remède pour la stupidité.

M. Powell répéta que chaque dollar additionnel dans le trafic de l'Intercolonial, par suite du prolongement jusqu'à Montréal, a coûté au pays $1.32. Le gain du trafic de la voie du gouvernement n'a pas été aussi grand que celui des autres chemins de fer du Canada. Quand M. Blair prétend qu'il n'y a pas augmentation générale de trafic dans les Provinces Maritimes, il ne s'accorde pas avec le ministre des finances, qui, tout récemment, déclarait que l'activité dans les affaires se manifestait dans tout le Canada.

M. Fielding répliqua qu'il n'avait pas prétendu que la prospérité était aussi grande dans l'est que dans l'ouest.

M. Powell.—Mais vous avez prétendu qu'il y avait augmentation.

Le député de Westmoreland donna ensuite des détails relatifs à l'augmentation des affaires de chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse.

M. McMullen s'occupa ensuite de défendre le contrat, et la chambre s'ajourna à minuit.

Sanglante tragedie

UNE FEMME TROUVE MORTE

Le crâne fracassé dans une maison rue St-Thimothé

Montréal, 2.—Un drame s'est produit, mercredi après-midi, rue Saint-Timothée, dont les détails rappellent le meurtre de Mme Demers, à Saint-Henri, et celui du vieillard Nesbitt, de la rue de Montigny. Comme dans l'affaire Demers, le meurtrier est encore inconnu, mais nos détectives ne désespèrent pas de le découvrir avant longtemps.

Les faits constatés jusqu'à présent sont les suivants :

LE DRAME

Mercredi après-midi, vers les quatre heures, une femme était trouvée morte dans un lit de l'immeuble 328 rue Saint-Timothée. Le crâne était fracassé et, sur les murs l'on voyait des taches de sang à demi coagulé. Au pied de ce lit, qui est une sorte de canapé dont la partie supérieure se rabat latéralement, on a trouvé une bouteille de cidre non décachetée à la surface de laquelle se trouvait du sang et des touffes de cheveux. La victime est une vieille femme de 67 ans, née Sophie Hébert, et veuve de M. Laurent Grégoire, en son vivant exerçant le métier de couvreur. Cette dame tenait une épicerie dans l'immeuble en question et hébergeait un de ses neveux âgé de 15 ans, dont la mère est morte et, qui était absent, quand s'est produite cette malheureuse affaire.

CE QUE DIT UNE VOISINE

Voici les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet :

Nous laissons la parole à Mme Joseph Robinette, veuve, 340½ rue St-Timothée, qui s'est aperçu la première de cet assassinat.

"Un peu après quatre heures, hier après-midi, le conducteur d'une voiture de biscuits, dont j'ignore le nom, vint frapper à ma porte, en me demandant si je savais où était Mme Grégoire, disant qu'il était entré dans l'épicerie, avait frappé sur le comptoir et que personne n'avait répondu.

Je lui dis que je ne savais pas en vérité où elle se trouvait et que je l'avais vue moi-même sur le seuil de sa porte ; moins d'une heure auparavant. Le charretier partit, et quelques minutes se passèrent, après quoi un autre conducteur d'une voiture de biscuits, entra également dans l'épicerie. Comme je n'avais vu Mme Grégoire arriver ni par la porte principale, ni par celle de la cuisine, je commençai à m'inquiéter, et j'entrai moi-même par la porte d'en arrière, tandis que l'homme pénétrait dans l'épicerie. Comme vous le voyez, l'épicerie et la cuisine sont contiguës, et dans la cuisine, ici, il y a une porte conduisant à la chambre à coucher du neveu de l'épicière, Georges Vaillancourt.

De la cuisine, je me dirigeai immédiatement vers cette chambre, mais je ne vis rien au premier abord, les volets étant fermés. Je m'avançai alors auprès du sofa-lit, et y apercevant Mme Hébert, je dis : "Tiens, elle est couchée ; Mme Hébert, levez-vous. Il y a quelqu'un qui désire vous voir." Ne recevant pas de réponse, je saisis le bras de Mme Hébert, et je le trouvai froid. Aussitôt après, j'aperçus du sang sur sa figure, et je m'élançai aussitôt vers l'épicerie, en criant : "Venez, Mme Hébert est sans connaissance dans son lit, avec une horrible blessure à la tête."

Le charretier entra dans la pièce, tandis que moi, je demeurais sur le pas de la porte, frappée d'épouvante, et incapable de faire aucune démarche. Un moment après, l'homme vint à moi en me demandant si je savais où l'on pouvait trouver un médecin. Je lui répondis que je n'en savais rien, et il partit là-dessus, pendant que moi-même, je courais prévenir de la chose M. Gervais, le propriétaire de ce pâté de maison. M. Gervais descendit, et depuis lors, je ne me suis mêlé de rien. Je sais qu'un médecin est venu et a constaté la mort.

Je connaissais intimement Mme Grégoire, qui est ma parente. Nous passions ensemble nombre d'instants, tous les jours, et je la remplaçais quelquefois dans son épicerie. Ma voisine était une femme respectable à laquelle personne n'aurait pu rien reprocher, et qui accomplissait fidèlement tous ses devoirs religieux. Je ne puis m'imaginer qui a pu commettre cet horrible crime, car Mme Grégoire n'avait certainement pas d'ennemis."

AUTRES RENSEIGNEMENTS

D'un autre côté, nous avons recueilli quelques renseignements qui pourraient probablement être d'une certaine utilité à la justice.

En ces dernières semaines, Mme Grégoire avait dit à ses deux filles et à et à quelques voisines qu'un Italien dont elle-même ignorait le nom, avait tenté à maintes reprises de faire main basse sur quelques articles d'épiceries, et qu'elle l'avait elle-même surprise au moment où il s'emparait de bonbons à travers une vitrine. Elle avait déclaré avoir aussi été informé que cet homme lui avait ainsi dérobé nombre d'objets. Quoi qu'il en soit, voici ce qui nous semble le plus probable, dans les circonstances, après tous les indices que nous avons pu recueillir. Le meurtre a dû être commis, vers les trois heures et demie, ou un peu auparavant, vers trois heures, Mme Grégoire a été vue sur le pas de sa porte. D'un autre côté, le docteur Perreault qui est arrivé vers les quatre heures et quart affirme que la mort devait remonter à au moins une demi-heure. Un étranger serait donc entré, un peu avant 3.30 heures, dans l'intention de profiter de l'isolement de cette femme pour lui dérober le fruit de ses ventes.

Pour détourner son attention, il aurait demandé à l'épicière de lui ouvrir une bouteille de cidre, et tandis qu'elle passait dans la pièce voisine, pour enlever le bouchon, l'homme aurait ouvert le tiroir à l'argent et saisi avec précipitation la plus grande partie de son contenu. Surpris probablement sur le fait par Mme Grégoire, il se serait précipité sur elle pour l'empêcher d'appeler au secours, mais comme cette femme était grande et vigoureuse, une lutte se serait engagée entre les deux, au cours de laquelle, l'homme aurait poussé la dame sur le lit, après lui avoir arraché des mains la bouteille avec laquelle il l'a frappée. L'homme serait ensuite sorti sans être inquiété.

En tout cas, les soupçons ne peuvent certainement pas se porter sur le neveu, comme la police l'avait pensé tout d'abord, car les détectives Charpentier et Giguère se sont rendus, hier matin, chez le patron du jeune homme, qui est plombier, et se sont assurés qu'il n'a pas quitté la boutique de l'après-midi.

L'enquête du coroner se poursuit, à la morgue, où le cadavre a été transporté.

PENDU

Le condamné avoue son crime

Victoria, C. B., 2.—L'indien Casimir a été pendu à Kamloops, ce matin, pour le meurtre de Philippe Walker, commis le 15 avril dernier.

Casimir a avoué son crime. Il dit que c'est l'ivrognerie qui l'a conduit là et il a conseillé à ses amis de s'abstenir de liqueurs alcooliques.

Chasse et pêche

M. Ed. W. Sandys, rédacteur en chef du journal de sport américain "Outings", publié à New-York est allé faire la pêche dans le haut du St-Maurice.

Deroulede et Habert

Leur acquittement est considéré comme un soufflet à Loubet

Paris, 1.—Après leur libération, MM. Déroulède et Habert se sont rendus dans la salle de réunion de la Ligue des Patriotes, où ils ont harangué leurs partisans. Des démonstrations ont eu lieu dans les rues, et la police a arrêté quelques personnes qui criaient : "A bas Panama !" La foule a essayé de délivrer les personnes arrêtées, mais la police l'a promptement dispersée.

Le président du conseil, M. Dupuy, a convoqué ses collègues du cabinet pour discuter la situation avec eux. Ensuite M. Dupuy a conféré avec le président Loubet et plus tard avec le préfet de police. On croit que des arrestations auront lieu. Ces arrestations seront la conséquence des discours prononcés par le témoins de Paul Déroulède.

Dans les couloirs du palais du justice, on a dit que le gouvernement mettrait le général Hervé à la retraite.

Le général Hervé est membre du conseil supérieur de la guerre, qui est présidé par le général Jamont et qui compte parmi ses membres les généraux de Négrier, Zurlinden, Duchesne, etc. En cas de guerre, le général Hervé est désigné pour commander un corps d'armée comme général en chef.

L'acquittement de MM. Déroulède et Habert est considéré comme un soufflet pour le président Loubet. Dans sa défense des accusés, M. Paleuf avec beaucoup d'habileté, a constamment représenté M. Loubet comme un "panamiste". Les journaux parlotes ont célébré l'acquittement de MM. Déroulède et Habert en illuminant la façade de leurs bureaux. Sur le vitrages, les journaux en question ont annoncé au moyen de caractères lumineux l'acquittement de MM. Déroulède et Habert et la déconfiture de M. Loubet.

Mort de Mgr Durieu

Evêque de New-Westminster

Victoria, C. B., 2.—Mgr Durieu, évêque catholique de New Westminster, est mort. Il vint au Canada en 1854 et s'est occupé pendant plusieurs années des missions dans la Colombie Anglaise.

A la prison de Québec

Voici le nombre de prisonniers détenus dans la prison de Québec au 1er juin 1899 :

Sous sentence de cour, 1 ; sous ordonnance de police, 25 ; pour vol, 3 ; pour autres offenses, 3 ; Attendant leur procès, 1 ; pour offenses militaires, 2 ; sous ordre verbal, 1 ; venant d'une autre prison, 1. Total, 28. Huit de ces prisonniers sont des femmes.

Echappé belle

Un jeune séminariste de la rue St-Olivier, M Grenier l'a échappé belle, jeudi après-midi.

A peine débarqué du convoi de Québec, Montmorency et Charlevoix, qui le ramenait de Ste-Anne de Beaupré en compagnie de plusieurs compagnons, il se rendait en arrière de la station pour prendre le tramway électrique. En conversant avec ses compagnons il ne vit pas avancer le tramway, qui frappa le jeune homme à la tête, lui infligeant une blessure assez grave. L'on a été obligé de transporter le jeune homme en voiture à sa résidence, et ce midi, il était bien portant.

Cours d'Art Gratuits

"The Canadian Royal Art Union Limited," de Montréal, Canada, offre des cours d'art gratuits aux personnes qui le désirent.

Les leçons comprennent la leçon de la peinture d'après nature, morte, modèles, et pour illustrations de magazines.

Ces leçons sont absolument gratuites et l'on peut en tout temps présenter sa demande d'admission.

"The Canadian Royal Art Union, Limited" a été fondée dans le but d'encourager l'art et de distribuer des œuvres d'art à chacun de ses tirages mensuels qui ont lieu le dernier jour de chaque mois,

Pour plus amples détails, s'adresser à "THE CANADIAN ROYAL ART UNION LIMITED."

228 et 240, rue St-Jacques, Montréal

PROCCAI TIRAGE :

Vendredi, le 30 Juin

APRES DEUX ANS

Une revue politique.

V

Pour donner une idée du désarroi administratif où se trouvent ces messieurs, et de l'état de leurs finances, nous allons prendre deux départements en particulier.

Au 18 janvier 1899, il n'y avait que six mois et demi d'écoulés sur l'année fiscale 1898-99. Eh bien, à ce moment, le département de la colonisation avait déjà dépensé tous les crédits qui lui avaient été votés pour douze mois, et il était en déficit de plusieurs mille piastres.

A la session de 1898 le budget des dépenses de ce département avait été voté comme suit :

Chemins de colonisation. .	$ 75,000
Sociétés de colonisation. .	4,000
Immigration, bureau de Québec et de Montréal . . .	3,000
Women's Protective Immigration Society, Montreal. .	500
Service d'enregistrement (cadastre)	12,000
Arpentages	20,000
Mines	5,000
Publication de cartes . . .	2,500
Total	$122,500

Tel était le budget des dépenses du département de la colonisation et des mines pour l'année courante. Et l'on devait supposer qu'il était bien calculé, et qu'il serait suffisant. En effet, M. Marchand, le trésorier, en soumettant ses estimés, disait :

"J'en viens maintenant aux comptes de l'année 1898-99, dont je soumets ci-dessous les estimations de recettes et dépenses préparées avec le plus grand soin, et qui, d'après des renseignements minutieux obtenus de chaque département, paraissent devoir se réaliser."

Naturellement, nos adversaires ne se firent pas faute de faire observer quelle énorme diminution de dépense ils opéraient par ce budget. Pour le département de la colonisation seule cette diminution sur le papier était de $52,050. C'était superbe.

Mais au bout de six mois, où en était ce département ? L'état des recettes et paiements du 1er juillet 1898 au 18 janvier 1899, page 7, nous montre le chiffre de sa dépense à cette date :

Chemins de colonisation . .	$75,000
Sociétés de colonisation . .	3,000
Service d'enregistrement (cadastre)	9,000
Arpentages	37,743
Mines	4,000
Publication de cartes . . .	2,500
Immigration	1,930
Total	$133,170

Comparez maintenant cet état de dépenses—pour six mois et demi—avec le budget des dépenses pour douze mois, voté l'année dernière :

Budget pour toute l'année 1898-999.	$122,500
Dépenses pour six mois et demi seulement	133,170
Déficit.	$ 10,670

C'était un beau résultat, n'est-ce pas ? L'année n'était qu'à moitié écoulée, et déjà, pour cette moitié d'exercice, M. Turgeon avait dépassé de $10,000 la somme votée pour tout l'exercice.

Au bout de six mois, il était en déficit de $10,000.

Passons maintenant au département des Terres. Voici quel était le budget de dépenses qui avait été voté par la législature pour ce département à la session de 1898 :

Dépenses générales . . .	$85,000
Pêche et chasse	9,000
Comptes courants	13,000
Protection des forêts . . .	12,000
Publication des cartes régionales.	2,000
Parc National des Laurentides	3,000
Total	$124,000

Ce budget de dépenses était voté pour tout l'exercice en cours, 1898-99. Or l'état des recettes et paiements pour six mois et demi, du 1er juillet 1898 au 18 janvier 1899, nous montrait que les sommes suivantes auraient déjà été dépensées à cette dernière date :

Dépenses générales . . .	$62,400
Pêche et chasse	4,000
Comptes courants	9,000
Protection des forêts . . .	12,000
Parc National des Laurentides	2,000
Publication de cartes . . .	1,000
Total	$ 90,400

C'est-à-dire que sur $124,000 votées pour toute l'année, il y en a déjà $90,400 de dépensées au bout de six mois et demi. Soit plus des deux tiers !

Comment l'honorable M. Parent va-t-il se rendre à la fin de l'exercice sans excéder ses crédits ? Il y a là encore une perspective peu brillante.

Ainsi donc voici deux départements dont l'un, au bout de six mois, a dépensé les deux tiers de ce qui lui a été voté pour un an, et dont l'autre au bout de six mois également, a dépensé tout ce qui lui a été voté pour un an, et dix mille piastres de plus ! Est-ce là la régularité, l'économie, la correction administrative que ces messieurs avaient promises ?

L'honorable M. Atwater a fait ressortir cette situation peu brillante, dans un discours prononcé lors du débat budgétaire, à la dernière session :

"En examinant, dit-il, les rapports, qui viennent d'être déposés devant la Chambre, des paiements pour les différents services depuis le 1er juillet 1898, au 18 janvier 1899, plus de la moitié de l'année courante, nous constatons que dans plusieurs cas, plus de la moitié des appropriations ont déjà été dépensées. Ainsi pour le gouvernement civil, les appropriations sont de $270,626, et $163,736 ont déjà été dépensées.

"Dans l'administration de la justice, sur $548,711 d'appropriations, $325,301 ont déjà été dépensées.

"Dans l'agriculture, sur un total d'appropriations de $159,650, on en a déjà dépensé $131,633.

"Dans le département de la colonisation et des mines, sur un total d'appropriations de $122,500, on en a déjà dépensé $133,173.

"Au chapitre des Divers on a dépensé $99,361, sur $171,000 d'appropriations.

"Il n'est que nécessaire d'avoir une connaissance élémentaire arithmétique et de calculer que ce qui reste à payer pour en arriver à la conclusion que la marche vers l'équilibre financier dont on parle tant, n'avancera guère pendant l'année courante."

Comme on le voit, l'administration financière du gouvernement Marchand est déplorable. Augmentation des dépenses, déficits, estimations trompeuses et dépassées au bout de six mois, voilà quels en sont les principaux caractères.

Coquette et vieille, Mme X...recourt à tous les trucs pour cacher son âge.

Elle a, en outre, la manie déplorable de s'inonder de parfums.

—Cette satanée femme, disait quelqu'un, adore tous les extraits...excepté l'extrait de naissance.

Un drame au Texas

Manor, Texas, 6.—Un des crimes les plus révoltants dont on ait souvenir au Texas a été commis vers 8 heures du soir près de cette ville. Les victimes sont les époux Engburg, des fermiers dans l'aisance. Le crime n'a été découvert que le lendemain matin, lorsqu'on a trouvé les deux corps étendus dans la chambre à coucher de la ferme. Autant qu'on a pu reconstituer le drame, il semble que M. Engburg, au moment où il allait se coucher, a été appelé du dehors par quelqu'un et a reçu une charge de chevrotines dans la tête lorsqu'il a ouvert la porte. Mme Engburg a été blessée d'une balle dans la tête par un autre assassin qui a tiré un coup de revolver sur elle par une fenêtre restée ouverte. Les assassins ont alors pénétré dans la maison et ont engagé une lutte terrible avec leurs victimes, qu'ils ont achevées en les égorgeant et en pratiquant sur leurs corps d'horribles mutilations. Puis ils ont pillé la maison de la cave au grenier et y ont pris, croit-on, une somme importante. Aussitôt que le crime a été découvert, le shérif a commencé une enquête et s'est mis à la recherche des coupables. On soupçonne deux nègres qui travaillaient chez M. Engburg et qui ont disparu. Leur sort n'est pas douteux si les agents lancés à leur poursuite les rejoignent.

Action en dommage

Mme Finton P. Horan et M. Ed. Barry, tuteur des enfants mineurs de feu M. Horan, a pris, hier, une action en dommages contre la compagnie de l'Electrique. La demanderesse réclame $10,000 et allègue que le conducteur Horan est mort des suites des blessures qu'il a reçues dans une collision de tramways sur la rue Ste-Anne, le 2 mai dernier, le dit accident étant dû à la faute et à la négligence de la compagnie. L'honorable E. J. Flynn représente la demanderesse.

La manifestation de Dimanche à Paris

Elle était préméditée

Paris, 6.—Le gouvernement a donné au commandant Marchand un congé pour lui permettre d'aller voir ses parents en province. Le but de cette faveur du gouvernement est, dit-on, de faire partir Marchand de Paris.

Le "Matin" a ouvert une souscription au bénéfice des tirailleurs sénégalais de la mission Marchand. Le comte de Castellane a versé cinq mille francs pour cette souscription.

Le commandant Marchand, qui devait quitter Paris, ce soir, à neuf heures, pour aller dans sa famille, mais il a demandé à retarder son départ dans la crainte de quelque manifestation.

Paris, 6.—La manifestation qui a eu lieu dimanche, au champ de courses d'Auteuil était préméditée. Le but des manifestants était d'insulter le président Loubet et, peut-être, dans le feu de la bagarre, de se débarrasser de lui. La tribune officielle a été envahie par un certain nombre d'élégants. Le coup porté à M. Loubet par l'un d'eux, le baron Christiani, a été paré par le général Bailloud, et la canne, en descendant sur le chapeau de M. Loubet, l'a écrasé et le lui a enfoncé sur le visage comme un éteignoir. Mme Bailloud s'est évanouie. Le baron Christiani a été accablé de coups par les personnes de l'entourage du président ; six gardiens de la paix l'ont emporté, se débattant et le sang coulant de son nez.

M. Loubet avait été averti qu'on se préparait à l'insulter et à l'attaquer ; aussi, au lieu de se rendre aux courses avec sa femme, il y était allé avec M. Dupuy, président du conseil, et le général Bailloud. La foule s'est conduite convenablement sur tout le parcours suivi par la voiture présidentielle en allant au champ de courses ; c'est seulement quand cette voiture est entrée au pesage que le tapage a commencé. Le comte de Dion a donné le signal devant la tribune présidentielle. Il a été arrêté aussitôt, mais son arrestation a servi de prétexte à ses amis pour crier : "A bas le Panama !", "Démission !", "A bas les traîtres, les juifs et les dreyfusards !" Les vitres au rez-de-chaussée de la tribune présidentielle ont été brisées, et plusieurs dames de l'entourage du président se sont évanouies.

Après la première course, M. Loubet, pâle et très froissé, mais ferme, s'est retiré. Un fort détachement de police et de garde républicaine a protégé sa voiture, qu'on a fait sortir du pesage par une voie non encombrée. Des groupes de manifestants ont continué à insulter le président tout le long de la route suivie pour rentrer à l'Elysée. Mme Loubet est restée jusqu'à la fin des courses. Elle s'est mise à pleurer en apprenant par téléphone que son mari était arrivé sain et sauf à l'Elysée.

La plupart des personnes arrêtées représentent quelques-uns des meilleures familles de France. Le comte Christiani est détenu pour avoir tenté de frapper le président. Le comte d'Audigny d'Issy est accusé d'avoir blessé l'inspecteur de police Grillière et un autre agent de police.

Parmi les personnes actuellement emprisonnées se trouvent MM. de Clermont-Tonnerre, de Rémuzat, de Beaumont de Villiers, de Neuville, de Pannisse-Passis, de Ferry et de Mun, le fils du comte Albert de Mun, député du Finistère.

A une heure avancée de la soirée, un grand nombre de personnes influentes ont cherché à obtenir la mise en liberté des prisonniers, mais le préfet de police a repoussé toutes les demandes de ce genre et a fait mettre en cellules tous les prisonniers.

Ouragans dans l'Ouest

New-York, 6—Les dépêches annoncent qu'un ouragan s'est abattu sur la partie centrale du Kansas. A Stewart, un sieur Ritter a été tué et deux personnes de sa famille ont été blessées. A Pratt, le vent a démoli la rotonde à locomotives du chemin de fer Santa-Fé et renversé plusieurs granges et autres constructions légères.

Près de Watseka, Illinois un ouragan a frappé un train de marchandises du chemin de fer Chicago and Illinois marchant à une certaine vitesse. Cinq wagons, dont quatre chargés de barils pleins de lourdes pièces de bois, ont été enlevés des rails par le vent et jetés dans un fossé voisin ; la voie a été presque entièrement détruite sur une longueur de 60 pieds.

Speculations et crimes

HENDERSON LE COMPTABLE CONCUSSIONNAIRE DE LA BANQUE UNION JOUAIT A LA BOURSE

IL A DU COUVRIR SES PERTES PAR SES VOLS

Nous avons annoncé hier, que John H. Henderson, comptable de la banque Union à Ottawa, était disparu mystérieusement, mais les circonstances qui ont entouré cette disparition n'ont pas été connues que tard samedi après-midi. Henderson est concussionnaire et s'est enfui avec une somme considérable appartenant à la banque.

L'inspecteur Billet a admis samedi qu'il y avait eu des irrégularités commises, mais le montant de la défalcation n'est pas spécifié d'une manière définitive ; ce sera cependant entre les $15,000 et les $25,000.

M. M. A. Anderson, le gérant de la banque volée, était à parcourir ses livres la semaine dernière avant son départ pour l'Angleterre et il s'est aperçu qu'il y avait des irrégularités. Il télégraphia immédiatement à M. J. G. Billet, l'inspecteur qui devait le remplacer pendant son absence, afin de venir lui-même prendre connaissance des faits.

Il est évident que Henderson a eu vent de ce qui se passait et il est parti lundi matin pour des lieux encore inconnus à la justice. Quoique la banque n'ait absolument rien à perdre dans le présent cas (car elle a des garanties nécessaires pour se sauvegarder), un mandat d'arrestation a été lancé contre le coupable ; la police de Toronto a également été avertie et elle fait des recherches.

On peut difficilement s'expliquer par quelle manière Henderson a pu se rendre coupable d'une défalcation pour un montant si élevé sans qu'on ait pu s'en apercevoir. Cependant l'on croit que c'est par le moyen de falsification de traites qu'il est arrivé à son but. D'après le principe actuellement établi, il est d'habitude lorsque l'on fait des transactions avec des traites de faire rapport soit toutes les quinzaines ou tous les mois aux quartiers généraux de la banque. Dans ce rapport on donne un compte rendu des transactions en question et on obtient ensuite un chèque pour l'émission de ces traites.

Si telle est la méthode pratiquée à la banque Union, Henderson a dû émettre toutes ces traites dans l'espace d'un mois. Il était assez facile pour lui d'en agir ainsi en émettant ces traites sur les différentes succursales de la banque Union et cela sous des noms fictifs.

En l'absence du gérant, un homme placé dans la position de Henderson pouvait être autorisé à signer les traites "pro-gérant" et ces traites pouvaient être ensuite contresignées par le caissier "pro-caissier."

Les amis de M. Henderson prétendent que ce dernier fréquentait assidûment la Bourse. Henderson était un homme tranquille, sobre et très estimé dans son cercle. On attribue ses défalcations au fait qu'il a dû faire des spéculations qui n'ont pas réussi et il aurait voulu combler ses pertes. Il était au service de la banque Union depuis dix ans et il a été au service des succursales de cette même banque à Smith's Falls, Toronto, etc. Henderson est marié et père de deux enfants. Son signalement a été envoyé dans toutes les grandes villes du Canada et des Etats-Unis.

Un wagon démoli par la dynamite

Un train de fret du chemin de fer Union Pacific a été arrêté par des brigands vers deux heures du matin près de Wilcox (Wyoming) ; le wagon des messageries a été complètement démoli à l'aide de la dynamite, le cocre-fort éventré et pillé ; le mécanicien Jones a été blessé à la tête et à la main par des éclats de bois. D'après les renseignements recueillis par la compagnie du chemin de fer, voici dans quelles circonstances le vol aurait été commis :

Les brigands sont montés dans le train à Wilcox, un peu après deux heures, et comme la locomotive venait de franchir un pont, l'un d'eux s'est glissé auprès du mécanicien et, lui mettant le pistolet sur la gorge, lui a donné l'ordre de stopper. Pendant ce temps, les autres voleurs travaillaient dans le wagon des messageries ; le train était à peine arrêté qu'une explosion formidable se produisait ; des débris du wagon étaient lancés dans toutes les directions, l'extrémité du wagon des postes était enfoncé et plusieurs pièces en fer du pont étaient brisées. Il a suffi de quelques minutes aux brigands pour vider le coffre-fort et, après avoir rappelé leur compagnon resté sur la machine, ils se sont sauvés dans les montagnes avant que les employés du train et les voyageurs aient pu se rendre compte de ce qui venait de se passer.

Après deux heures de travail, les employés sont parvenus à déblayer suffisamment la voie pour permettre au train de gagner Medecine Bow, la station suivante. C'est de là que la nouvelle du vol a été télégraphiée à Omaha, et c'est de là aussi qu'un shérif est parti avec des agents à la poursuite des voleurs. On n'en connaît pas exactement le nombre, mais on en a vu quatre et on croit qu'il n'y en avait pas d'autres. Les voyageurs ont eu une peur affreuse, mais les brigands ne les ont pas molestés.

Aux Philippines

La prise de Cainta

Manille, 6.—D'énergiques opérations ont commencé contre le général Pio del Pilar, qui a sous ses ordres 2,000 insurgés, retranchés au pied des collines situées à l'embouchure de la Laguna de Bay et dans les villes de Cainta, de Taytay et d'Antopolo. Les généraux Lawton et Hall avec 2,500 hommes réunis devant le réservoir se sont dirigés vers le sud-est, et le colonel Whalley, qui a succédé au général King dans le commandement de sa brigade, est parti de San Pedro Macati. Les deux divisions manoeuvrent de façon à opérer leur jonction.

Le colonel Whalley a capturé Cainta après avoir éprouvé des pertes légères, les insurgés ayant fui avant l'attaque des troupes américaines. Le général Hall a chassé les Filipinos des environs de Mariquina, et les a repoussés vers la colonne du colonel Whalley.

Les troupes américaines occupent une position d'où elles pourront s'emparer de la presqu'île de Morong au sud de la Laguna de Bay, où on croit que les insurgés ont réuni le gros de leurs forces. Ces dernières sont retranchées près de la ville de Morong, et les insurgés ont sur la côte ouest de la presqu'île, une batterie qui a dernièrement brisé l'hélice de la canonnière "Napidan."

Les Américains ont traversé la rivière San Mateo, et ils ont facilement repoussé une troupe nombreuse d'insurgés à douze milles à l'est de Manille, entre Mariquina et Antipolo.

Dans le mouvement vers la péninsule de Marong la colonne du général Hall a décrit un circuit de vingt milles à travers un pays sauvage et montagneux, et a eu deux engagements avec les insurgés. L'un de ces engagements a été très vif, et les Américains ont dû diriger pendant près de vingt-quatre heures un feu continuel sur les bandes insurgées dispersées.

Les Filipinos ont été repoussés dans toutes les directions, et dans le pays traversé par la colonne du général Hall il n'y avait plus un seul insurgé. A 10 heures la colonne était arrivée à quelques milles de Taytay, où les troupes du général Hall se sont réunies à celles du général Lawton, qui étaient déjà entrées dans la ville abandonnée par ses habitants.

L'objectif du général Hall était Antipolo, à dix milles plus loin, et tout le long de la route les soldats américains ont dû tirailler avec les insurgés. Pendant la marche de la colonne on entendait le feu des canonnières qui tiraient sur les collines en avant de la colonne. Cette dernière, après avoir chassé dans la matinée les insurgés des positions qu'ils occupaient au pied des collines près de Maria Chino, s'est dirigée aussi rapidement que possible vers Laguna de Bay ; le 4e de cavalerie était en tête de la colonne, le régiment de l'Orégon suivait et le 4e d'infanterie venait ensuite. Pendant l'engagement, près de Mario Chino, les Américains n'ont eu que trois hommes légèrement blessés. A cinq heures du soir les trois régiments ont livré un second combat, qui s'est terminé comme celui du matin par la déroute complète d'un corps nombreux de Filipinos, qui occupait des positions avantageuses sur des hauteurs. Dans ce combat les pertes des Américains ont été de quatre hommes tués, dont trois du 4e de cavalerie et un du régiment de l'Orégon, et quinze blessés.

On avait l'intention de marcher sur Antipolo, mais la chose a été reconnue impossible à cause de la fatigue des troupes, qui avaient livré deux combats et exécuté une marche de douze heures pendant la journée, sans avoir pris aucune nourriture depuis le matin, et parce qu'aucun convoi de vivres n'était attendu. Beaucoup de soldats ont été indisposés par la chaleur et ceux qui ont pu y résister étaient complètement épuisés le soir. Conséquemment les troupes ont bivouaqué sur le second champ de bataille.

AFFAIRE DREYFUS

La décision de la cour Cassation

Paris, 5.—11 hrs a.m. A la suite de l'arrestation du lieutenant-colonel du Paty de Clam, plusieurs fausses nouvelles ont été lancées par les journaux qui ont annoncé que des poursuites allaient être intentées contre le général Mercier, ancien ministre de la guerre, et contre d'autres officiers. Un autre journal a dit que le général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris, a accordé la mise en liberté provisoire de l'ex-lieutenant-colonel Picquart, sur la demande du général de Galliffet.

Mais on déclare faux les bruits d'après lesquels le général Mercier serait poursuivi et l'ex-lieutenant-colonel Picquart mis en liberté. On ne s'occupera de ce dernier, demain, mardi.

La "Petite République," organe des socialistes dreyfusistes rapporte que le lieutenant-colonel du Paty de Clam a tenté de se suicider. Ce bruit est également démenti.

L'arrestation du lieutenant-colonel du Paty de Clam a été ordonnée après que le ministre de la guerre, M. Krantz, eût consulté le président du conseil, M. Dupuy. Le prisonnier, qui est écroué à la prison militaire du Cherche-Midi, est accusé de faux, usage de faux. On ne sait pas encore s'il sera traduit devant un conseil de guerre ou un conseil d'enquête. Il est détenu à la prison du Cherche-Midi dans la cellule qui a été occupée par Dreyfus et ensuite par l'ex-lieutenant-colonel Picquart.

UNE LETTRE DE DU PATY DE CLAM

La "Libre-Parole" publie une lettre écrite par le commandant Paty de Clam au ministre de la guerre, M. Krantz, avant son arrestation.

"Pendant deux ans, dit-il, j'ai été soumis par la presse à des attaques sans nom. Le commandant Cuignet a réuni les attaques et les insultes et a fait porter secrètement contre moi une accusation odieuse que je viens d'apprendre par le "Figaro". MM. Ballot-Beaupré, Manau et Mornard, en réponse à cette accusation, en ont relevé une autre encore plus forte contre moi. J'ai demandé maintes fois à vos prédécesseurs la permission de poursuivre mes calomniateurs ou la faveur d'être jugé par un tribunal quelconque. Ce que j'ai demandé jusqu'ici comme une faveur devient aujourd'hui un droit. Je demande des juges.—Du Paty de Clam."

Esterhazy et sa femme

UNE NOUVELLE DEMANDE DE DIVORCE

Londres, 4.—Au cours de son entrevue avec le "Daily Chronicle," Esterhazy a affirmé que tout récemment les chefs envoyèrent M. Laguerre, un ancien député, à Londres avec des offres séduisantes pour lui faire garder le silence. "Maintenant ils emploient les menaces, s'est-il écrié, mais je ne les crains pas."

Le "Daily Chronicle" a fait signer les notes de l'entrevue par Esterhazy.

Mme Esterhazy intente un nouveau procès.

Mme Esterhazy qui, comme on le sait, intente contre son mari un procès en divorce, vient d'introduire une nouvelle instance contre M. Walsin-Esterhazy à propos d'un remploi dotal.

Mme Esterhazy a apporté en dot à son mari deux cent mille francs de titres de Bourse qui, par suite d'une hausse des cours, valurent bientôt 240,000 francs. La moitié de cette somme était inaliénable sans conditions de remploi. Les 120,000 francs, pour lesquels le remploi était exigé servirent à l'achat.

1. Du château de Dammartin, propriété d'agrément d'une valeur de 14,000 francs; 2. d'un immeuble de rapport. Cet immeuble, sur lequel pesait, au profit du Crédit foncier, une hypothèque de 50,000 francs, a été, d'après Mme Esterhazy, très sensiblement majoré. Aussi demande-t-elle l'annulation de la vente. Elle met en cause dans le procès: 1. son mari; 2. le vendeur de l'immeuble; 3. le notaire qui a procédé à la vente.

Mme Esterhazy se trouve actuellement dans une extrême détresse. En effet, de toute sa fortune, il ne lui reste que le château de Dammartin, d'un revenu inférieur à la dépense, et l'immeuble de rapport dont les revenus servent exclusivement au payement des intérêts de la dette hypothécaire.

Ces deux immeubles ne peuvent être vendus ou hypothéqués qu'avec l'autorisation de M. Walsin-Esterhazy.

Depuis qu'une instance en divorce a été introduite contre lui, le commandant, qui, jusque-là, servait une pension à sa femme, n'a plus fait parvenir à cette dernière aucun subside pour l'entretien de ses deux fillettes. La dernière somme d'argent que Mme Esterhazy a reçue de son mari est une somme de 500 francs.

Le commandant Marchand

SON DISCOURS AU CERCLE MILITAIRE

Paris, 4.—Les membres de la mission Marchand sont maintenant les hôtes du ministre des colonies, M. Guillain, et la réception donnée en leur honneur au pavillon de Flore était réellement brillante. Parmi les invités se trouvaient des sénateurs, des députés, de hauts représentants de l'armée et de la marine, des écrivains et des artistes.

L'Union des sous-officiers d'infanterie de marine a donné un banquet en l'honneur de la mission et a présenté à celle-ci un album signé par 40,000 sous-officiers et officiers sortis des rangs.

Dans son discours au Cercle militaire, à l'occasion de sa réception, le commandant Marchand a dit: "L'expédition Congo-Nil n'a subi ni infligé aucune perte, elle n'a pas tiré un coup de fusil, mais elle a inculqué aux indigènes l'amour de la France et effectué une conquête par l'humanité et l'honneur militaire dont nous animait l'amour de la discipline. Sans cela, vous pouvez faire marcher des bataillons, mais vous n'aurez pas une armée. L'armée sauvera notre pays. Elle n'a pas d'ennemis en dehors de ceux qui ne la comprennet pas ou ne veulent pas la comprendre." (Applaudissements enthousiastes.) Se tournant vers le général Zurlinden, le commandant Marchand a dit: "Entendez-vous les acclamations de la foule patriote? Je refuse de les accepter pour moi-même, je vous les transmets toutes."

LE DECRET DE LA COUR DE CASSATION

Paris, 5.—Le décret de la cour de Cassation ordonnant un nouveau procès qui sera tenu devant une cour martiale, à Rennes, n'a pas causé de surprise. On s'y attendait. Cette décision a même été accueillie à la cour par des cris de "Vive la justice."

Naturellement la juiverie jubile.

La chambre des députés et le sénat ont été informés de la décision de la cour de Cassation par messages téléphoniques.

Au Sénat il y a une forte majorité en faveur de Dreyfus. Mais à la chambre des députés, les dreyfusistes sont en minorité.

La décision du tribunal a été affichée dans les corridors, et a provoqué l'expression de divers sentiments.

Les journaux antisimistes avaient prédit qu'un nouveau procès serait ordonné à Amiens, où l'esprit radical domine.

Rennes est la capitale de la catholique Bretagne, mais le général Lucas commandant du 1er corps d'artillerie, est un juif. Il n'y a pas de cour martiale permanente à Rennes comme à Paris.

Les commissaires du gouvernement chargés de préparer la cause contre Dreyfus devant la cour martiale sont le major Carrière, un catholique, et le capt. Jacquet, un cacier en retraite, qui fera rapport sur la preuve à la cour martiale. Le général Lucas choisira cpt officiers qui agiront comme juges.

Le sentiment public dans cette partie de la France est généralement hostile à Dreyfus. Cependant, l'acquittement est certain, car il n'y a rien contre lui, excepté le bordereau et le document. "Canaille de D...".

On sait maintenant comment ce document ne peut peut-être appliqué à Dreyfus.

UNE ENTREVUE AVEC ZOLA

Londres, 5.—Un représentant de la Presse Associée a eu une entrevue avec Emile Zola, qui vit dans la retraite absolue près de Crystal Palace, mais qui se propose de retourner à Paris dans quelques jours. Naturellement Zola est réjoui du résultat de l'affaire Dreyfus. J'ai appris, a-t-il dit, que la vérité s'était enfin fait jour à travers une masse de fausssetés et de calamnie, et que Dreyfus sera remis en liberté, et moi-même je ne serai pas forcé à vivre plus longtemps en exile.

Zola prétend que sa conduite va être justifiée par les événements.

LE JUGEMENT DE LA COUR DE CASSATION

Paris, 5.—Lorsque les portes de la cour de cassation ont été ouvertes, samedi, une foule immense a essayé d'entrer, et il y a eu pendant un certain temps une confusion extraordinaire. La session s'est ouverte à 3 heures, le président Mazeau a rappelé à l'audience que toute démonstration était interdite, puis il a prononcé le jugement comme suit: "La cour après avoir entendu le rapport du premier président de la chambre civile, les conclusions du Procureur-Général et l'application de Maître Monard, consil pour Mme Dreyfus, à l'effet que revision d'un jugement peut être demandé, lorsque de nouveaux faits se produisent ou que des documents inconnus tendant à démontrer l'innocence du condamné viennent au jour, et vu que la présentation à la cour martiale d'un document secret que l'on ne regarde pas maintenant comme applicable à Dreyfus, constitue un fait nouveau interprété comme pouvant établir l'innocence de Dreyfus; et vu que deux lettres authentiques, écrites sur un papier identique, et portant la même date que le bordereau, ont été trouvés dans la maison d'Esterhazy et dont le manuscrit a été jugé par les experts être de même que celui du bordereau, lesquels faits sont calculés comme tendant à établir l'innocence de Dreyfus; et vu que les prétendues confessions de Dreyfus au capitaine Lebrun-Renault sont contredites; vu tous ces arguments et sans en soumettre d'autres, la cour casse et annule le verdict de condamnation porté en décembre 1894, contre Alfred Dreyfus par la première cour martiale du gouvernement militaire de Paris et renvoit l'accusé devant une cour martiale à Rennes qui devra être constituée spécialement pour reprendre le procès.

Ce jugement devra être imprimé et produit au dossier de la première cour martiale et annexé au verdict qu'il annule.

La cour a ensuite levé la séance.

Le premier ministre Dupuy, informé de la décision de la cour, a immédiatement convoqué les ministres de l'Intérieur, de la Justice, de la Guerre, de la Marine et des Colonies pour dimanche matin, afin de discuter les moyens à prendre pour ramener Dreyfus en France.

Le gouvernement fédéral a désavoué l'acte passé par le gouvernement de la Colombie Anglaise, excluant les Japonais de tout travail dans cette province.

INSTITUT DENTAIRE CANADO-AMERICAIN

250, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Bell Telep. 2206 QUEBEC

BUREAU OUVERT LE VENDREDI JUSQU'A ONZE HEURES P. M.

Nos Dentiers à..... **$5.00** Sont Absolument Garantis

— ET NOUS DEFIONS TOUTE COMPETITION —

Aujourd'hui pour satisfaire les plus exigents et convaincre les incrédules, nous donnerons quelques certificats des personnes que nous avons eu le plaisir de servir.

Nos salons, convenablement amenagés, sont constamment ouverts au public qui désirerait constater l'exactitude de ce que nous annonçons. Depuis à peine trois semaines que nous sommes au milieu de vous et déjà l'élite des citoyens de Québec et des alentours nous ont honorés de leur visite. Voici quelques témoignages:

Il est incroyable qu'on puisse faire un dentier à si bon marché à l'Institut; songez qu'ailleurs on paie le double du prix pour ce même dentier.

Dame CHS BARBEAU,
Ste-Marie, Beauce.

Je suis satisfaite du dentier à $5.00 que m'a fait l'Institut Dentaire Canado-américain, à Québec, il est très beau. La garantie écrit que l'on m'a donné me permet d'avoir toute la sécurité possible.

Dame LUCIEN BISSONNETTE,
rue Commerciale, Lévis.

Je suis satisfaite du dentier que vous m'avez fait.

Mme ALFRED CANTIN,
114, Latourelle, Faubourg St-Jean.

Je suis tout à fait étonnée de voir que pour $5.00 on puisse se procurer un si bon et si beau dentier.

Dame ALPH. BAYLE,
252, rue Prince-Edouard.

Je soussignée suis enchantée de l'ouvrage que vous m'avez fait; il m'était difficile de croire que je pouvais avoir un tel dentier pour cinq piastres.

Dame GEORGES LEVESQUE,
47, rue Ste-Cécile.

Je suis enchantée du dentier que vous m'avez fait. L'Institut Dentaire Canado-Américain, 250 rue St-Joseph fait assurément des prodiges, quand il ne charge que $5.00 pour un dentier parfait.

Dame W. TREMBLAY,
Maître de Poste de Les Eboulements, Co. Charlevoix.

J'ai longtemps douté, mais vous avez su me convaincre.

Dame C. ROBITAILLE,
301 rue Du Roi.

C'est réellement artistique ce dentier que vous m'avez fait.

Mme F. A. DORVAL.

Il nous reste encore trente-huit certificats de tous genres que nous ferons voir à quiconque le désirerait et qu'il serait trop long d'énumerer ici.

Adressez vos correspondances au Bureau de l'Institut Dentaire

ET LA GARE DE LEVIS?

Nous sommes au 6 juin.

L'année fiscale expirera dans vingt-quatre jours.

C'est le temps pour M. Demers, député de Lévis, d'insister auprès de ses maîtres pour faire dépenser les $48,000 votées et revotées à deux ou trois reprises différentes dans l'intention d'agrandir la gare de l'Intercolonial, à Lévis.

L'hiver dernier, à la veille de l'élection provinciale, M. Blair a envoyé un de ses secrétaires prendre des renseignements auprès des propriétaires et tout devait marcher. Une commission fut même nommée pour acheter les terrains.

Mais.....

Mais rien de tout cela n'a été fait.

Et l'année expire.

Et les $48,000 votées vont retourner encore une fois au trésor. Est-ce que M. Demers qui prétend avoir fait un sacrifice immense en entrant dans la politique à la demande de sir W. Laurier, est-ce que M. Demers ne pourrait pas faire valoir ce sacrifice dans l'intérêt de la ville de Lévis?

LA COLONISATION

Dans la province de Québec

Comté de Bonaventure

Valeur de la propriété foncière

Fertilité de la région

Les voies de communication—Les établissements des familles loyalistes—Les centres de population

I

La statistique municipale de 1897 porte à $2,180,000 la valeur de la propriété foncière de ce comté. On sera certainement plus près de la vérité en ajoutant à ce chiffre $500,000 à $600,000. Dans la statistique municipale on a omis en effet plusieurs centres importants qui fournissent d'autant à la richesse générale.

Ce qui a été dit de la richesse et de l'extraordinaire fertilité de la vallée de la Matapédia peut s'appliquer à tous les centres de colonisation du comté de Bonaventure dont il est du reste le prolongement.

On trouve ici en effet, et presque partout, un sol bien égoutté, facile à travailler et d'une fécondité remarquable.

Toute cette région qui mesure une étendue de 3,291,690 milles, n'est cependant habitée que sur le bord de la mer, à un mille ou deux de profondeur. Il est vrai que bon nombre d'autres lots sont pris à quatre ou cinq milles de profondeur, mais ceux-ci ne paraissent avoir été pris que pour des fins de spéculation et attendent encore des colons de bonne foi.

Une autre richesse pour les cultivateurs, ce sont les engrais qui se trouvent sur les bords de la baie des Chaleurs.

Les gens, dit M. l'abbé Marquis, agent de colonisation, qui a visité à plusieurs reprises cette région, gardent peu d'animaux pour fournir les engrais ordinaires, mais cependant on y trouve des champs de blé et de foin qui ne dépareraient pas les meilleures terres de la vallée du Saint-Laurent.

Cette région a en outre l'avantage d'être arrisée par de grandes et nombreuses rivières, dont quelques-unes même sont renommées sur tout le continent pour l'abondance et la qualité de leurs poissons. Qui n'a entendu parler, par exemple, des superbes rivières à saumon du comté de Bonaventure. Elles ont une telle réputation qu'on se les dispute à l'envie chez nos voisins et que les millionnaires américains ne regardent pas au prix lorsqu'il s'agit d'affermer l'une ou l'autre de ces rivières. La grande Cascapédia, où des amateurs ont déjà capturé des saumons de cinquante-deux à cinquante-quatre livres, coûte à elle seule, plus de $60,000 aux sportmen qui l'ont pris à bail pour dix ans. Et il n'est pas impossible que ce prix soit doublé lorsqu'on la mettra de nouveau à l'enchère.

Il est superflu d'ajouter que toutes ces rivières ont un volume d'eau assez considérable pour porter des billots, et que les propriétaires de limites ont conséquemment toutes les facilités désirables pour leur commerce de bois.

LES PECHERIES DE BONAVENTURE

La pêche est une autre ressource sur laquelle les cultivateurs qui habitent les bords de la baie des Chaleurs peuvent compter.

Elle a même été longtemps et trop longtemps l'unique préoccupation d'une foule de colons de cette région. Dans les années où la morue, le hareng et le homard donnaient, on ne se faisait pas faute de délaisser les terres pour se livrer exclusivement à cette exploitation. Mais cette source de revenus ayant fini par s'amoindrir, la population des pêcheurs s'est ravisée. Elle a eu le courage et le bon esprit de retourner à ses terres, et la pêche, sans cesser d'être exploitée, n'est plus devenue qu'un accessoire dans la vie du colon.

Cet accessoire n'est pas tel, cependant qu'on puisse le considérer comme quantité négligeable. Quoique capricieuse, la mer se montre encore prodigue de ses richesses, et il ne manque pas de familles dans Paspébiac, dans St-Bonaventure, à Port-Daniel, à New-Carlisle, à Carleton et à Maria qui se créent un revenu annuel de $200 à $500 avec la pêche du saumon, du hareng et du homard.

La statistique officielle est là, au reste, pour prouver que cette exploitation constitue encore un précieux appoint pour la classe agricole.

On a calculé qu'en 1897 le nombre de bateaux employés pour la pêche dans le comté de Bonaventure s'élevait à 1,360, représentant une valeur de $22,495, et donnant du travail à 2,384 hommes.

Dans cette même année, les pêcheurs avaient pris 244,375 livres de saumon, 130,828 livres de homard, plusieurs milliers de livres de hareng, —le tout équivalant à une production totale de $201,922 pour l'année.

LE CHEMIN DE LA BAIE DES CHALEURS

Avec tous ces avantages, avec toutes ces ressources naturelles, la colonisation dans le comté de Bonaventure n'a marché cependant qu'à pas lents.

Sans doute les parties qui se trouvaient en communication directe avec l'Intercolonial comme les cantons de Millnikek, de Matapédia, de Ristigouche, ont pris un essor notable, mais les autres cantons n'ont guère participé à ce mouvement progressif.

Cela s'explique par l'absence ou la rareté des communications de toute espèce, et aussi un peu par l'accaparement des lots pratiqué pendant de trop longues années par des spéculateurs.

Heureusement, le nouveau chemin de fer de la baie des Chaleurs, qui atteint maintenant New-Carlisle et qui touchera bientôt Paspébiac et Port-Daniel, va remédier en partie à la situation. Grâce à ce chemin, la circulation est non seulement facilitée, mais il va permettre aux colons ou aux cultivateurs de pouvoir écouler journellement leurs produits sur tous les marchés du Canada. Ce qui est encore aussi important, c'est qu'avec cette voie de communication qui est reliée à l'Intercolonial à St-Laurent de Matapédia, le comté de Bonaventure cesse d'apparaître comme une région éloignée et presqu'inabordable, une région où l'on n'osait point pénétrer à cause des frais considérables qu'entraînait la création d'un établissement. Ce temps-là est fini. Le char de feu, en s'avançant vers la baie des Chaleurs, a fait disparaître les distances, et le colon peut désormais pénétrer hardiment au sein de cette région à laquelle la nature n'a rien refusé, et qui est appelée, au dire de tous, à voir s'ouvrir devant elle une ère de prospérité.

Il reste bien, il est vrai, des routes de communication à pratiquer dans l'intérieur, dans les profondeurs des cantons où le colon a une tendance à se porter, mais on peut affirmer sans crainte de se tromper, qu'une fois que le mouvement colonisateur se sera nettement affirmé, les gouvernements ne reculeront point devant la tâche qui leur incombe d'aplanir les difficultés et de faciliter l'accès des terres publiques à ceux qui se dirigent de ce côté.

LES ETABLISSEMENTS DES "LOYALISTES"

M. Buies écrivait naguère que la baie des Chaleurs était la région la plus cosmopolite de toute la province.

Il est de fait que l'on y rencontre des colons de toutes les origines : acadiens, jersiais, guernesais, américains, irlandais, écossais, canadiens-français.

Les premiers établissements de quelque importance dans ce comté datent de la révolution américaine.

Un certain nombre de familles américaines ne voulant pas changer d'allégeance mais demeurer fidèles à l'Angleterre, pressèrent le gouvernement impérial, vers 1780, de leur concéder des terres.

Leur demande fut agréée et c'est vers les comtés de Bonaventure et de Gaspé que ces familles que l'on désignait sous l'appellation de "Loyalistes", se dirigèrent de préférence.

Deux cents familles de ces "loyalistes" vinrent s'établir en 1784 à New-Carlisle, dans la baie des Chaleurs, et à Douglastown, dans la baie de Gaspé.

Le gouvernement de l'époque alloua à chaque chef de famille un lopin de terre de deux cents acres et à chaque femme, fille et enfant cinquante acres.

A New-Carlisle, l'on traça une ville en lots d'un acre, qui furent distribués parmi les chefs de famille et les jeunes hommes de seize ans et au-delà.

L'arpentage de ces lots de terres commencé en l'automne de 1784 fut complété en 1786.

Un comité composé du lieutenant-gouverneur Cox, de M. Chs Robin et de M. Isaac Mann, riche marchand de Ristigouche, fut chargé de distribuer des billets de location aux loyalistes qui désiraient s'établir sur nos terres.

Jusqu'en 1786, époque à laquelle les terres furent octroyées régulièrement, la Couronne anglaise se chargea elle-même de subvenir à l'entretien des familles des loyalistes. On accorda des rations à chaque homme et à sa famille pour trois années. Le roi et la reine d'Angleterre firent encore plus. Ils fournirent aux loyalistes établis sur les bords de la baie des Chaleurs les instruments agricoles, les meubles, la literie; etc.

Ces loyalistes se mirent bravement à l'oeuvre et créèrent en peu de temps des établissements qui ne tardèrent point à prospérer. Ce sont les descendants de ces familles loyalistes que l'on retrouve encore aujourd'hui à New-Carlisle, à New-Richmond et en quelques autres endroits du comté de Bonaventure.

Pendant de longues années, les loyalistes formèrent le gros de la population sur les bords de la baie des Chaleurs et même dans tout le comté. Ils ont même encore la majorité dans les villages de New-Carlisle et de New-Richmond.

Mais la situation s'est quelque peu modifiée depuis cinquante ans. L'élément canadien-français commença alors à envahir peu à peu ce territoire si plein de ressources, et à l'heure actuelle, il s'est développé dans de telles proportions qu'il forme la majorité de la population.

Le recensement de 1891 donne au comté de Bonaventure une population totale de 20,835 âmes. Sur ce nombre, 13,287 habitants sont d'origine française.

Il n'est que juste d'ajouter que ces divers éléments vivent ensemble dans la concorde la plus parfaite et que les différences d'origine ont rarement été la cause de froissements.

* * *

Le comté de Bonaventure comprend seize cantons et une étendue de terres de 425,000 acres arpentés et offertes en vente.

Les agents préposés à la vente de ces terres sont MM. William Maguire à New-Carlisle, M. N. Arseneau à Carleton et M. Saucier à Sayabec.

Ces divers cantons—on pourra le constater par la description particulière que nous allons donner—sont presque tous favorables à l'établissement de fermes agricoles. Il en est même un certain nombre, comme les cantons de Hamilton, de New-Richmond, de Cox, de Hope et de Port Daniel où les terres sont de qualité supérieure.

Ajoutons qu'un bon nombre des cantons de cette région sont traversés par le chemin de fer Intercolonial et que d'autres peuvent être atteints assez facilement par le nouveau chemin de fer de la baie des Chaleurs qui longe sur tout son parcours le bord de la mer, offrant çà et là des paysages d'une pittoresque beauté.

Les centres de population

Les principaux centres de population de ce vaste comté sont les suivants :

ST-ALEXIS DE MATAPEDIA.—Cette paroisse fut fondée en 1860 par des Acadiens venus de l'Ile du Prince-Edouard.

Les commencements de cette colonie furent assez pénibles. Il n'y avait point à cette époque de communications et de plus les pauvres acadiens qui s'enfonçaient ainsi dans la forêt, ne disposaient d'aucun capital. Ils ne s'en mirent pas moins bravement à l'oeuvre, et au bout de quelques années leur persévérance était couronnée de succès. Les terres qu'ils avaient arrosé de leurs sueurs étaient des plus fertiles ; ils en tirèrent tout ce qui était nécessaire au soutien de leurs familles.

Depuis cette lointaine époque, St-Alexis a marché à pas accélérés dans la voie du progrès. Placé au centre d'une région d'une fertilité inouïe, cette paroisse a vu accourir chez elle de nombreux groupes de colons qui ont travaillé dur et ferme comme leurs devanciers et ont obtenu des résultats aussi satisfaisants.

La paroisse St-Alexis est aujourd'hui un centre florissant qui compte 175 familles acadiennes et plus de 40 familles canadiennes-françaises.

Tout à côté de St-Alexis, on a vu s'élever en ces dernières années, grâce aux efforts patriotiques de M. le curé Pelletier, de St-Alexis, la nouvelle paroisse de St-François, qui donne déjà asile à plus de trente familles acadiennes.

ST-LAURENT DE MATAPEDIA.—Ce village est situé à 290 milles de Québec. C'est le point de départ du chemin de fer de la baie des Chaleurs.

Cette mission comprend une quarantaine de familles catholiques. Il y a aussi quelques familles d'origine anglaise et écossaise.

Depuis quelques années, un missionnaire réside en permanence à St-Laurent. Il y a aussi une jolie chapelle.

VILLAGE LAGACE OU SAINTE-FLORENCE.—C'est une colonie qui débute, mais qui laisse percer les plus belles espérances. Ce village se trouve installé entre le sixième et le septième rang du canton Ristigouche. On est à la veille d'y construire une chapelle.

Cette mission est desservie par des pères capucins.

ST-ANDRE DE RISTIGOUCHE.—Ne date aussi que d'hier et l'on y compte déjà quarante familles.

Il y a de très bonnes terres dans cette petite paroisse naissante.

STE-ANNE DE RISTIGOUCHE.—Le gouvernement a octroyé depuis longtemps une réserve de terres aux sauvages Micmacs dans cette paroisse.

Cette paroisse est située dans le canton Mann.

Les Pères capucins qui desservent tout le canton Ristigouche ont ici leur monastère.

Quant à la population indienne qui habite ce village, elle comprend un peu plus de cent familles.

CARLETON.—Un délicieux village, campé sur les bords de la baie des Chaleurs, et que l'on atteint en prenant le steamer à Dalhousie N. B.

C'est une place d'eau, très recherchée par les familles américains.

La vie y est à bon marché et la pêche abondante.

Dans osn esquisse sur la Gaspésie M. J. C. Langelier n'hésite pas à dire que comme station balnéaire, Carleton est sans rival et laisse bien loin dans l'ombre la Malbaie, Cacouna et toutes les autres places d'eau qui attirent chaque été des milliers de touristes jusque des parties les plus reculées des Etats-Unis.

Si cette localité était plus connue, ajoute-t-il, elle deviendrait en peu de temps la place d'eau la plus recherchée, le " Old Orchard Beach " de la province de Québec.

Le village se termine par une longue pointe de sable qui s'avance dans la mer et que l'on appelle le banc et le barachois de Carleton.

Les lots du banc de Carleton sont à peu près tous concédés et détenus en grande partie par MM. L. A. Robitaille et J. R. Michaud.

Quant au barachois, un syndicat de québecois, organisé par M. Vannier, y a entrepris depuis quelques années la culture des huîtres.

La population de Carleton se compose de canadiens et d'acadiens. Elle était de 1.007 habitants en 1897 et la valeur de la propriété foncière était estimée, dans la même année à $325,000.

MARIA.—C'est une belle paroisse de 2,500 habitants, dont 1,250 Canadiens-français.

Il y avait ici, il y quelques années, une importante scierie qui a dû fermer ses portes.

NEW-RICHMOND.—Un village de 2,173 habitants dont 200 canadiens-français seulement. Le gros de la population se compose de descendants de familles loyalistes qui possédaient ici de fort beaux établissements.

C'est un village des plus prospères, où la propriété foncière dépasse en valeur $300,000.

ST-CHARLES DE CAPLAN.—Ce village situé à 97 milles de Matapédia porte le nom du premier français qui y a installé ses pénates.

Il est formé à même le premier rang du canton de Hamilton.

Les progrès de la colonisation ont été ici quelque peu lents.

Cela s'explique par le fait que la population, négligeant la culture des terres, s'adonnait exclusivement à la pêche.

Depuis quatre à cinq ans, la population mieux éclairée par l'expérience semble s'être ravisée et la culture des terres s'est plus généralisée. Ajoutons que les récoltes des dernières années, qui ont été excellentes ont largement contribué à inciter les habitants à s'occuper davantage de leurs lots.

St-Charles de Caplan qui a été érigée en paroisse vers 1872, compte actuellement une population de 1400 âmes, en grande majorité canadienne-française.

C'est Mgr Bossé, dont on connaît le dévouement à la cause de la colonisation, qui dessert cette paroisse.

ST-ALPHONSE DE MUSSELEY-VILLE.—C'est un prêtre belge, monsieur l'abbé Musseley, qui a jeté les fondements de cette colonie, il y a une douzaine d'années.

M. l'abbé Musseley, arriva ici avec une quizaine de familles de Belgique auxquelles il distribua des terres dans le septième rang du canton Hamilton.

Cette colonie belge, malgré le dévouement de son promoteur, n'a pas été un succès. Ces braves cultivateurs belges, obligés d'abattre la forêt pour se créer un " home," se lassèrent vite d'un travail dont ils n'avaient point l'habitude, et ils déguerpirent bientôt les uns à la suite des autres.

Six familles belges seulement persistèrent—mais en revanche, les canadiens-français auxquels le dur travail de premiers défrichements n'a jamais fait peur, ne tardèrent pas à suivre les premiers colons.

Les choses ont si bien marché depuis leur arrivée, que la colonie de Musseleryville est déjà en plein épanouissement.

M. l'explorateur Bureau qui a passé là, à la fin de 1898, rapportait au département des terres, qu'il avait été émerveillé du développement prodigieux de cette colonie qui dans le principe, paraissait destiné à mourir.

Il a constaté qu'il y avait là une église, un prêtre réisdent, monsieur l'abbé Biron, une cinquantaine de maisons bâties le long du chemin Mercier, et puis 70 à 80 familles, toutes heureuses de leur sort.

NEW-CARLISLE.—C'est par excellence le village aristocratique et en même temps le chef-lieu du comté de Bonaventure.

A part le palais de justice, il y a de vastes magasins, des moulins, et même de somptueuses résidences.

New-Carlisle, agréablement situé sur les bords de la baie des Chaleurs, et doté d'admirables plages, ne sourait tarder à devenir une place d'eau très enviée. La grève y est on ne peut plus belle et bien adaptée pour les bains de mer.

Quelques familles anglaises et américaines s'y dirigent déjà durant la belle saison, mais ce courant devra s'accentuer davantage maintenant que New-Carlisle qui avait la navigation par eau, est devenu le terminus du chemin de fer de la baie des Chaleurs.

New-Carlisle se compose de quatre rangs, mais les terres, sauf de rares exceptions, sont presque toutes vendues.

La population de New-Carlisle est d'environ mille âmes, pour la plupart d'origine anglaise ou irlandaise.

L'élément canadien-français n'y est représenté que par une soixantaine de familles.

La population catholique y possède une église et un curé résident.

Les protestants y ont plusieurs chapelles, et même un temple maçonnique.

PASPEBIAC.—Notre-Dame de Paspébiac, à quatre milles de New-Carlisle, est un magnifique port de mer.

Les terres sont excellentes dans les trois rangs de Paspébiac, mais peu de familles se livrent à la culture.

Le village de Paspébiac qui comprend une population de 1637 habitants est en quelque sorte le prolongement du canton Cox.

Une bonne partie de la population de ce village se compose d'anciennes familles des îles Jersey et Guernesey, et se livre presqu'exclusivement à la pêche de la morue.

C'est dans ce village et sur le banc

de Paspébiac que les maisons des Robin et des Le Bouthillier ont leurs principaux comptoirs. Il y a là de vastes entrepôts où l'on fait sécher la morue, et où on l'emmagasine en attendant qu'elle puisse être expédiée dans l'Amérique du Sud.

Ces maisons possèdent aussi de grands magasins où l'on vend au détail à la population toutes les choses nécessaires à la vie.

A vrai dire, ce sont ces maisons, puissamment organisées et qui comptent plus d'un siècle d'existence, qui sustentent une bonne partie des habitants de Paspébiac. Elles achètent tout le poisson que les familles de Paspébiac peuvent recueillir, mais comme la pêche n'est pas toujours heureuse, les recettes sont assez souvent maigres. Pour se rattraper, un certain nombre de pêcheurs gagnent la côte nord avec leurs petites embarcations et s'ils ont fait une ample provision de morue, ils la rapportent aux maisons Robin ou Le Bouthilier qui leur avancent des marchandises en échange. Mais souvent, ils reviennent les mains vides, et alors c'est la gêne qui entre au foyer.

Ceux qui visitent Paspébiac ne tardent guère à reconnaître que la pêche de la morue, qui est malheureusement la principale occupation des habitants de l'endroit, n'a guère enrichi ceux qui s'y livraient. Le village proprement dit des pêcheurs, se compose d'un amoncellement de cabanes où de pauvres maisons qui sont bien éloignées de respirer le confort où l'aisance. Et pourtant, ces braves pêcheurs se donnent plus de mal pour gagner leur subsistance journalière que n'importe quel défricheur.

Il y aurait tout un mouvement à faire ici pour engager ces pauvres gens à délaisser une profession aussi aléatoire que celle de la pêche, et leur faire comprendre qu'il y a tout intérêt et tout profit pour eux à s'adonner à la culture de la terre.

ST-BONAVENTURE.—C'est une grande paroisse de de 2,901 personnes, avec une propriété foncière évaluée à plus de $250,000.

Elle est située à quelques milles de St-Charles de Caplan, dans le canton de Hamilton, sur les bords de la baie des Chaleurs.

Il se fait une grande exploitation de bois dans cette paroisse.

PORT DANIEL.—Une des places d'avenir du comté de Bonaventure, lorsque le chemin de fer de la Baie des Chaleurs l'aura atteint.

Port Daniel possède un port naturel, bien abrité et profond. Il suffirait, dit-on, d'allonger le quai actuel de cinq à six cents pieds ou d'en construire un autre à la pointe sud-ouest, pour en faire le meilleur port de toute la côte après Gaspé.

La baie de Port Daniel, comme celle de Paspébiac, est libre de glaces jusqu'en janvier, ce qui donnerait trois mois de navigation de plus qu'à Québec.

En face de Port Daniel, à la pointe sud-ouest, il y a un magnifique site, sur une falaise, au milieu d'un bocage charmant, pour l'établissement d'un hôtel et d'une station balnéaire.

La population y est mixte, un tiers anglais et les deux autres tiers français.

Port Daniel Est, compte 1387 habitants et Port Daniel Ouest environ 680.

Comme à Paspébiac, les Canadiens-français de Port Daniel se livrent trop complètement à la pêche de la morue. Les anglais font mieux. Ils possèdent de bonnes terres, les cultivent, et se sont créés une aisance des plus enviables.

Il y a, à Port Daniel, une église catholique, une église anglicane, dix écoles catholiques et trois écoles protestantes.

Port Daniel constituait, autrefois, sous la domination française, une seigneurie assez importante. Elle fut concédée, d'après nos archives, en 1696, à René Deneau, et en 1736, elle devenait la propriété de Jean Claude Louet. Soixante ans plus tard, en 1796, ce fief passait entre les mains de Jérémie McCarthy et de quelques autres personnes.

L'ANSE-AU-GASCON.—Ce village, situé à six milles de Port Daniel, possède depuis quelques mois un curé résident.

C'est un joli port de pêche ; il n'y manque qu'une jetée ou brise-lames pour mettre les bateaux plus à l'abri.

Les terres y sont bonnes quoiqu'un peu plus rocheuses qu'à Port Daniel.

EUGENE ROUILLARD.

Le "British Medical Journal" déclare que les nouvelles concernant la vue de la reine sont exagérées et que Sa Majesté ne sera pas obligée de subir l'opération.

LE DEPARTEMENT

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Aux recteurs des Universités, aux directeurs des Séminaires et des Collèges, aux principaux des Ecoles Normales, aux supérieurs et aux directrices des " High Schools, " des Académies et autres maisons d'éducation supérieure, et aux Commissaires et aux Syndics des écoles publiques de la province de Québec.

Mesdames et Messieurs,

Par ma circulaire du 10 octobre 1898 j'eus l'honneur de vous faire connaître le désir du gouvernement que nos maisons d'enseignement prissent part à l'exposition universelle de Paris en 1900, et de vous prier en même temps de prêter votre concours efficace à la préparation de cette exposition.

Dernièrement j'ai reçu d'Ottawa l'information que la Commission canadienne pour l'exposition de Paris avait décidé d'accorder 300 pieds à la province de Québec, pour son exposition scolaire.

Ce très petit espace me met dans la nécessité de demander aux maisons enseignantes de restreindre l'envoi de leurs exhibits à ce qui peut être strictement nécessaire pour faire apprécier l'application de nos programmes d'études et notre régime scolaire.

Le gouvernement de Québec venant de nommer par arrêté en conseil une commission à l'effet de préparer l'exposition scolaire de la province, cette commission a décidé qu'il soit fait par chaque collège classique et par chaque " High School " par les maisons-mères des communautés enseignantes d'hommes et de femmes, et par les inspecteurs d'écoles, pour les écoles primaires qui en feront la demande, un triage des travaux qu'ils destinent à l'exposition.

Ce triage fait, les maisons d'éducation sont priées d'envoyer leurs exhibits au département de l'Instruction Publique, à Québec, avant le quinze août prochain.

C'est l'intention de la commission de faire préparer un album contenant les vues photographiques de nos maisons de haut enseignement et même d'écoles rurales. Ces vues photographiques de l'extérieur des édifices, des jardins, des bibliothèques, des laboratoires, des salles académiques, même des appareils de chauffage et d'éclairage, si on le juge apportun, devront être soigneusement prises, et l'exécution ne devra en être confiée qu'à des artistes parfaitement compétents, car on ne saurait envoyer à l'étranger des photographies à moins qu'elles ne soient très bien préparées.

Si les universités, les collèges, les "High Schools " et certaines autres maisons d'éducation veulent bien expédier ces photographies à mon adresse à Québec, la Commission se chargera de les faire coller sur des cartons de grandeur déterminée et de les faire relier.

Il importe que les photographies aient une grandeur uniforme, les plus grandes devant avoir douze pouces par dix pouces, et les petites huit pouces et demi par six pouces et demi. Ces vues devront contenir dans la photographie même, au bas, le nom de l'institution.

Je prierai les maisons d'éducation de vouloir bien m'envoyer, d'ici au quinze juillet prochain, ces photographies savoir : une demi douzaine chacune.

La Commission attache beaucoup d'importance à cet envoi.

Je vous réitérerai la remarque que j'ai eu l'honneur de vous faire, à savoir qu'il importe que les maisons d'éducation supérieure fassent l'historique de leur institution, qu'elles en indiquent la composition du corps administratif et du personnel enseignant et donne le nombre d'élèves qui les fréquentent.

BOUCHER DE LABRUERE.
Surintendant.

Un cablegramme de Gibraltar annonce le passage, lundi, du vaquebot Lake Huron, avec 2,300 Doukhobors à son bord, en route pour le Manitoba via Québec.

Le steamer est parti de Batoum, avec sa cargaison vivante, cinq jours en retard, ayant été obligé d'attendre l'arrivée de 300 Doukhobors qui marchaient lentement en caravanes pour rejoindre leurs compatriotes.

Les Doukhobors sont attendus ici vers le dix de juin.

La direction du Musée Commercial de Philadelphie a eu la gracieuseté d'envoyer à la Chambre de Commerce, à M. Joseph, président, et à M. N. LeVasseur, secrétaire de la chambre, de magnifiques diplômes leur conférant le titre et les privilèges de membres du conseil des aviseurs de l'institution, dont le caractère est à la fois national et international.

De l'argent mal placé

Un avocat est retenu pour la défense d'un individu, accusé de meurtre. Il examine soigneusement le dossier et arrive forcément à la conclusion que l'affaire est loin d'être couleur de rose ; que la culpabilité du prisonnier saute aux yeux.

Le jour du procès est arrivé et le juré est assermenté. Onze Irlandais et un vieil Ecossais le composent.

En désespoir de cause, l'avocat, dont le client est assez riche, réussit à s'approcher de l'Ecossais et lui dit :

—Cinq cents piastres pour toi, si tu fais rapporter par le jury un verdict de simple homicide. Comprends-moi bien, un verdict de simple homicide.

L'Ecossais promet de faire de son mieux, et, en effet, le juré, après une courte absence, revient avec un verdict de " simple homicide."

L'avocat ne se possédait pas de joie, et lorsque le jury vint réclamer ses 500 piastres, peu ne s'en fallut qu'il ne lui sautât au cou.

L'Ecossais regarde l'argent d'un air piteux, puis dit à l'avocat :

—Vous devriez m'en donner le double au moins.

—Le double ! Mais pourquoi ?

—Voyez-vous, ces imbéciles d'Irlandais avaient le diable au corps ; ils voulaient à tout prix acquitter le prisonnier et j'ai eu toutes les misères du monde à leur faire entendre raison et à lui faire rendre un verdict de simple homicide, comme vous me l'aviez demandé.

Invasion de chenilles

UN TRAIN EXPRESS RETARDE PRES DE ROUGEMONT PAR DES LEGIONS DE CES INSECTES

Sorel, Q., 31.—La voie de chemin de fer des Comtés-Unis est envahie par les chenilles, en quantité moindre, cependant, que l'année dernière. C'est près de Rougemont, St-Grégoire et surtout près du Mont Johnston qu'elles sont abondantes. L'express d'hier soir a été quelque peu retardé. Le train est arrivé à l'heure, à midi.

Les roues de la locomotive étaient recouvertes de ces insectes. On dit que plusieurs vergers, près de St-Grégoire, ont été fort endommagés, tandis que d'autres n'ont pas souffert de la voracité des chenilles, grâce aux précautions prises l'automne dernier pour enrayer le fléau annuel.

DANS LE COMTE DE BROME

Des nouvelles de Brome annoncent que la pluie de chenilles qui s'abat régulièrement sur la contrée, depuis trois ans, a fait beaucoup plus de ravages, cette année que précédemment. Non seulement le feuillage et le tronc des arbres fruitiers sont dévorés, mais jusqu'aux fleurs et même le gazon, sont attaqués par cette vermine.

Le nombre des chenilles va toujours croissant, et il va devenir impossible d'enrayer la destruction qu'elles opèrent partout où elles sont. Aucun procédé destructif n'a encore été trouvé efficace à faire disparaitre cette gent ennemie de nos vergers.

Dans le Vermont, où les chenilles détruisent, aussi, tout sur leur passage, les cultivateurs goudronnent le tour des arbres coupés par les chenilles, croyant avoir trouvé, enfin, un moyen de détruire ces vermisseaux.

Cependant, aucun résultat satisfaisant n'a pu être constaté jusqu'à présent.

Moulins incendies

Le moulin à scier le bardeau et le bois en général, que M. Geo. St-Pierre, de Fraserville, avait à St-Honoré, a été la proie des flammes dimanche dernier. L'incendie a éclaté dans le moulin même. Il n'y avait pas un sou d'assurance. M. St-Pierre fait une perte totale de $7,000.

C'est ce moulin que son propriétaire devait transporter à la Rivière-du-Loup. Le malheur qu'il vient d'éprouver ne l'empêchera pas de construire une scierie à Fraserville.

De plus M. St-Pierre rebâtit immédiatement à St-Honoré, où il pourra, dans quinze jours, commencer à scier les treize mille billots qui sont sur les lieux.

—Un feu de forêt a détruit le moulin qu'il avait à Amqui, dans la vallée de la Matapédia.

M. St-Pierre avait une assurance sur son moulin de Amqui.

On annonce de Washington que l'armée américaine aux Philippines, ne sera pas augmentée d'ici à quelque temps.

Le cabinet provincial

LA QUESTION DE L'ECOLE NORMALE

DEPART DES MINISTRES

La nouvelle que nous avons annoncée au sujet de l'achat d'une propriété destinée à l'Ecole Normale, se confirme.

Il paraît que certains ministres de notre district ne favorisaient pas le projet d'achat de la propriété Mackay, Belmont Retreat, bien que la transaction à ce sujet était sur le point d'être terminée.

Pour décider la question, le gouvernement a nommé une commission chargée de faire rapport sur les avantages respectifs qu'offrent Belmont Retreat et la propriété Beckett. Cette commission est composée de M. G. E. Tanguay, architecte, M Charest, ingénieur du département des Travaux Publics à Québec, Dr Catellier et l'hon De Labruyère, surintendant de l'Instruction publique.

Le rapport de la commission a été transmis à Montréal hier soir, par l'un de ses membres, M. G. E. Tanguay.

Ce rapport sera examiné aujourd'hui à la séance du cabinet à Montréal, et tout indique que le gouvernement en viendra à la conclusion d'abandonner l'offre relative à Belmont Retreat. Les intéressés dans la vente de la propriété Beckett aurait fait ressortir avec succès tous les avantages de cette propriété.

Une chose est certaine, dans tous les cas, c'est que le gouvernement Marchand est décidé de transférer l'Ecole normale de l'Université Laval dans une autre édifice, pour l'ouverture des classes en septembre prochain.

La séance du cabinet aujourd'hui est la dernière avant le départ des ministres. Les honorables MM. Archambault et Robidoux partiront ce soir ou demain pour New-York, où ils s'embarqueront pour le Hâvre puis après un séjour d'une quinzaine à Paris, ils se rendront à Londres Ils vont aviser l'hon. Ed. Blament de Québec de plaider devant le Conseil Privé la cause de la Reine vs Demers.

L'hon. M. Duffy partira de Québec, le 17 juin prochain.

Le " Soleil " dit :

"La propriété Beckett, qui fait partie des Plaines d'Abraham, a été vendue l'autre jour pour la somme de $20,000.

"Il paraît que cet achat a été fait dans le but de conserver les Plaines intactes pour le compte du gouvernement fédéral."

A qui notre confrère va-t-il faire croire ça ?

Dans tous les cas, M. Tanguay a dû être fort surpris d'apprendre qu'il avait acheté cette propriété dans le but de conserver les Plaines intactes pour le compte du gouvernement fédéral.

Societe St-Jean-Baptiste

DE FRASERVILLE

La société St-Jean-Baptiste a fait l'élection de ses officiers pour l'année courante.

En voici la liste : Patron, M le juge Cimon ; président-honoraire, Magloire Deschênes ; président actif, Nap.Dion ; président adjoint, J E Frenette ; vice-président actif, J C Pouliot ; 2nd vice-président G A Binet ; 3e vice-président, Emile Dubé ; 4e vice-président, F J Michaud ; secrétaire-archiviste, G J Chagnon ; assistant secrétaire-archiviste, Horace Cimon ; secrétaire-correspondant, J A Foisy ; trésorier, J B E Frenette ; assistant-trésorier, Ed. Therriault ; commissaire-ordonnateur, Jos. Hamel.

Comité de direction :—Emile Chasu

Comité de direction :—Emile Gagnon, (hôtelier), Joseph Ouellet, Jos. Dupéré, S C Riou, Eugène Michaud, W Lachance, L H Levasseur, Jos. Lebel, Désiré Lévesque, Alfred Fortin, L V Dumais, S Belle, P E Poirier, S J Frenette, Oct. Blier, Th. Lebel, Geo. Gagnon, Emile Gagnon, (avocat), Alp. Lucas, Jos. Deslauriers, Th. Lévesque et J C Pouliot.

Ste-Flavie Station, 31.—Mardi matin avait lieu à St-Octave de Métis la sépulture du Rév. George Bouchard, ecclésiastique du séminaire de Rimouski. Un grand nombre d'anciens élèves et d'amis du défunt ont assisté aux funérailles.

On remarquera que M. Devlin ne nie pas directement, il dit seulement qu'il n'a pas parlé à M. Symmer.

C'est une obligation.



CELUI qui se trouve atteint d'une maladie quelconque est dans l'obligation de se donner tous les soins possibles pour recouvrer la santé. Il ne peut pas se soustraire à cette loi sans s'exposer à une faute grave. Il ne peut prétendre que sa maladie soit incurable, car depuis que les famous Remèdes de J. E. P. RACICOT, qui ne sont composés que d'herbes et de racines, sont connus, toutes les maladies peuvent être guéries. Ces remèdes sont d'une efficacité incontestable. Aussi, voit-on des malades partir des parties les plus reculées du Canada et des Etats-Unis pour venir se les procurer. D'autres, que les moyens ne permettent pas d'entreprendre le voyage se les font expédier. Et tous sont d'accord à les proclamer hautement supérieurs à tout ce qui s'est vu en fait de remèdes, leur efficacité dépend de ce que des racines seuls sont employés dans leur fabrication. Vous tous qui souffrez, sachez que pas une seule fois ces remèdes ont failli. On se les procure en s'adressant à l'enseigne du gros sauvage, chez

J. E. P. RACICOT,
No. 25, rue St-Joseph, Québec

A Sherbrooke

UN ENFANT SE NOIE DANS UN PUITS.—SYMPATHIES POUR LES GREVISTES DU GRAND TRONC.—PENIBLE ACCIDENT

Un enfant de quatre ans s'est noyé dans un puits, dans la maison de son père, M. Enoch Counter, à Capelton, dimanche dernier. L'enfant a été découvert au fond du puits par sa mère dont les cris attirèrent les voisins, mais trop tard pour porter un secours utile. Le coroner Woodward a tenue une enquête.

—L'indignation du public contre les autorités du G.T.R., et si grande est la sympathie pour les grévistes, qu'on a décidé de "boycotter" les nouveaux travailliants. A l'heure qu'il est, il n'est pas un seul Italien qui soit capable d'acheter une livre de pain ou de comestible quelconque, dans la ville de Richmond.

—M. Georges Veilleux, de Cookshire, a reçu dans le ventre, la décharge d'un fusil, hier, pendant qu'il était à transporter des meubles, parmi lesquels se trouvait l'arme meurtrière, de sa voiture, dans une maison. Le fusil n'avait pas servi depuis plusieurs années et on ignorait qu'il était chargé.

Verdict : mort accidentelle.

DE BENNETT A DAWSON

99 milles de telégraphe déjà construits

Ottawa, 31.—M. J. B. Charleson, M. J. C. Taché, ingénieur, de l'expédition, envoyés par le département des Travaux Publics pour construire une ligne télégraphique entre Skagway et Dawson City, vient d'envoyer à l'honorable M. Tarte un télégramme de Tagish via Skagway et Vancouver. Le télégramme est parti de Tagish le 25 mai et a été transmis de Skagway à Vancouver par un bateau rapide, où il est arrivé, hier après-midi.

La distance de Skagway à Bennett City est de 45 milles. Ces deux endroits étaient déjà reliés par la ligne télégraphique du chemin de fer de la White Pass. C'est à Bennett City que l'expédition a commencé ses opérations. La ligne télégraphique a d'abord été construite entre Bennett City et la traverse du Caribou, soit une distance de 26 milles. On procéda ensuite à la construction de la ligne de Caribou à Tagish, soit une autre distance de 26 milles. De sorte que, de Skagway à Tagish, il y a actuellement en pleine opération une ligne télégraphique de 99 milles.

En différents endroits des stations de télégraphe ont été construites et on y a établi des opérateurs.

L'expédition est partie d'Ottawa à la fin de février et a accompli une somme énorme de travail en un très court espace de temps. Les travaux seront poursuivis avec vigueur et tout fait prévoir qu'à la fin de la présente saison de navigation, la ligne télégraphique aura atteint Dawson City.

Certains documents trouvés récemment au département de la milice semblent établir au-delà de tout doute, que l'Ile de l'Homme-Mort, Deadman's Island, dont la propriété a été réclamée par la ville de Vancouver, le gouvernement de la Colombie Anglaise et les autorités impériales, appartient bel et bien au gouvernement fédéral. D'après ces documents, il n'y a que Port Moody et English Bay, qui sont la propriété du gouvernement impérial.

Notre nouveau feuilleton

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton, intitulé :

Pour un foyer

C'est le roman d'une jeune fille restée orpheline, à l'âge de douze ans. Sa vie, racontée dans un style attrayant, mais remplie de déboires, d'adversités, de misères et d'épreuves de toutes sortes, offre au lecteur un intérêt saisissant. La douceur, la charité, la résignation et le courage sont les vertus caractéristiques de l'héroïne de cette oeuvre littéraire.

La [illegible]onisation

De l'ouest canadien

Nous recevons de M. l'abbé Gérin, curé de St-Justin, la communication suivante :

M. le directeur,

Un journaliste parlant du mouvement qui s'opère en faveur de l'émigration canadienne-française au Nord-Ouest, proposait récemment d'organiser un congrès vraiment national, pour étudier s'il est bien sage de favoriser cette politique.

On oublie que ce congrès a déjà été tenu par des hommes dont on ne peut suspecter ni l'intelligence, ni le patriotisme. En 1871, NN. SS. les archevêques et évêques de la province de Québec, y compris celui d'Ottawa, après avoir mûrement réfléchi, étudié l'esprit et les besoins de notre population, ainsi que nos intérêts nationaux, ont signé une lettre collective qu'ils ont adressée à tous les curés de notre province. Je détache de ce document important deux passages que je crois propres à montrer la question qui nous occupe sous son vrai jour :

"Notre jeune pays, disent les prélats canadiens, n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus que jamais d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites mêmes de "la patrie." L'acquisition du territoire du Nord-Ouest, la création de la province de Manitoba, offrent un "avantage réel" à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés, et, qui pourtant voudraient s'éloigner de la province qu'ils habitent. Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver "les riches prairies de l'ouest." Notre pensée n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la province de Québec de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration lointaine ; mais s'il en est auxquels il faut un changement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bûcherons, à ceux-ci, monsieur le curé, veuillez bien indiquer la province de Manitoba.

. . . . . .

"En colonisant une partie de Manitoba, les canadiens-français s'assureront dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont pas en nombre dans le Manitoba et le territoire du Nord-Ouest. Nous considérons donc, monsieur le curé, comme une "chose bonne et désirable" l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens ; si, par exemple, entre deux ou trois paroisses on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne, laborieuse, qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité."

La largeur de vues qui domine dans ces lignes n'échappera à personne. C'est une grave question traitée gravement. On remarquera surtout que nos évêques ne renferment pas la patrie dans les limites de notre province et que l'on peut par conséquent tout en étant québecquois, s'occuper de l'avenir de l'ouest canadien sans manquer de "patriotisme." Et s'il y a en dehors de notre province une terre qui doit nous être chère, n'est-ce pas le Nord-Ouest ? Je me représente avec quel bonheur le regretté Monseigneur Laflèche dut apposer sa signature au bas de cette lettre recommandant à l'attention de ses compatriotes le pays auquel il avait donné si généreusement les prémices de son saint ministère et dont il ne cessait de parler toujours avec attendrissement. L'histoire de ces contrées lointaines, c'est notre propre histoire. Le Nord-Ouest c'est notre enfant d'adoption : C'est Québec qui l'a baptisé, élevé, civilisé, et c'est en s'inspirant de son histoire que Léon XIII, dont toutes les paroles sont pesées, a pu dire: "C'EST SURTOUT AU CANADA DE L'EST, AU CLERGE ET AU PEUPLE DE LA NOUVELLE-FRANCE, A LA VIEILLE PROVINCE DE QUEBEC QU'IL APPARTIENT DE PROTEGER ET DE FAIRE GRANDIR SA FILLE DU NORD-OUEST."

On le voit, le pape comme nos évêques, regarde par dessus les bornes et les intérêts momentanés d'une province. Il sait que l'histoire d'un peuple, un peu comme celle de l'Eglise, n'est pas concentrée dans une période de dix ans.

Cependant c'est bien ce même Nord-Ouest, dont s'occupe aujourd'hui l'univers entier, que l'on voudrait nous empêcher de faire connaître aux Canadiens.

Chose étrange ! par toute la province de Québec on peut librement et autant de fois qu'on le désire, donner des conférences, écrire sur les feuilles publiques, faire directement et indirectement mille et une réclames en faveur de l'Algoma, du Nipissing, de Verner, même du Klondyke, et personne, que je sache, ne trouve à redire. Et l'on ne pourrait pas parler du Nord-Ouest, de ses ressources, de la prospérité qu'il promet à ses habitants ? Pourquoi cet ostracisme ? Je sais bien que dans nos luttes politiques l'on s'acharne généralement contre le plus fort adversaire ; que l'on dédaigne les simples soldats pour frapper plus sûrement le chef. Serait-ce en vertu de cette tactique que nos contradicteurs s'occupent si peu du Nipissing, de l'Algoma, etc., etc., et tant du Manitoba ? Ce serait alors l'argument le plus fort que l'on eut jamais fait valoir à l'appui de notre thèse. Que l'on use aussi largement qu'on le voudra du droit de discuter les faits, les arguments que nous exposons ; mais que l'on veuille se rappeler que l'on n'a pas celui de nous imposer silence. Le peuple lui-même a le droit et même le devoir de connaître son pays, le Manitoba, comme les autres provinces.

Et, soit dit en passant : Les canadiens-français ont également droit à être traités avec plus de justice qu'on ne le fait dans un certain milieu où l'on semble se complaire à les représenter comme de simples aventuriers, des bohémiens toujours prêts à lever leur tente et à changer de cieux. Le malheur est qu'ils ne sont pas assez riches pour faire du patriotisme tel que l'entendent quelques écrivains. La question du pain prime les autres. C'est ainsi que l'ont décidé les 500,000 des nôtres qui sont devenus sujets américains. La plupart, allez ; sont de braves gens, n'ayant jamais démérité de notre respect et de nos sympathies. Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de gagner leur vie honorablement, et en versant des larmes amères qu'ils se sont décidés ou mieux résignés à quitter la terre natale.

Contrairement à la prétention de nos trop zélés contradicteurs, je crois fermement qu'au point de vue des intérêts de nôtre nationalité nous ne parlons pas assez, surtout nous avons trop négligé par le passé de parler du Nord-Ouest.

On porte aujourd'hui à 20,000 le nombre de ceux qui depuis un mois ou deux ont abandonné notre province pour la Nouvelle-Angleterre. Ma conviction profonde est, qu'au moins sept à huit mille de ceux qui nous ont ainsi quitté, eussent donné leur préférence au Manitoba, à la Saskatchewan où à l'Alberta, si on leur eut fait connaître tout ce que promettent ces contrées au travail et à l'intelligence. Tout récemment, une bonne canadienne vint m'annoncer son prochain départ pour Lowell. Je ne pus m'empêcher de lui exprimer mon regret sincère et de lui prouver combien il eut été mieux, surtout pour sa famille, d'aller au Manitoba. Après avoir entendu les quelques renseignements que je lui donnai, elle me dit ce que disaient la plupart des nôtres qui sont actuellement sur le sol américain : "Ah ! Monsieur, si on avait su tout ça ! Mon mari aime tant à travailler sur la terre et je crains tant là-bas pour nos enfants ! Mais il est trop tard : Notre logement est loué."

Je vois déjà venir le reproche que l'on va m'adresser : Au lieu du Manitoba, que n'avez-vous parlé de la Rouge, du Lac St-Jean, etc., etc. Dans le cas présent comme dans beaucoup d'autres, malheureusement, ce n'eut été retarder le départ que d'un an ou deux et enlever tout espoir de retour.

Dans un moment de générosité on nous a dit : "Prenez nos épaves, c'est tout ce que nous pouvons vous accorder." Nous les acceptons et avec reconnaissance. Seulement que l'on daigne nous accorder la liberté nécessaire pour les recueillir, les grouper et les diriger. Abandonnées à elles-mêmes, elles tombent infailliblement dans ce courant ou plutôt ce fleuve au lit profond, large et rapide qui entraîne nos populations vers les usines américaines. Pour les en détourner il faut d'avance travailler ces épaves pour les retenir à nos grèves et les faire entrer dans le mince ruisseau trop peu connu et trop peu fréquenté qui mène aux vastes prairies de l'ouest.

On nous a appelés des "déracineurs." Le mot, je crois, n'est pas très heureux ; il n'est certainement pas juste. Si l'on tient à nous désigner sous un nom caractéristique, qu'on nous appelle les "DRIVERS."

Chères épaves dédaignées qui avez été ballottées par les vents de l'adversité, laissez-nous vous recueillir et d'une main amie vous mener dans ce coin de la patrie qui est à nous et où vous trouverez un soleil pur, de larges horizons, du pain blanc et la noble indépendance de la vie des champs.

Moïse fut une épave : Dieu s'en servit pour soustraire son peuple à la domination étrangère. Qui sait, si dans les desseins de la Providence, vous ne deviendrez pas notre soutien, notre appui dans les luttes que semble nous réserver l'avenir ?

Les journaux ne cessent de nous signaler l'arrivée de "steamers" chargés d'émigrants pour le Nord-Ouest. Nos compagnies de chemin de fer suffisent à peine au double travail que leur impose le départ simultané, et des Doukhobors allant s'emparer des terres les plus fertiles du Dominion, et des Canadiens allant aux Etats-Unis faire l'ouvrage des machines que les américains n'ont pas encore eu le temps d'inventer.

Si pour être patriote, il faut demeurer insensible et se taire devant un fait aussi navrant, je ne puis l'être, ma conscience me le défend.

D. GERIN, Ptre.

Un jeune Giroux, âgé de neuf ans, de St-Casimir, était à jouer sur le pont de la rivière qui traverse cette paroisse, lorsqu'il est tombé à l'eau et s'est noyé. Son corps n'a pas encore été repêché.

Un nommé Pain, de St-Joseph de Lévis, et Johnny Côté, employé chez M. Leblond de la Côte du Passage à Lévis, sont morts subitement hier.

Ce matin, un ouvrier nommé Edouard Marcoux travaillait à une des cages de la Commission du Havre lorsqu'il s'est donné un coup de hache sur une jambe, qui a été presque coupée en deux. On l'a transporté à sa résidence au Cap Blanc.

Mort subite

Rivière du Loup, 6.—M. Thomas Joncas, de l'Intercolonial, dont la famille habite Montréal depuis un mois, est tombé mort dans la rue, dimanche, en allant à la procession de la Fête-Dieu. C'est la seconde mort subite depuis une semaine.

—Un incendie a détruit l'étable et la glacière du docteur Picard, dimanche matin, ici.

Les pertes sont couvertes par les assurances. On croit que ce sont des vagabonds qui ont mis le feu.

Mort du R. P. Theberge

LE VENERABLE PRETRE ETAIT AGE DE PLUS DE 72 ANS

Les paroissiens de Varennes viennent d'éprouver une perte douloureuse.

A 8.35 hrs hier matin, le Rév. Jos. Salomé Théberge, curé de Varennes, est mort, à la suite d'une maladie impitoyable, qui le minait depuis longtemps.

La nouvelle de cette mort n'est pas sans avoir causé un chagrin bien vif à tous ceux qui avaient l'avantage de connaître le Rév. prêtre.

M. Joseph Salomé Théberge est mort à l'âge de 72 ans, 4 mois et 11 jours. M. Théberge naquit à Chambly, le 14 février 1827, du mariage de M. Antoine Théberge et de Catherine Dufresne. Après avoir fait un cours d'études il était ordonné prêtre à Montréal, en 1850, le 5 octobre, et se rendait à Terrebonne, comme vicaire, où 1855 il était nommé curé de St-Janvier ; en 1856, de St-Augustin, diocèse de Montréal, et enfin en 1868 curé de Varennes, où il est demeuré depuis.

Les funérailles du Rév. M. Théberge, auront lieu jeudi, le 8 courant, à Varennes.

La carrière ecclésiastique de M. Théberge est remplie de ces exemples de charité, de désintéressement, qui captivent l'amour des paroissiens, aussi bien que celui des étrangers.

Parlement federal

La frontiere de l'Alaska

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

L'immigration chinoise

Ottawa, 2.—Le bill concernant le chemin de fer Drummond, a été présenté en seconde lecture.

M. Kaulbach s'est opposé à cette mesure. Il a démontré que cette voie ferrée pouvait être achetée à meilleur marché. Il est sûr que cette extension ne donnera pas au gouvernement une raison pour se soustraire à l'obligation de construire un pont à Québec. Il ne serait pas surpris si la Chambre était appelée cette année ou l'année prochaine à voter un subside en faveur de cette entreprise. Il y a aussi d'autres grandes dépenses en perspective en rapport avec ces travaux. M. Kaulbach a profité de la circonstance pour faire valoir les avantages de Halifax comme port d'hiver.

M. Pope qui a toujours supporté le bill du Drummond, a fait remarquer qu'il était encore favorable au prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Montréal. Cependant il ne peut pas comprendre pourquoi M. Blair ne donne pas les résultats des opérations de la première année sur cette extension. Il est d'opinion que l'Intercolonial n'a jamais été bien administré et son désir est d'en faire une ligne payante.

En comité l'hon. M. Blair a dit que le matériel roulant du Drummond n'avait pas été acheté, exceptés une charrue pour la neige et quelques outils. Il ajoute qu'en vertu du nouvel arrangement, les $6000 annuelles qui d'après le premier arrangement devait être payées au Grand Tronc, pour l'usage de sa propriété à la Chaudière, ne seront pas payables.

Avant d'appeler l'item suivant de l'ordre du jour, sir Charles Tupper, a donné lecture d'une dépêche du "Star" de Montréal au sujet des négociations relatives à la frontière de l'Alaska.

Sir Wilfrid Laurier répondit que lord Salisbury avait tenu le gouvernement canadien complètement au courant de la discussion avec M. Choate. Le premier ministre regrette que les règles de la diplomatie l'empêchent de faire connaître la condition exacte des affaires, car une telle déclartion ferait disparaître tout malentendu. Il espère qu'avant la fin de la session il sera en positon de produire les protocoles au sujet de la frontière de l'Alaska.

La chambre se forme en comité des subsides et s'ajourne après avoir voté quelques sommes.

Ottawa, 6.—Immédiatement après les affaires de routine aujourd'hui, sir Wilfrid Laurier a donné communication à la chambre du document publié par le Foreign Office à Londres, samedi, et contenant les protocoles sur la question de la frontière de l'Alaska.

Sir Charles Tupper demande si dans l'intervalle l'on a adopté un modus vivendi sur cette question de frontière.

Sir Wilfrid Laurier répond que les frontières provisoires ont été marquées à la Passe Blanche et à la Passe Chilkoot et l'on est actuellement à étudier celle de la Passe Dalton.

Sir CHARLES TUPPER fait remarquer que la publication de ce document place les commissaires britanniques dans une meilleure position qu'auparavant, en ce qu'il démontre l'intention bien arrêtée de ne pas reprendre les négociations avant que cette question de frontière soit réglée. Il ne peut pas comprendre pourquoi les Etats-Unis ont refusé d'accepter comme bases des négociations les principes posés pour l'arbitrage du Vénézuéla.

La séance de l'après-midi, a été consacrée à la question du canal de la Baie Georgienne que M. l'oupore, député de Pontiac, a amenée devant la chambre.

M. Belcourt a parlé après M. l'oupore et le débat a été ajourné à 6 heures.

A la séance de ce soir, le projet de loi de M. Fortin, amendant l'acte des liquidations, a été rapporté avec un amendement.

Puis M. Maxwell a proposé la deuxième lecture du projet de loi amendant l'acte de l'immigration chinoise en augmentant la taxe de $50 à $500 dénonçant cette immigration.

M. Ellis a soulevé la question d'ordre à savoir que ce bill imposant une taxe, ne pouvait être présenté que sur résolution approuvée par le gouvernement général en conseil.

Sir Hibbert Tupper croit que la taxe ne s'appliquent pas aux contribuables du Canada, le point d'ordre n'est pas bien pris, mais sir Wilfrid Laurier prétend le contraire et l'orateur a pris la question en délibéré.

L'hon. M. Sifton a donné avis de cinq bills pour amender l'acte concernant le service géologique le département de l'Intérieur, les Territoires non organisés, etc.

M. Canong soumettra un bill pour amender l'acte des poids et mesures concernant la vente du poisson. A 11 heures la séance est levée.

UN AVERTISSEMENT

"Caveant consules"

L'autre jour, dans la Chambre des Communes, ce méprisable transfuge qui a nom Joseph-Israël Tarte, s'est écrié dans un accès de cynique impudence : "Il n'y a plus de conservateurs dans la province de Québec."

La réponse n'a pas été lente à venir. Et sait-on qui s'en est chargé ?... C'est le "Soleil," l'organe libéral de Québec.

Voici comment débute son article de samedi :

"On semble en certains quartiers être sous l'impression qu'il n'y a plus de conservateurs dans la province de Québec.

"A notre avis, c'est là une fausse impression et que la sécurité du parti libéral exige de ne pas laisser s'accréditer.

"Celui qui écrit ces lignes connaît aussi bien que n'importe quel homme politique de notre province, l'état des partis politiques dans les campagnes comme dans les villes.

"Aussi sommes-nous en position de dire que non seulement il en reste des conservateurs, dans la province, mais qu'il en reste un grand nombre."

Le "Soleil" est bien bon de donner aux conservateurs ce certificat d'existence. Nous aurions pu nous en passer, mais tout de même cette affirmation du journal libéral n'en est pas moins significative.

Sans doute il la fait suivre de correctifs, de réflexions fâcheuses à l'adresse de sir Charles Tupper et de ses lieutenants. Toutefois, l'article, dans son ensemble, méritait d'être signalé.

Après avoir injurié sir Charles Tupper, suivant son habitude, le "Soleil" suppose l'avènement d'un nouveau chef conservateur, "qui adopte un programme quelconque plaisant aux masses, ce qui est chose facile à une époque où les idées démocratiques font tant de progrès et que tous les différents corps qui forment la société s'imaginent n'avoir pas toute la plénitude de leurs privilèges et se croiraient justifiables d'empiéter sur ceux des autres." Et il ajoute :

"On s'apercevrait alors qu'il reste des conservateurs dans la province de Québec.

"Les chefs libéraux auraient aussi beaucoup de peine à retenir les centaines de leurs partisans. Cela est trop manifestement vrai pour qu'il ne soit pas utile de l'imposer à l'esprit de nos chefs et de leur enlever une impression qui serait de nature à les rendre un peu despotes à leur tour, de nature à endormir le parti dans une confiance qui pourrait lui jouer de mauvais tours.

"Caveant consules !"

Cet article du "Soleil" a résonné comme une fausse note aux oreilles des chefs du parti libéral.

M. Raby, l'un des plus anciens traducteurs du "Hansard," est mort, dimanche matin, à Montréal. M. Raby était traducteur depuis 1888. Il avait été nommé par feu sir A. Chapleau.

Au restaurant :

Un consommateur, fort sceptique sur la fraîcheur des oeufs qu'on vient de lui servir, interpelle le garçon :

—Combien de temps gardez-vous vos oeufs ?

—Mais, monsieur, jusqu'à ce qu'on les mange !

HOMMES FAIBLES

jeunes et vieux—Guérison permanente, assurée, de perte de vitalité—faiblesse, impotence, débilité, perte de mémoire, etc. 25 années de succès en Europe. Ecrivez pour notre livre "Hommes Faibles," gratis sur demande.

PASTILLES du Dr. JEAN

$1.00 le flacon. Par la malle, cacheté, franc de port

Seuls dépositaires : Cie Medicale du Dr. Jean

Adressez : B. Poste Boîte 187, Montréal, Can.

EN VENTE CHEZ

W. Brunet & Cie, pharmaciens, Québec.

L'AFFAIRE DREYFUS

Aveu d'Esterhazy au ministre de la guerre

LE PRISONNIER DE L'ILE DU DIABLE

Sera ramené en France

Paris, 5.—"La cour, après avoir entendu la lecture du rapport du président de la chambre civile, le réquisitoire du procureur général et la demande de revision du procès de M. Mornard (avocat de Mme Dreyfus) soumise conformément à l'article 443, paragraphe 4, du nouveau code de procédure criminelle, demande basée sur la découverte de nouveaux faits et sur la production de documents connus ou inconnus démontrant l'innocence du condamné.

"Attendu le jugement du 29 octobre 1898, rendu par la chambre criminelle, ordonnant une enquête et déclarant que la demande de revision du procès Dreyfus a été soumise dans la forme autorisée par la loi ;

"Attendu le résultat de ladite enquête au sujet de la production devant le conseil de guerre d'un document secret portant les mots : "Ce canaille de D...", et considérant que la communication de ce document est prouvée par les dépositions de M. Casimir-Perier et des généraux Mercier et de Boisdeffre ;

"Attendu que M. Casimir-Perier a déclaré qu'il avait entendu le général Mercier dire que le document portait les mots : "Ce canaille de D...", communiqué au conseil de guerre, semblait désigner Dreyfus et que, en outre, les généraux Mercier et de Boisdeffre, ayant été priés par la cour de cassation de dire s'ils savaient que ladite communication avait eu lieu, ont refusé de répondre, ce qui équivalait à une réponse affirmative ;

"Attendu que, d'après les révélations postérieures au verdict, la communication d'un document secret au conseil de guerre pouvait influencer l'opinion de ses membres, et qu'aujourd'hui ce document étant considéré comme non applicable à Dreyfus, cela constitue un nouveau fait susceptible de démontrer l'innocence de Dreyfus ;

"Attendu que le crime dont Dreyfus était accusé était d'avoir fourni à une puissance étrangère des documents secrets concernant la défense nationale, documents auxquels étaient jointe une missive désignée sous le nom de bordereau, sans date et sans signature, écrite sur du papier ayant des filigranes, que l'on ne fabrique plus, et attendu que deux lettres authentiques, écrites sur du papier semblable, portant une date peu différente de celle du bordereau, ont été découvertes dans la maison d'Esterhazy, et que l'écriture de ces lettres a été reconnue par des experts semblable à celle du bordereau, faits qui n'étaient pas connus du conseil de guerre et qui tendent à démontrer l'innocence de Dreyfus ;

"Attendu que les prétendus aveux de Dreyfus au capitaine Lebrun-Renaud ne sont pas prouvés ;

"Attendu que ces preuves sont suffisantes et sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer d'autres, la cour casse et annule le verdict et la condamnation du 22 décembre 1894, prononcée contre Alfred Dreyfus, par le 1er conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris, et renvoie l'accusé devant un nouveau conseil de guerre qui siégera à Rennes et sera spécialement formé en vue de ce nouveau procès."

Ce jugement sera transcrit sur le registre du 1er conseil de guerre, à côté de l'arrêt de condamnation, qui se trouve annulé."

DREYFUS SERA INFORME DE SON NOUVEAU PROCES

Le "Figaro" assure que Mme Dreyfus a été autorisée à informer son mari que MM. Ballot-Beaupré et Manau ont fait un rapport en faveur de la revision et d'un nouveau procès. Mme Dreyfus a répondu de la façon suivante : "Vivement émue, je salue l'heure de la justice, que je n'ai jamais désespéré de voir arriver, et j'attends avec une entière confiance la comparution de mon mari devant ses futurs juges."

L'arrêt relatif à la cause du lieutenant-colonel Picquart sera rendu mardi. On croit que les poursuites seront abandonnées.

La "Libre Parole" publie le compte rendu d'une entrevue avec le général Mercier, ancien ministre de la guerre, qui défend la conduite du lieutenant-colonel du Paty du Clam pendant le procès de Dreyfus en 1894. De plus, le général Mercier a ajouté qu'il ne pouvait plus être question de son arrestation, car M. Dupuy, qui était président du conseil lors du procès, a été mis au courant de tous les détails de l'affaire Dreyfus et il a tout approuvé.

AVEUX OFFICIELS D'ESTERHAZY

M. Krantz, ministre de la guerre, et M. Ballot-Beaupré, rapporteur dans l'affaire Dreyfus, ont reçu d'Esterhazy une communication dans laquelle celui-ci avoue qu'il est l'auteur du bordereau et demande un sauf-conduit pour lui permettre de venir à Paris donner des explications.

Le "Peuple Français" annonce que le président Loubet a déclaré qu'il avait l'intention de donner sa démission, mais que les ministres sont parvenus à le décider à rester en fonction.

On annonce au ministère de la guerre que le colonel Foulon a été désigné pour diriger les débats dans le procès du commandant du Paty de Clam, qui aura lieu devant le deuxième conseil de guerre de Paris, le premier conseil de guerre ayant jugé Esterhazy.

DREYFUS EST ATTENDU EN FRANCE VERS LE 26 JUIN

Paris, 5.—Le conseil de cabinet a décidé que le croiseur français de deuxième classe, le "Sfax", actuellement à Fort-de-France, Martinique, se rendrait immédiatement à l'île du Diable pour ramener Dreyfus en France.

On compte que le croiseur arrivera à Brest vers le 26 juin. Dreyfus sera alors remis entre les mains des autorités militaires et écroué à la prison militaire de Rennes. Sa condamnation ayant été annulée par les chambres réunies de la cour de cassation, son grade lui est rendu. Il occupera une cabine d'officier à bord du "Sfax" et sera admis sur le pont tous les après-midi de une heure à quatre heures.

Les journaux font ressortir que la cour de cassation a voté à l'unanimité pour la revision et qu'elle n'a débattu que la question de savoir de quelle manière elle devrait être faite.

L'arrêt de la cour a été communiqué à Mme Dreyfus chez son père, M. Hadamard. Elle a immédiatement envoyé la dépêche suivante à son mari : "La cour de cassation proclame la revision avec un nouveau procès par un conseil de guerre. Nos coeurs et nos pensées sont avec toi. Partageons ton immense joie. Baisers les plus tendres de tous."

Le "Figaro" dit que toute la journée des télégrammes de félicitations ont afflué chez Mme Dreyfus, chez M. Mathieu Dreyfus et chez M. Mornard, leur avocat.

L'ex-lieutenant colonel Picquart, informé de l'arrêt de la cour, a dit : "On ne pouvait rien espérer de mieux."

Tous les journaux revisionnistes disent que l'arrêt de la cour de cassation est le triomphe de la justice, de la vérité et de la loi, et ils expriment l'espoir que toute la France et tous les hommes sensés s'inclineront devant l'arrêt. Ils demandent la réconciliation et le calme.

Les journaux antirevisionnistes considèrent que l'on doit se soumettre afin de rétablir la paix dans le pays. Quelques-uns d'entre eux affectent "d'attendre avec confiance le jugement du nouveau conseil de guerre, laissant supposer que ce sera une autre condamnation."

COMMENTAIRES DES JOURNAUX

Le bruit court que le gouvernement demandera l'ajournement jusqu'à vendredi de toute interpellation sur l'affaire Dreyfus, à la chambre des députés, afin de permettre au ministère de délibérer au sujet de la façon dont il devra agir. Aujourd'hui, le cabinet décidera quelles mesures il prendra pour faire ramener Dreyfus en France.

Dans "l'Autorité", M. Paul de Cassagnac attaque violemment les experts en écriture qui ont déposé devant le conseil de guerre qui a condamné Dreyfus, principalement "l'incommensurable fou appelé Bertillon." Ensuite, M. de Cassagnac fait ressortir la nécessité de confier dorénavant la direction des bureaux des renseignements à la police secrète, comme cela se faisait avant 1870.

M. Jaurès, dans la "Petite République", (organe socialiste), dit : "La cour de cassation a été plus audacieuse que M. Ballot-Beaupré ; elle n'a tenu aucun compte du dossier secret, démontrant de cette façon l'innocence de Dreyfus et la culpabilité de l'homme qui a préparé le procès de 1894. L'arrêt de la cour de cassation n'établit pas seulement l'innocence de Dreyfus et de Picquart, mais c'est aussi la condamnation de Mercier."

Henri Rochefort, dans "l'Intransigeant," attaque Esterhazy et dit qu'il n'ajoute pas foi à l'aveu de celui-ci, d'après lequel il serait l'auteur du bordereau.

M. Robert Mitchell, dans le "Gaulois," exprime la confiance que Dreyfus sera condamné de nouveau par le prochain conseil de guerre. Il blâme aussi la cour de cassation d'avoir mal interprété le silence des généraux Mercier et de Boisdeffre, lorsqu'on leur a demandé si le dossier secret avait été soumis au conseil de guerre. En outre, le rédacteur du "Gaulois" déclare que l'on demandera la tête de tous les généraux et que l'autorité sera détruite, mais "le conflit judiciaire touche à sa fin et le conflit social commence. On nous trouvera toujours résolument en faveur de l'armée."

Le "Radical" déclare que Mercier et de Boisdeffre ont été cloués au pilori.

La vérité est que la publication de l'arrêt de la cour de cassation n'a produit aucune sensation dans le public, le rapport de M. Ballot-Beaupré ayant fait prévoir cet arrêt.

Le bruit court, mais il n'est pas confirmé, qu'on a reçu au ministère des colonies un rapport pessimiste sur l'état de santé de Dreyfus.

RETOUR DE M. ZOLA A PARIS

Paris, 5.—M. Emile Zola, qui est rentré à Paris, a écrit une lettre au ministère public lui demandant d'envoyer à sa résidence un avis de l'arrêt que la cour de Versailles a rendu contre lui dans l'action en diffamation intentée par les experts en écriture dans l'affaire Dreyfus.

UNE SOUSCRIPTION POUR MME DREYFUS

Paris, 5.—Le "Rappel" publie une lettre de M. Hervé de Kerobant demandant à ce journal d'ouvrir une souscription pour offrir un témoignage de sympathie à Mme Dreyfus, qui a souffert et lutté sans jamais désespérer de la justice.

UN ARTICLE DE ZOLA

Paris, 5.—"L'Aurore" publiait, ce matin, un long article intitulé "Justice" et signé par Emile Zola.

Au cours de cet article, M. Zola dit qu'il n'est pas allé en exil pour fuir la justice, mais pour gagner du temps afin de ne pas permettre qu'on éteignît le petit jet de lumière qui commençait à filtrer à travers l'épais tissu de mensonges et de calomnies.

"J'étais décidé, dit-il, à sauver à tout prix un innocent, et prévenir un grand désastre moral pour le pays."

Après avoir fait allusion aux amertumes de l'exil, il continue :

"Je suis revenu parce que la vérité est maintenant connue. Je ne désire ni les applaudissements ni les récompenses, si jamais quelqu'un croit que j'en ai mérité. Je trouve ma récompense dans la pensée que j'aurai réussi à arracher un innocent de la tombe où on l'avait enseveli vivant.

"Si la lutte est finie, je ne désire aucun triomphe, aucune mission politique, aucun honneur. Mon âme est sereine, sans colère comme sans rancune. Mais si le grand criminel demeure, le peuple ne croira pas en l'immensité de son crime.

Nos lecteurs se rappellent sans doute la disparition du capt. Côté, du Bic, et de son frère Adolphe. Tous deux sont accusés d'avoir dérobé une somme de $800 et autres effets à M. Pinault, aussi du Bic, comté de Rimouski. Pendant quelque temps l'on a cru qu'ils avaient pris passage à bord de la goélette "Marie-Louise," dont le capitaine est le beau-frère du capitaine L. P. Côté.

La goélette "Marie-Louise" est arrivée dans notre port, et le capitaine déclare que son beau-frère n'a pu embarquer à son bord au Bic, vu qu'il était surveillé par les détectives.

Malgré d'actives recherches, l'on n'a pu s'assurer encore de la nouvelle résidence des fugitifs.

Le site de l'Ecole Normale

Trois propositions

Nous avons vu dernièrement que le gouvernement provincial se proposait d'acheter soit la propriété McKay, sur le chemin Ste-Foye, soit la propriété Beckett, sur le chemin St-Louis, pour y installer l'Ecole Normale Laval, département des élèves-maîtres. Une autre proposition est venue depuis sur le tapis : l'hon. sénateur Landry a offert au gouvernement sa villa Mastaï pour la même fin. Un architecte a fait, hier, l'inspection de cette propriété, et son rapport sera soumis au gouvernement, qui aura ensuite à se prononcer sur les trois propositions que nous venons d'énumérer.

Le révérend monsieur Jos.-Salomon Théberge, curé de Varennes, décédé hier, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

B.-Ph. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
6 juin 1899.

L'Espagne et l'Allemagne

La cession des îles Carolines, Pelew et Mariannes

Madrid, 5.—L'Allemagne, annonce-t-on, paiera 25 millions de pesetas (soit environ $5,000,000) pour les îles Carolines, les îles Pelew et les îles Mariannes. L'Espagne conserve trois dépôts de charbon, un dans chaque groupe, et l'Allemagne s'engage à défendre ces stations en cas de guerre. De plus, l'Allemagne traitera l'Espagne sur le pied de la nation la plus favorisée en Allemagne et dans les îles coloniales.

Berlin, 5.—La nouvelle de la cession des Carolines et d'autres îles à l'Allemagne a été favorablement accueillie à Berlin. Les journaux qui commentent la nouvelle, disent que c'est un succès pour la politique allemande qui, font-ils remarquer, accomplit maintenant ce que le prince de Bismarck n'a pu faire en 1885. L'arrangement devra toutefois être approuvé par le reichstag qui fixera le prix d'achat.

Un haut fonctionnaire a dit au correspondant de l'Associated Press en cette ville que l'acquisition des îles Carolines était un accroissement important du domaine colonial allemand. Cette acquisition, a ajouté le fonctionnaire en question, ne nuit en aucune façon aux intérêts des autres puissances ; c'est plutôt le contraire. Les négociations pour la cession des Carolines à l'Allemagne ont commencé aussitôt qu'il a été reconnu que les Etats-Unis voulaient obtenir les Philippines. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne n'ont soulevé aucune objection."

Les attachés de l'ambassade des Etats-Unis ont dit au correspondant de l'Associated Press que le gouvernement américain avait été tenu, depuis l'automne dernier, au courant de toutes les démarches de l'Allemagne relatives à l'acquisition des îles Carolines par cette puissance, et que la possession de ces îles par cette dernière n'était pas un obstacle aux projets des Américains dans cette partie du monde.

On dit que l'Allemagne a payé dix millions de pesetas pour les trois groupes d'îles qu'elle a achetés.

Washington, 5.—On disait samedi que le gouvernement ne s'occuperait pas officiellement de la cession, par l'Espagne, des îles Carolines, des îles Mariannes et des îles Pelew à l'Allemagne. Il n'y a pas de raison qui puisse servir d'excuse pour empêcher le transfert.

D'après les déclarations d'officiers qui ont autorité pour parler au nom du gouvernement, voici quelle est la position des Etats-Unis : Les Etats-Unis seraient heureux d'avoir un poste d'atterrissage aux îles Carolines, mais ils n'ont pas autrement le désir d'affecter le territoire que l'Allemagne s'est assuré. L'Espagne a parfaitement le droit de disposer de ses possessions comme elle l'entend et aucune autre nation n'a de raison de se plaindre de la cession faite à l'Allemagne. Conséquemment, les Etats-Unis ne réclameront, ni en Espagne ni en Allemagne, mais ils regarderont le transfert comme une transaction parfaitement juste entre nations.

Berlin, 5.—Le ton général de la presse, en commentant l'acquisition des îles Carolines, des îles Mariennes et des îles Pelew est de nature à amoindrir la valeur de la concession.

La "Revue quotidienne," le principal organe de la politique d'expansion en Allemagne, dit : "L'Allemagne obtient les restes que l'Amérique dédaigne. Leur valeur est petite et il n'y a pas lieu de se réjouir."

La "Gazette libérale," qui les appelle 'nos nouvelles colonies sans valeur,' dit : "Un prix devrait être offert à qui découvrirait lequel des trois groupes a le moins de valeur. L'Allemagne paye pour des colonies que personne ne veut."

La "Gazette de Francfort" dit : "L'Espagne seule en retire quelque avantage. Les îles ne sont pour ainsi dire d'aucune valeur économique et entraîneront l'Allemagne à des dépenses continuelles sans aucune perspective de profit."

D'autres journaux conseillent au pays de ne pas estimer trop haut la valeur des nouvelles acquisitions.

Une calamité

La coqueluche est une calamité que le BAUME RHUMAL combat avec plein succès.

Le contrat de construction de la nouvelle sacristie de St-Georges de Beauce a été accordé à M. Joseph Gosselin, entrepreneur de Lévis. C'est M. David Ouellet, architecte de cette ville, qui a dressé les plans de cette bâtisse.

UNE BELLE FETE

La nouvelle paroisse de St-Rémi du Lac au Sable formée il y a à peine un an, du démembrement de partie des paroisses de Notre-Dame des Anges et St-Ubalde, en le comté de Portneuf, était en liesse jeudi dernier, le 1er de juin, à l'occasion de la bénédiction d'une jolie cloche pour l'église, que Mgr Bégin devait bénir et ouvrir au culte en personne ce dernier.

Toutes les maisons de ce florissant village né d'hier au sein de la forêt, y compris l'église et le presbytère étaient brillamment pavoisées et chacun avait tenu à honneur de faire sa part pour contribuer au succès de la fête. Les parrains et marraines, qui étaient nombreux, furent reçus à leur arrivée à la station par M. le curé Thibaudeau, et une foule de citoyens qui les conduisirent en voitures au presbytère, où un lunch superbe les attendait. Il n'est que juste de dire que tout le monde y fit honneur.

A une heure et demie eût lieu la bénédiction de la cloche, par le Rév. M. S. Garon, curé de Notre-Dame des Anges, assisté des révérends Ls Garon et M. Thibaudeau. M. l'abbé Cloutier, du Séminaire de Québec qui avait accepté de faire le sermon s'est admirablement acquitté de sa tâche. Pendant la cérémonie, la fanfare de Charlesbourg qui avait gracieusement offert et prêté son concours pour la circonstance a fait entendre de joyeux accents, et a contribué dans une large mesure à rehausser l'éclat de la fête.

Nous donnons ci-après les noms des parrains et marraines qui avaient accepté l'invitation de M. le curé et étaient présents à la cérémonie.

L'hon. Jules Tessier, orateur de l'Assemblée Législative et député, M. et Mme Charles Darveau, de Lévis ; M. et Mme Léon Laine, de Québec ; M. et Mlle Edouard Matte ; M. Ch. Paradis et Mme Dupont ; M. et Mme Wilbrod Paquet de Grondines ; M. et Mme Onésime Matte, St-Ubalde ; M. et Mme Jos. Filteau, de St-Ubalde ; M. et Mme Alf. Denis, de St-Ubalde ; M. Achille Julien et Mlle Maria Thibaudeau, de St-Rémi ; M. T. B. Darveau et Mme A. Fiset, de St-Rémi ; M. et Mme Geo. Doré, de St-Rémi ; M. et Mme Alf. Laliberté, de St-Rémi ; M. et Mme Ephrem Teasdale, de St-Rémi ; M. et Mme J. N. Boudreault, de St-Rémi ; M. J. B. Rheault et Mlle E. Perron, de St-Rémi ; M. et Mme Jos. Ste-Marie, de St-Rémi ; M. et Mme Godfroy Lavallée, de St-Rémi ; M. et Mlle Joseph Pepin, de St-Rémi ; M. et Mlle Brutie Charest, de St-Rémi ; M. et Mme Jos Gosselin, de St-Rémi ; M. et Mme Arthur Lupien, de St-Rémi ; M. et Mme E. Léveillée, de St-Rémi.

A la sortie de l'église quelques citoyens invitèrent l'hon. M. Tessier à adresser la parole, ce qu'il fit de bonne grâce, les louant de leur zèle et des sacrifices qu'ils avaient faits, sous la direction de leur zélé, actif et intelligent curé, le Rév. M. Thibaudeau, et promettant qu'il serait toujours disposé à leur donner son aide le plus complet.

Le Rév. M. Thibaudeau remercia M. Tessier de ses bonnes paroles et des efforts qu'il a fait pour le développement de la nouvelle paroisse de St-Rémi et dit que ses habitants comptent encore sur lui pour l'avenir.

Chacun se retira enchanté de cette jolie fête qui fera époque dans les annales de la paroisse.

Enquête du coroner

Le coroner Belleau a tenu une enquête hier après-midi, sur le cadavre de la fille Martel, trouvé dans la rivière Pageau, tel que nous l'avons raconté hier.

Le cadavre a été identifié comme étant celui d'un jeune fille de 19 ans, du nom de Martel et résidant jadis au Lac St-Charles. Le cadavre a été trouvé par MM. Frs Lagacé et Etienne Barbeau.

La fille Martel a quitté l'hôtel de M. Anctil au coin de la rue d'Aiguillon et de la rue St-Augustin, il y a environ trois semaines, où elle était employée comme servante. L'on ne sait si la malheureuse a été victime d'un accident ou si elle s'est suicidée.

Il y a une quinzaine de jours, des petits enfants qui revenaient de la côte trouvaient sur un des poteaux d'un petit pont qui traverse la rivière Pageau, une jupe, une espèce de foulard et un chapeau, et ils portèrent ces divers articles chez leurs parents. On a constaté que ces vêtements appartenaient à la fille Martel.

Après l'audition de quelques témoins, le jury du coroner a rendu le verdict de "Trouvée noyée."

APRES DEUX ANS

Une revue politique

III

Nous allons aujourd'hui aborder la question des dépenses.

En 1893, M. Marchand reprochait au gouvernement conservateur de ne pas avoir réduit les dépenses de certains services au chiffre où elles étaient en 1886. Le 24 février, il proposait une motion dont voici un extrait :

"Qu'au lieu de pratiquer l'économie d'une manière sérieuse et efficace, le gouvernement a maintenu le chiffre de nos dépenses annuelles à un taux que ses membres et ses partisans ont eux-mêmes dénoncé comme exorbitant et alarmant.

"Que loin de réduire les dépenses contrôlables comme il l'avait promis au taux approximatif de celles encourues pour l'année 1885-86 qu'il citait pour modèle, il s'est montré, ainsi que le gouvernement actuel composé en entier, moins un, des membres du ministère de Boucherville, incapable de les diminuer d'une manière sensible, comme le fait voir le tableau suivant :

Dépenses du gouvernement civil pour 1885-86. . . .	$183,514
Pour l'année 1892-93. . . .	252,967
Différence en plus pour 1892-93.	$ 70,453

Par cette proposition, M. Marchand déclarait donc que les dépenses pour le gouvernement civil devaient être réduites au chiffre de $183,514.

Eh bien, aujourd'hui, le même M. Marchand est premier-ministre et trésorier. A-t-il réduit le chiffre de la dépense pour le gouvernement civil à $183,514 ?... Prenez les Comptes-Publics de 1898, page 5, et vous verrez que la dépense, de ce chef, a été de $282,585.

Comparez ce dernier chiffre avec celui de 1885-86 :

Dépenses pour gouvernement civil, 1897-98.	$282,585
Dépenses civiles 1885-86. . .	183,514
Différence en plus pour 1897-98.	$ 99,071

M. Marchand a dépensé pour le gouvernement civil, en 1897-98, environ $100,000 de plus que le chiffre qu'il proclamait suffisant en 1893.

Dans la même motion du 24 février 1893, M. Marchand comparait les dépenses de l'administration de la justice pour 1885-86 et pour 1892-93 :

Dépenses pour l'administration de la justice pour 1885-86.	$478,506
Dépenses pour 1892-93. . .	624,908
Différence en plus.	$146,402

Par là il déclarait encore que la dépense de l'administration de la justice devaient être réduites à $478,506.

Eh bien, il est aujourd'hui au pouvoir. Et quel est le chiffre de sa dépense pour ce service ? Prenez le fameux état du 27 août dernier, et vous y trouverez :

Dépenses admin. de la justice pour l'exercice 1897-98. .	$618,379
Comparez avec 1885-86. . . .	478,506
Différence en plus.	$139,863

M. Marchand a donc dépensé pour ce service $139,863 de plus que le chiffre qu'il proclamait raisonnable en 1893.

Que fait-il de ses motions d'autrefois, M. Marchand ?

IV

Nous avons vu hier que M. Marchand a complètement manqué à sa promesse de ramener les dépenses de certains services au chiffre de 1885-86.

Mais au moins a-t-il diminué les dépenses en les faisant descendre à un chiffre moindre que celui du régime conservateur de 1892 à 1896 ?

C'est là la grande prétention de nos adversaires.

Ils se vantent d'avoir diminué les dépenses. Nous allons prouver une fois de plus qu'ils les ont augmentées. Nous allons comparer l'exercice 1897-98 premier exercice entièrement contrôlé par eux, avec l'exercice 1895-96, dernier exercice entièrement contrôlé par les conservateurs.

Les chiffres que nous allons donner sont inattaquables. Ils sont pris dans les Comptes-Publics de 1896, page 5 à 13, et dans les Comptes-Publics de 1898, page 5 à 13.

Voici ce tableau instructif que nous rééditons à l'intention du "Soleil :"

LEGISLATION	
1897-98	$210,910
1895-96	195,549
Augmentation . . .	$15,201
GOUVERNEMENT CIVIL	
1897-98	$282,585
1895-96	253,401
Augmentation. . . .	$ 29,184
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	
1897-98	$618,379
1895-96	568,544
Augmentation. . . .	$49,835
INSTRUCTION PUBLIQUE	
1897-98	$434,260
1895-96	382,759
Augmentation. . . .	$ 51,501
AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION	
1897-98	$307,476
1895-96	286,814
Augmentation . . .	$ 20,662
TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS	
1897-98	$178,167
1895-96	156,029
Augmentation . . .	$ 22,138
INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE	
1897-98	$339,375
1895-96	326,078
Augmentation . . .	$ 13,297
SERVICES DIVERS	
1897-98	$453,928
1895-96	433,099
Augmentation . . .	$ 19,939
DETTE PUBLIQUE	
1897-98	$1,591,177
1895-96	1,497,429
Augmentation . . .	$ 93,748

Récapitulons maintenant tous ces chiffres :

Législation	$15,261
Gouvernement civil	29,184
Administration de la justice.	49,835
Instruction publique . . .	51,501
Immigration, agriculture et colonisation	20,662
Travaux et édifices publics.	22,138
Institutions de bienfaisance..	13,297
Services divers	19,939
Dette publique	93,748
Augmentation . . .	$315,665

Voilà l'administration financière du cabinet Marchand mise dans son vrai jour.

Ces gens qui ont tant crié à l'économie, qui ont tant répété dans leurs discours et leurs motions que le gouvernement conservateur ne réduisait pas assez les dépenses, ces mêmes hommes, les Marchand, les Déchêne, les Turgeon, les Parent, les Stephens, dépensent $315,000 de plus que les ministres conservateurs.

Et le "Soleil" ose dire qu'ils ont diminué les dépenses !

Nous le défions de reproduire les chiffres accusateurs que nous venons de donner.

Nous savons bien que nos adversaires prétendent faire la comparaison entre l'exercice 1896-97 et l'exercice 1897-98. Mais cela est inadmissible. L'exercice 1896-97 a été faussé systématiquement par les ministres libéraux. Durant les six semaines qui se sont écoulés entre leur arrivée au pouvoir et le 30 juin 1897, ils ont systématiquement accumulé les dépenses, à coup de mandats spéciaux, de manière à surcharger cet exercice d'une foule de paiements qui auraient dûs être imputés à l'exercice suivant. De cette manière, et en paralysant autant qu'ils l'ont pu la rentrée du revenu, ces messieurs ont réussi à fabriquer un gros déficit pour 1896-97.

Non, cet exercice 1896-97 ne peut servir de base à une comparaison équitable. La preuve que cet exercice a été faussé, c'est le tableau des quatre exercices contrôlés par le gouvernement conservateur.

Le parti conservateur a contrôlé exclusivement quatre exercices.

Les dépenses ordinaires du gouvernement conservateur, ont été comme suit :

1892-93.	$4,190,522
1893-94	4,267,946
1894-95	4,195,727
1895-96	4,099,707

Voilà les chiffres que l'on trouve aux pages 15, 11, 11 et 13 des Comptes-Publics de 1893, 1894, 1895 et 1896.

Les ministres libéraux, en arrivant au pouvoir, ont fabriqué, pour les dépenses de 1896-97, un chiffre fantaisiste de $4,853,927.

Par cet écart incroyable entre ce résultat et celui des années précédentes, on voit clairement la supercherie, le truc des ministres libéraux.

Maintenant, comparez le résultat de l'exercice 1897-98, $4,415,370, avec celui de chacune des quatre années conservatrices. Vous constaterez une augmentation de dépenses par le gouvernement libéral, de $147,000 à $300,000 en chiffres ronds.

Naturellement cette augmentation de dépenses a donné au cabinet Marchand un joli déficit.

La dépense pour 1897-98 a été de $4,415,370. Le revenu de $4,176,139. Déficit, $239,231.

Pour l'année courante, la perspective n'est pas plus brillante. En prenant l'état des recettes et paiements du 12 juillet 1898 au 18 janvier 1899, on constate que la dépense va être d'environ $4,300,000, et que le déficit va être de plus de $200,000.

Pour l'année prochaine l'estimation de la dépense est de $4,177,755. Cela veut dire, avec les mandats spéciaux et les budgets supplémentaires, encore $4,300,000 au moins.

C'est-à-dire que M. Marchand a augmenté les dépenses, au lieu de les diminuer, et qu'il est entré dans la voie des déficits permanents.

Un bien penible accident

Une petite fille du docteur Lanthier en est la victime

ELLE MEURT QUELQUES HEURES APRES

Il est arrivé un bien pénible accident, vendredi après-midi, sur les Remparts, près de la Grande-Batterie. Deux petites filles jumelles du Dr A. A. Lanthier, du No 50 rue Couillard, âgées de 8 ans, étaient à jouer, sur la Grande-Batterie, sous la garde d'une servante, lorsque l'une d'elles, Loretta, grimpa sur le mur pour cueillir des lilas qui croissent en abondance sur le bord de cette falaise.

Lorsqu'elle était à faire sa cueillette, la petite Loretta glissa et roula en bas de la falaise, qui est presque perpendiculaire en cet endroit et qui mesure une hauteur de 75 pieds. Elle est allée s'abattre sur des rochers à l'arête aigüe en arrière de la maison de M. A. Parent, 41, rue Sault-au-Matelot. Elle a été relevée, sans connaissance et transportée à la résidence de M. Parent, où le Dr Gosselin a été appelé immédiatement. Après examen, le docteur constata une fracture composée du crâne de cette pauvre petite.

Sa petite soeur Julienne est partie alors en courant pour aller avertir son père. Mais en arrivant chez son père, elle ne put que balbutier : "Elle s'est tuée ! elle s'est tuée !" Ayant appris la triste nouvelle, le Dr Lanthier se rendit en courant auprès de Loretta et fit appeler le Dr Catellier pour agir de concert avec le Dr Gosselin, mais, malgré leurs soins empressés, la petite Loretta resta sans connaissance et expira à huit heures et demie du soir.

Lapetite victime avait été transportée à la résidence de son père peu de temps après l'accident.

M. le curé Faguy, en apprenant ce malheur, se rendit chez le Dr Lanthier et fit tout en son pouvoir pour consoler le père et la mère de la victime.

La petite victime avait été transves du couvent des Ursulines, où elle était estimée pour son caractère doux affable et joyeux.

Sa petite soeur Julienne est inconsolable ; et il est plus facile de réaliser que de décrire le chagrin du père et de la mère.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

A la Grosse Ile

L'ancien ordre des Hibernians de Québec a obtenu la permission du ministre de l'agriculture, l'hon. S. Fisher, d'élever un monument à la Grosse Ile, à la mémoire des victimes des fièvres de 1847 et 1848.

La plupart de ces victimes du typhus étaient des émigrants irlandais.

Incendie

Cambridge port, Mass., 1.—Un incendie a détruit quatorze maisons ou magasins en cette ville. Le manque d'eau et un vent violent du sud-ouest ont rendu très difficile la tâche des pompiers, qui n'ont pu se rendre maîtres des flammes qu'après un travail acharné. On estime les pertes à $50,000.

Une celebration conservatrice

La cérémonie de la décoration de la statue de sir John Macdonald à Toronto, doit avoir lieu le 6 juin courant.

Les honorables MM. Flynn, T. C. Casgrain et T. Chapais ont été invités à y adresser la parole.

MARCHAND A PARIS

DEMONSTRATION GRANDIOSE

Paris, 1.—Les autorités militaires et civiles, ainsi qu'une grande foule, se sont rendues à la gare du chemin de fer de Lyons, pour souhaiter la bienvenue au major Marchand. Dès le point du jour, la gare du chemin de fer Paris-Lyons, fut assiégée par une foule considérable et enthousiaste. Les membres de la Ligue des Patriotes sont arrivés en wagonnettes, ornées de guirlandes de fleurs et de drapeaux.

A l'entrée en gare du convoi, une immense clameur retentit, saluant l'idole populaire. Au milieu des vivats, des bravos auxquels se mêlait l'éclat des cuivres de plusieurs fanfares, on distinguait les cris de "Vive Marchand !" "Vive l'armée !"

Il était 9.10 heures, ce matin, lorsque le convoi entra en gare. Un carosse avait été envoyé par le ministre de la marine, M. Lockroi, pour ramener le héros de Fachoda au ministère de la marine où un lunch a été servi en son honneur.

La voiture qui portait Marchand était littéralement couverte de fleurs, et à chacun des coins flottait un drapeau tricolore. Les fouets des cochers étaient aussi ornés de petits rubans aux trois couleurs nationales.

Lorsque la voiture du ministère, portant le major Marchand, et le lieutenant de vaisseau Rarriens, représentant le ministre, sortit de la gare, elle fut accueillie par des vivats enthousiastes. Toutes les personnes présentes, à l'exception des officiers et des soldats qui formaient un cordon d'honneur, de chaque côté de la chaussée, se découvrirent au passage du héros. Les soldats firent le salut militaire.

La foule était de plus en plus considérable, à mesure que le cortège s'avançait vers le ministère, et à chaque pas du major Marchand, éclataient de nouveaux vivats, de nouvelles acclamations. Le Boulevard Diderot, jusqu'au pont Henri IV, était littéralement remplis. C'est à peine s'il restait la place où passer la voiture. Un gendarme se tenait à chacune des portières, afin d'éloigner les admirateurs trop enthousiastes du héros qui se précipitaient pour lui serrer la main et l'embrasser.

Après le lunch au ministère de la marine, le major Marchand a été reçu par le ministre des colonies qui lui a présenté une médaille commémorative.

Une délégation de journalistes militaires a présenté à l'explorateur un sabre d'honneur.

La réception au club militaire a été des plus brillantes.

Londres. 1.—Une dépêche Toulon au "Times" annonce que, dans une entrevue, avec le commandant Marchand, lorsqu'on a informé ce dernier que le bruit courait qu'on voulait faire de lui un dictateur, etc., il a souri et a dit : "Le peuple ne me connait pas. Je ne demande qu'à continuer ma carrière. Je n'ai pas l'intention de jouer au Napoléon ou de renverser quoi que ce soit. J'ai accompli ma tâche. C'est assez."

Les responsabilites

Des ministres

Sir Charles Tupper a présenté la résolution suivante, qui a été acceptée par les deux côtés de la Chambre :

"Cette Chambre est d'avis que notre système parlementaire exige que les différentes branches du service public soient représentées directement ou indirectement dans les Chambres du Parlement et cette Chambre est, de plus, d'avis que les chefs politiques qui remplissent des fonctions sont eux-mêmes seuls responsables de tous les actes d'administration jusqu'aux plus intimes détails de la routine du bureau. Cette Chambre est de plus d'avis que les ministres de la Couronne out le contrôle absolu des bureaux publics et qu'ils sont tenus d'assumer la responsabilité de tous les actes officiels.

"Cette Chambre est d'opinion de plus que les ministres de la Couronne ne devraient pas laisser porter le blâme sur un subordonné, pour la façon dont sont menées les affaires du pays, sauf dans le cas d'inconduite personnelle à l'égard desquels les chefs politiques ont entre leurs mains le remède. Si les ministres trouvent que les fonctionnaires permanents de leurs bureaux ne travaillent pas bien sous leurs ordres, leur devoir est de remédier à cet inconvénient, mais la responsabilité ne doit pas être divisée, elle doit rester seulement sur les épaules de ceux qui peuvent répondre de leur conduite aux Chambres du Parlement."

UN INCIDENT

OU QUEBEC EST EN JEU

Il vient de se passer à la Chambre des Communes un incident qui intéresse tout Québec. Voici comment "Pascal" de la "Presse" le signale à l'attention des lecteurs de ce journal :

"Il règne un certain froid entre les libéraux Canadiens-français, surtout ceux de Québec et sir Louis Davies qui s'est permis à l'égard des québecquois une remarque qui lui coûtera cher.

"Le 19 mai, on discutait les crédits des pêcheries et en particulier l'approvisionnement des steamers ; certains députés de l'opposition se plaignent que les provisions prises à Québec coûtaient fort cher.

"Le colloque suivant que je traduis du "Hansard" s'engagea entre sir Louis Davies et l'hon. M. Foster :

M. Foster.—Y a-t-il une bonne raison pour que vous ne demandiez pas de soumissions en bas de Québec et à Québec ?

Sir Louis Davies.—Pas logiquement; mais, Québec c'est Québec. (Hansard, 19 mai 1899)

On conçoit l'effet qu'a produit parmi les députés de Québec ce propos lancé par le ministre "Québec, c'est Québec," sur le ton de "Business is Business."

Depuis ce temps, on se regarde d'un mauvais oeil sur les banquettes ministérielles et on en a eu la preuve dans la discussion du bill des Commissaires du Havre de Québec, lorsque l'hon. Chs Fitzpatrick a relevé vertement sir Louis Davies qui se plaignait des futilités et des délicatesses du droit français dont il ne comprenait pas la minutie et l'hon. M. Foster a retourné le fer dans la plaie en disant :

"Je crois que je puis profiter des remarques de mon ami, le ministre de la marine et des pêcheries, pour lui dire que c'est probablement une précaution prise par un résident de Québec, connaissant les particularités de Québec—ces particularités qui furent dévoilées au comité des subsides quand mon honorable ami a essayé d'expliquer la façon sans gêne dont on se procurait les provisions à Québec, tandis que les méthodes sévères s'appliquent ailleurs, quand il les a expliquées en disant : Québec, c'est Québec, vous savez ! "Quebec is Quebec, you know !"

Voilà un mot qui coûtera cher dans St-Roch au pimpant sir Louis Davies !"

Une impertinence

Le "Soleil" est dans la désolation.

C'est le retard dans la nomination de l'évêque des Trois-Rivières qui lui cause ce chagrin. Ecoutez-le :

"Voici maintenant que le "Star" annonce qu'il n'y aura pas d'évêque nommé à Trois-Rivières pour remplacer Mgr Laflèche.

"Trois-Rivières serait adjoint à Nicolet, sous la direction de Mgr Gravel.

"Quoi qu'il en soit, on devrait bien mettre fin au plus tôt à cette situation.

"Nous ne gagnons rien, catholiques, ni en prestige ni autrement, à ces conjectures qui se multiplient chaque semaine depuis des mois."

Il y aurait un remède, ce serait tout simplement de ne pas faire de conjectures.

Et le "Soleil," en cela, pourrait commencer à donner l'exemple.

Que chacun s'occupe de ses affaires et tout ira bien.

Le Pape connaît peut-être mieux que le directeur du "Soleil" ce qui convient dans le gouvernement de l'Eglise, et nous estimons que l'organe libéral pourrait, sans inconvénient, rentrer ses conseils très impertinents.

Leçons d'art gratuites

Les personnes qui désirent recevoir gratuitement des leçons d'art devraient s'adresser à la "Canadian Royal Art Union Limited," 238 et 240 rue St-Jacques, Montréal. Canada. L'Ecole d'Art est installée dans l'édifice du Mechanics Institute, et est absolument gratuite. Les tirages mensuels, le dernier jour de chaque mois, ont lieu au bureau de la rue St-Jacques, dans le but de distribuer des oeuvres d'art.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

10 JUIN 1899— No 20

LE Cavalier Noir

(SUITE ET FIN)

Le comte de Riari, dont les chagrins et les austorités n'avaient point épuisé les forces, accomplissait d'héroïques prouesses ; son bras était aussi vigoureux qu'en ses plus beaux jours de gloire, et son élan guerrier ne le cédait en rien à celui des plus illustres capitaines. Le brave Tancrède, de sa tour, l'aperçut plusieurs fois aux prises avec les Sarrasins, et le montra avec admiration aux deux Robert.

Malgré les prodigieux efforts des soldats de la croix, le combat durait depuis sept heures sans que la victoire se décidât pour aucun des deux partis. Les chrétiens, qui avaient vu tomber au pied des remparts un grand nombre de leurs frères d'armes, et accablés par la chaleur et la fatigue, commençaient à douter du succès. Ils s'écriaient avec douleur que le Seigneur ne les jugeait pas dignes d'entrer dans la Ville-Sainte.

L'ordre de la retraite allait être donné, lorsque le pieux Godefroi, qui s'était prodigué dans cette lutte formidable, aperçut tout-à-coup, sur le Mont des Oliviers, un cavalier agitant son bouclier, et donnant à l'armée le signal pour entrer dans la place. Les troupes, embrassées d'une ardeur incomparable, retournent à la charge. Les femmes mêmes, les enfants, les malades accourent dans la mêlée, apportent de l'eau, des vivres, des armes, et réunissent leurs efforts à ceux des soldats pour approcher des remparts les tours roulantes, effroi des ennemis.

En même temps, le bruit se répand dans l'armée que le saint pontife Adhémar et plusieurs croisés morts pendants le siège marchent à la tête des croisés, et arborent les drapeaux de la croix sur les tours de Jérusalem.

Alors l'assaut recommença de toutes parts. Le comte de Riari, qui avait déjà tenté l'escalade de divers côtés, se mit à la tête des chrétiens, et le Ciel sembla le favoriser aussi, à l'égard du but qu'il poursuivait. Depuis le commencement de la journée, il cherchait l'émir sans l'apercevoir nulle part, et il désespérait presque de le rencontrer. Soudain, il le découvrit sur la muraille, accompagné d'un guerrier qui semblait inactif et impassible au milieu du tumulte.

S'emparant aussitôt d'une échelle, Onofrio l'appliqua contre le rempart, et releva brusquement la visière de son casque en mettant le pied sur le premier degré.

Mondhir-ben-Omaïr, qui l'observait ainsi que l'autre musulman, tressaillit, et les deux infidèles poussèrent en même temps un cri de surprise. Mais l'émir se baissant vivement, saisit un quartier de roche, le souleva jusqu'au bord du rempart, et dit au comte d'une voix railleuse :

"Onofrio, nous allons savoir si tu mérites véritablement ton surnom de "Tête-de-Fer."

Le noble Sicilien continua de monter sans répondre à la provocation. Seulement il remarqua que le chef sarrasin voulait forcer son compagnon à précipiter le redoutable projectile, et que celui-ci refusait. L'émir, furieux, recourut à la violence, sans aucun résultat. Ensuite le comte de Riari crut voir briller un cimetère, après quoi le second musulman disparut.

Cependant Mondhir-ben-Omaïr, imprimant un choc puissant à la roche, la fit rouler sur Onofrio, qui s'arrêta, détourna légèrement la tête, et fut atteint au cimier de son casque, qui se brisa. La pierre bondit sur le sol.

Le comte de Riari, se redressant fièrement, cria au Sarrasin :

"Ton expérience est faite, et tu connais le résultat ; à moi d'en tenter une autre."

Et le croisé s'élança vers le haut de la muraille ; parvenu au sommet, il ne vit plus l'émir. En vain le chercha-t-il de ses yeux ; il s'était dérobé à la lutte. D'ailleurs, en ce moment, les infidèles jetaient leurs armes de toutes parts pour prendre la fuite. Ils étaient poursuivis par une longue traînée de flammes alimentées de sacs de paille et de ballots de laine destinés à brûler les machines des assiégeants, et auxquels ces derniers avaient mis le feu.

Le vent avait développé l'incendie, poussant contre les musulmans la fumée et d'ardents tourbillons. Pressés par les lances et les épées des chrétiens, les assiégés reculaient en toute hâte. Les croisés, s'élançant de leurs tours roulantes, se précipitent par les portes brisées et inondent la ville Dieu le veut ! Dieu le veut !

Jérusalem était prise.

Onofrio, transporté de joie, descendit rapidement de la muraille, et courut se joindre aux soldats du Christ, victorieux, qui chassaient devant eux les Sarrasins éperdus. Mais les fuyards firent subitement volte-face, et les chrétiens s'arrêtèrent étonnés. Une troupe des plus braves Egyptiens, ralliés par le désespoir, revenait à la charge sur ses ennemis en désordre, lesquels furent pris à l'improviste.

Le comte de Riari, arrivant en cet instant critique, ranima le courage des chrétiens et fondit avec eux sur les musulmans qui opposèrent une résistance désespérée.

Mais ayant découvert au milieu d'eux Mondhir-ben-Omaïr, leur chef, il ne put contenir sa colère, et s'élança contre l'émir. S'étant ouvert avec le glaive un sanglant passage, il se trouva face à face avec l'homme dont il avait tant de fois juré la mort. Les regards des deux rivaux se rencontrèrent et se heurtèrent comme des dards enflammés ; la poitrine de l'infidèle était découverte, et Onofrio allait le percer d'un coup inévitable, quand un homme que les Sarrasins avaient frappé, et qui, en se défendant, en avait couché plusieurs à ses pieds, se dégagea, et se jeta au-devant de l'émir.

Le comte de Riari suspendit son effort ; son glaive retomba à la vue de ce guerrier vêtu du costume maudit des musulmans ; le fier Sicilien pâlit sous son casque de fer, et recula d'un pas. Ses membres s'agitèrent convulsivement, son oeil se dilata, et sur ses lèvres frémissantes expira le nom de Sinaldi.

Quand il revint de sa stupeur, les Egyptiens, rompus, se dispersaient en entraînant Mondhir-ben-Omaïr. Les croisés, lancés à leur poursuite, massacraient ceux qu'ils pouvaient atteindre. Le comte de Riari ramena ses regards sur son fils, qui embrassait ses genoux et murmurait d'une voix suppliante :

"Mon père, tuez-moi, si vous le voulez, car je suis un grand coupable ; mais auparavant pardonnez à un coeur repentant.

—Renégat ! balbutia Onofrio d'un ton méprisant.

—Je ne le suis plus.

—Dieu t'a donc rendu la vie ? dit le comte subitement adouci par ces dernières paroles.

—Sa miséricorde infinie s'est étendue sur moi ; il m'a rappelé des portes de la mort et guéri de la blessure que vous me fîtes sur le champ de bataille de Nicée. Mon père, repousserez-vous mon ardente prière ?

—Ainsi tu es redevenu chrétien ?

—J'ai confessé mon crime et pleuré mon apostasie avec des larmes de sang.

—Tu t'es réconcilié avec l'Eglise ?

—J'ai eu ce bonheur.

—Puisque Dieu t'a pardonné, je ne dois pas être plus sévère que lui : moi aussi je te pardonne."

—Soyez béni, ô mon père, fit Sinaldi en couvrant de baisers et de pleurs la main d'Onofrio dont il s'était emparé. Maintenant tous mes voeux de la terre sont comblés.

—Viens donc avec moi au Tombeau du Christ ; en ces lieux à jamais consacrés par le souvenir de la grande Victime qui expia de son sang les fautes humaines, nous scellerons la paix, la réconciliation."

Et le comte de Riari releva son fils. Il s'aperçut alors que le sang de l'infortuné s'écoulait par deux blessures.

"Grand Dieu ! s'écria-t-il, tu es atteint ?

—Légèrement.

—Qui t'a frappé ?

—Mondhir-ben-Omaïr.

—Pourquoi cette fureur soudaine de l'émir contre toi ?

—Parce que j'ai refusé de vous tuer.

—Le démon ! rugit le comte de Riari. Et, tout-à-l'heure, tu m'as empêché de percer ce scélérat ?

—J'ai rempli mon devoir en protégeant le père d'Hayda, mon épouse bien-aimée, répondit avec tristesse Sinaldi."

A ce nom, un nuage sombre passa sur le front d'Onofrio qui avait rejeté son casque ; mais il se contenta de soupirer, et reprit :

—Allons accomplir ensemble le sacré pèlerinage, et déposer sur le Sépulcre immortel de l'Homme-Dieu nos communes douleurs."

Ils marchèrent rapidement, en silence, et rencontrèrent à peu de distance un foule nombreuse se pressant autour d'un homme vénérable et de taille chétive : c'étaient les chrétiens de Jérusalem accueillant l'ermite Pierre. Opprimés si durement et si longtemps, ils exprimaient, au jour de leur délivrance, leur gratitude infinie à l'éloquent anachorète dont la voix puissante avait provoqué la guerre sainte. Ils le proclamaient, à juste titre, leur libérateur.

Pierre d'Achères vit passer le comte de Riari et son fils sans les reconnaître.

Arrivés à l'église du Saint-Sépulcre, ils y rencontrèrent Godefroi de Bouillon qui, à peine entré dans l'auguste cité, s'était rendu sans armes et nupieds au grand Tombeau que son héroïque valeur avait tant contribué à conquérir. Les croisés affluaient également de toutes parts, et se rangeaient, recueillis, en proie à une indicible émotion, autour de cette pierre sur laquelle le supplicié du Calvaire s'était couché pour y dormir trois jours du sommeil de la mort.

Onofrio et Sinaldi se prosternèrent au milieu de leurs frères, les pèlerins de l'Occident, et prièrent avec ferveur. La nuit se faisait ; le silence, succédant au tumulte du combat, régnait sur les places publiques. On entendait seulement, par intervalles, les hymnes de la pénitence et ces paroles d'Isaïe :

"Vous qui aimez Jérusalem, réjouissez-vous avec elle !"

Les soldats de la croix montraient une dévotion si vive et si touchante, qu'on eût dit que ces hommes sortaient d'une longue retraite et d'une profonde méditation sur les mystères les plus sacrés de la religion.

Enfin le comte de Riari et son fils quittèrent le temple auguste. Sur le seuil du saint édifice, Onofrio arrêta Sinaldi, et lui demanda :

"Quels sont tes projets ?

—Je veux pleurer mes iniquités dans quelque solitude obscure.

—Je t'accompagnerai, répondit l'illustre Sicilien. Profitons des ténèbres de la nuit, et fuyons sur-le-champ ce monde où nous n'avons plus de place, car notre nom ne peut être prononcé avec honneur parmi les guerriers. Nous nous ensevelirons ensemble dans quelque désert lointain.

—Auparavant, permettez que j'aille à la demeure de l'émir, où j'ai laissé les seuls souvenirs qui me restent d'Hayda et de Madani.

—Quoi ! fit Onofrio en fronçant le sourcil, tu songes encore à la race des infidèles, à ces femmes qui...

—Mon père, de grâce, ne les maudissez pas, interrompit Sinaldi ; elles ont rendu au Christ le témoignage du sang et reçu la palme sacrée des martyrs.

—Que veux-tu dire ?

—Mondhir-ben-Omaïr avait employé l'influence de sa fille pour me précipiter dans l'apostasie et consommer sa vengeance ; mais Hayda et sa mère, ayant connu par moi la divine religion du Christ et éclairées par la lumière d'en haut, comprirent qu'elles étaient dans l'erreur. Le jour où elle m'épousa, ce jour où j'étais devenu parjure à ma foi, la fille de l'émir m'annonça qu'elle se préparait à recevoir le baptême avec Madani. Quelques jours plus tard, à mon éternelle confusion, ces deux nobles femmes renonçaient à l'islamisme et entraient dans le giron de l'Eglise par le sacrement de la régénération.

—O profondeur des voies de Dieu ! murmura le comte.

—L'émir, furieux, impitoyable envers son propre sang, tenta, mais en vain, de les ramener au culte de Mohammed. Il usa contre elles des plus effroyables rigueurs ; mais il brisa leurs corps sans vaincre leurs âmes. Avant qu'elles ne succombassent je confessai en leur présence le crime de mon apostasie, et je jurai d'imiter leur courage.

—Louanges au Seigneur ! s'écria Onofrio ravi ; nos cruelles épreuves n'ont donc pas été perdues, puisqu'elles ont gagné au Christ ces deux âmes généreuses. Nous avons bien plus lieu de nous réjouir que de nous affliger.

—Il me reste de ces deux saintes femmes, poursuivit Sinaldi, dont le visage était baigné de larmes, des linges trempés dans leur sang et quelques autres reliques ; je désire les emporter avec moi comme un souvenir doux et sacré.

—Allons ensemble chercher ce précieux trésor, ô mon fils, invita le comte de Riari."

Et ils partirent.

En passant devant la mosquée d'Omar, ils entendirent comme un lugubre concert de gémissements, et aperçurent, sous les portiques, des monceaux de cadavres. L'âcre odeur du sang s'exhalait de ces lieux, théâtre de la fureur guerrière de Tancrède et de ses terribles soldats. En ce moment, un chevalier sortait de l'édifice, et son coursier avait du sang jusqu'au poitrail.

Onofrio et Sinaldi s'éloignèrent précipitamment, de peur d'être reconnus ; mais ils l'avaient été, sant doute, car le cavalier, qui les avait vus, les suivit furtivement.

Arrivés à l'habitation de Mondhir-ben-Omaïr, ils la trouvèrent déserte. Le comte de Riari banda les plaies de son fils ; puis Sinaldi, passant dans son appartement, prit deux boîtes d'argent enveloppées de fins et riches tissus ; il donna à son père celle qui portait le nom de Madani, et serra l'autre dans son sein après l'avoir baignée de pleurs.

Alors, prenant dans les écuries deux chevaux rapides, ils les montèrent, et s'élancèrent au galop, vers la porte de Jérusalem donnant sur le Mont des Oliviers.

Au moment où ils entraient dans la vallée de Josaphat, une troupe de cavaliers passa près d'eux comme l'éclair ; un sifflement aigu traversa l'air, et Sinaldi tomba de cheval en murmurant d'une voix étouffée le nom de son père.

En même temps, à la pâle clarté des étoiles, le comte de Riari vit se dresser devant lui l'ombre sinistre de Mondhir-ben-Omaïr qui tenait encore dans ses mains un arc détendu.

"Adieu ! fit-il avec un accent de triomphe infernal ; nous ne nous retrouverons plus !"

Et il repartit avec la vitesse du vent, suivi de cinq Sarrasins.

Mais sur les traces de l'émir s'élança, prompt comme l'éclair, un cavalier dont la silhouette se détachait dans la nuit avec des proportions terribles. Onofrio put distinguer les formes du chevalier qu'il avait aperçu au seuil de la mosquée d'Omar.

Le malheureux père, s'était jeté à bas de son cheval, se pencha sur le corps de son fils gisant dans la vallée du Jugement. Une flèche enfoncée dans le coeur de Sinaldi, dont l'âme purifiée par le repentir avait déjà quitté sa demeure mortelle.

Le comte de Riari prit le cadavre sur ses genoux, en arracha la flèche fatale, et contempla d'un oeil morne ce dernier rejeton de son illustre race. Il était abîmé dans sa douleur, quand le chevalier qui avait passé le dernier reparut. Il jeta aux pieds d'Onofrio une tête sanglante en disant :

"Justice est faite !"

C'était la tête de Mondhir-ben-Omaïr.

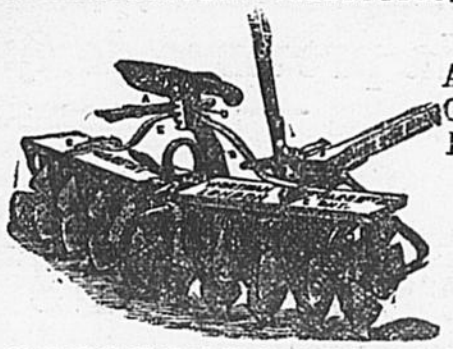
"Merci, Tancrède ! répondit le comte de Riari d'une voix sourde."

Quelques années plus tard, au pied du Mont des Oliviers, à l'entrée de la vallée de Josaphat, on montrait un marbre funéraire, sur lequel était gravée cette simpe inscription :

"Ci-gît l'Ermite du Mont des Oliviers."

Sous cette humble tombe, ombragée de deux sycomores et d'un buisson de nopals, reposaient les restes du comte Onofrio de Riari et ceux de son fils Sinaldi, avec les reliques de Madani et d'Hayda.

Instruments Aratoires!



ASSORTIMENT COMPLET DE

Herses a Ressorts et a Roulers
Sarcloirs et Cultivateurs
Semoirs "Le Champion"

ENGRAIS CHIMIQUES } MARQUES { **VICTOR, RELIANCE et CAPELTON**

Employez ces engrais comme il faut et vous aurez de magnifiques rendements, soit sur les Patates, le Tabac, le Grain, le Foin, etc, etc.

Catalogues et Circulaires fournis gratuitement

P. T. LEGARÉ,
273-275, RUE ST-PAUL, Québec

L'ASSASSIN

DE LA FEMME GREGOIRE

Arrestation de F. Vaillancourt

Il est soupçonné de ne pas être étranger au meurtre

Montréal, 3.—Le mystère qui entourait l'assassinat de la femme Grégoire, trouvée assassinée dans son lit, en plein jour, vient d'être éclairci par l'arrestation de Francis Vaillancourt, beau-frère de la victime, Mme Grégoire, sous soupçon d'avoir trempé dans le meurtre.

Vaillancourt est actuellement sous les verrous, au poste central, en attendant qu'il comparaisse devant le coroner MacMahon, lundi. Les autorités policières ont fait examiner, au microscope, les habits du prisonnier. On a découvert sur le côté du gilet de Vaillancourt, une tache ayant l'apparence d'une tache de sang.

Vaillancourt est très calme. Il proteste de son innocence.

L'enquête dira si la police est tombée sur le vrai coupable.

Les funérailles de la pauvre assassinée ont eu lieu, ce matin. Une grande foule a escorté le convoi funèbre jusqu'à l'église St-Jacques, puis au cimetière.

Les deux gendres de la défunte, M. Alexandre Genereux et Alfred Desrochers, et le jeune Vaillancourt, fils adoptif de la veuve Grégoire, conduisaient le deuil.

Les détectives refusent de donner aucuns détails, mais on assure que deux autres arrestations seront faites d'ici à lundi.

Une parole du Pape

Un curé du diocèse de Chartres, présent à la réception de Mgr Mollien, rentrant de Rome en sa ville épiscopale, ajoute quelques détails à l'importante lettre que nous écrivait l'autre jour un chanoine de la cathédrale de Chartres :

A., le 10 mai 1899.

Bien cher monsieur,

Hier, notre évêque, Mgr Mollien, rentrait à Chartres, de son voyage "ad limina." Me trouvant dans la ville épiscopale, j'ai pu assister à son arrivée.

Dans une causerie très intéressante, Monseigneur nous a raconté l'audience qu'a bien voulu lui accorder Sa Sainte. Il y a un trait que je crois à propos de vous signaler et dont je garantis l'absolue authenticité.

"Avez-vous, dans votre diocèse, des prêtres démocrates ? demanda Léon XIII.

—Non, Très Saint-Père, répondit Mgr Mollien.

—Tant mieux, monseigneur, reprit Sa Sainteté.

Et le Pape continua, en s'animant : "Je suis très préoccupé de ce que me rapportent, à ce sujet, sur les tendances du jeune clergé, plusieurs de vos collègues de France, "très préoccupé"... Le Pape parle, on l'écoute, et on ne fait rien... Oh il faut que cela cesse... Cela ne peut continuer ... J'y vais mettre bon ordre."

Monseigneur a raconté cette particularité devant son chapitre et le clergé de sa ville épiscopale.

Agréez, etc.

LA PEINE DU PLAISIR

Quand le docteur abandonne un malade, beaucoup perdent espoir, mais il n'en fut pas ainsi avec la jeune femme de haute société de la ville d'Ontario, qui avait contracté une maladie de rognons, par suite du manque de soins, en s'excitant trop après une veillée de plaisir. Elle entendit parler du South American Kidney Cure et eut confiance qu'elle serait guérie ; en peu de temps elle sentit revenir sa santé. Ses souffrances disparurent, et trois mois après le jour où le médecin avait considéré son cas comme sans espoir, elle était complètement rétablie.

En vente chez W. Brunet et Cie et chez A. Leclerc et Cie pharmaciens, rue St-Joseph.

Tout se suit

Rhume, enrouement, extinction de voix, tout se suit, tout est guéri par le BAUME RHUMAL.

LA COLONISATION

la province de Québec

de Bonaventure

HISTOIRE DES CANTONS

L'industrie forestière

LES RIVIÈRES A SAUMON

II

CANTON MATAPEDIA

Une douzaine de rangs et près de 35,000 acres de terres disponibles.

Sol excellent. Il se compose généralement d'argile et de sable, qui forme une espèce de terre grasse d'une grande richesse.

La colonisation est très avancée.

C'est dans ce canton en effet que l'on rencontre la florissante paroisse de Saint-Alexis, desservie par Monsieur l'abbé T. Pelletier, un véritable apôtre de la colonisation. M. Pelletier a travaillé non seulement à agrandir sa paroisse, mais il s'est constitué le protecteur de tous les colons qui se sont dirigés dans la vallée de la Matapédia. Il a même organisé, à force de travail et de persévérance, plusieurs colonies qui ont pris en ces dernières années un développement sérieux.

C'est de 1861 que datent les premiers établissements dans ce canton.

A cette époque, une quinzaine de familles de l'Ile du Prince-Edouard vinrent prendre des terres à Matapédia. Les noms de ces premiers défricheurs de la forêt étaient MM. Hubert Doiron, Sylvain Pitre, Gilbert Gallant, Joseph Gallant, Basile Gallant, Veuve François Pitre, Maxime Pitre, Léon Gallant, Sévère Pitre, Sylvain Pitre, Jean Blaquière, Gracien Pineau, Léon Pitre, Etienne Pitre, Veuve Daniel Pitre.

La population actuelle de ce canton est de 1280 habitants.

CANTON RISTIGOUCHE

Sauf les rangs neuf et dix où le terrain est très accidenté, les autres rangs contiennent d'excellentes terres.

Le bouleau, le cèdre et le merisier sont en quantité considérable.

Un explorateur a signalé la présence dans ce canton de superbes épinettes pouvant mesurer seize pouces carrés à soixante pieds de leur souche.

Le cèdre lui-même atteint en certains endroits des proportions colossales.

Ce canton est très vaste ; on y offre en vente 70,000 acres de terres.

Ce sont des familles anglaises qui fondèrent les premiers établissements, vers 1847, dans le premier rang de Matapédia.

Ce canton a vu surgir la mission de Saint-André, qui comprend une cinquantaine de familles et le village de Lagacé, où l'on doit bâtir assez prochainement une église entre le sixième et le septième rangs.

Ces missions sont desservies par des Pères capucins qui ont leur résidence sur la réserve des sauvages, dans le canton Mann.

Les premiers et deuxième rangs du chemin Kempt sont occupés par des familles d'origine anglaise. On n'y compte encore que deux familles catholiques.

La population actuelle du canton est d'environ 600 âmes, et la valeur des biens-fonds de $170,000.

Le chemin de Saint-André passe dans le centre des bonnes terres de Ristigouche.

CANTON ASSEMETQUAGAN

Il y a près de 30,000 acres de terres à vendre dans ce canton.

Les terrains sont magnifiques à mesure que l'on avance vers la rivière Matapédia.

Dans les deux premiers rangs surtout, le sol est riche et bien adapté pour la culture du grain.

Le bois consiste plus particulièrement en merisier, épinette et sapin.

Il n'y a encore que le premier rang où la Couronne ait vendu une douzaine de lots.

CANTON MARIA

Un beau canton dont les quatre premiers rangs, partie Est et partie Ouest, sont à peu près complètement établis.

Le village de Maria, qui est situé dans une belle baie qui communique avec la baie des Chaleurs, est très florissant. Le chemin de fer de la baie des Chaleurs passe aussi à travers ce village et ne saurait tarder à lui donner un regain d'activité.

La population du village et du canton dépasse 2,200 habitants, ce qui indique que la colonisation a fait du chemin ici.

Quant à la valeur de la propriété foncière, elle était au-delà de $300,000 en 1897.

La rivière Grande-Cascapédia, qui sépare ce canton de celui de New-Richmond, renferme quatre petites îles.

CANTON MILNIKEK

Le chemin de fer Intercolonial traverse ce canton qui, tout montagneux qu'il soit, offre çà et là des plateux propres à la colonisation.

Il y a beaucoup de bois de commerce dans ce canton. Sur les montagnes, les principaux bois sont l'épinette blanche, le bouleau, le merisier.

On compte 36,000 acres de terres disponibles et six rangs.

Quoiqu'ouvert à la colonisation depuis 1870, il n'y a pas plus de 4 ou 5 lots pris par des colons.

CANTON HAMILTON

C'est à l'année 1762—c'est-à-dire deux ans après la cession du Canada à l'Angleterre—qu'il faut remonter pour découvrir les traces de la première colonie qui vint s'établir ici.

A cette époque, une douzaine de familles, dont les archives nous ont conservé les noms, occupaient des terres au sud-ouest et au nord-ouest de la rivière. C'étaient : Ambroise Babin, Bourdage, Chs Bujol, père, Chs Bujol, fils, Grégoire Arseneau, Jean Arseneau, capitaine de milice, Jos. Gauthier, J. B. Lavache.

Les premiers octrois réguliers de terres ne datent cependant que de 1766.

En cette année, la Couronne concédait à William Vanfelson 500 acres de terres et une petite île dans la rivière.

Le 16 avril 1766, le gouvernement faisait un autre octroi de 200 acres de terres, au nord de la rivière Bonaventure, à Hugh Finlay, maître de poste de Québec. Ce dernier érigea sur son lot une maison et des magasins.

Par la suite, quelques autres établissements se fondèrent sur le bord de la baie des Chaleurs, mais le mouvement colonisateur en resta là. Il ne s'est porté à l'intérieur que dans ces dernières années.

Ce canton est immense. Il comprend quatorze rangs et s'étend en front le long de la Baie des Chaleurs sur un espace de seize milles. L'étendue des terres disponibles est de 29,000 acres.

Le sol de ce canton rappelle celui du Nord-Ouest et la colonisation a certainement là un beau champ d'exploitation.

La forêt, qui est très riche en cèdre et en épinette est sous licence de coupe de bois depuis un grand nombre d'années, mais elle est encore inexploitée.

Les premiers rangs Est et Ouest sont établis depuis 1856.

En 1845, 2,500 acres de terres comprises dans ces deux rangs, furent concédées à A. D. Bell, mais le gouvernement les racheta en 1872. Il y a maintenant des lots vendus sur les sept ou huit premiers rangs.

La rivière Bonaventure qui sillonne ce canton est parsemée d'îles. On en compte au moins vingt-neuf, la plus grande mesurant 42 acres en superficie, et la plus petite 42 perches. Ces îles sont inoccupées.

CANTON HOPE

Huit rangs et 14,000 acres disponibles.

Les cinq premiers rangs sont en partie établis.

Propre à la culture dans presque toute son étendue.

La paroisse Sainte-Epiphane se trouve dans le premier rang et sur les bords de la baie des Chaleurs.

La population de ce canton est actuellement de 2,165 âmes, et la valeur de la propriété foncière est portée à $148,756.

CANTON COX

C'est un terrain fertile presque partout, boisé en merisier, en érable et en cèdre.

Ce canton compte 14 rangs, mais les six premiers sont en partie colonisés.

Il reste encore 24 ,000 acres à prendre.

L'intéressant village de New-Carlisle est situé en face de ce canton.

Les premières concessions dans ce canton remontent à 1845, mais c'est surtout à partir de 1862 que la colonisation a pris un essor sérieux.

CANTON DE PORT-DANIEL

37,000 acres de terres en vente.

C'est un canton où la colonisation est déjà fort avancée et qui est certainement appelé, à raison de sa situation et de l'excellence de son sol, à un avenir des plus brillants.

Il n'y a encore que les trois premiers rangs qui soient complètement défrichés et occupés, mais il y a un mouvement sérieux pour faire coloniser les trois autres rangs situés en arrière. Depuis quelques mois, une petite colonie, composée de treize familles, s'est installée dans le sixième rang. Un moulin à scie et à bardeau a été construit, et l'on vient d'ouvrir dans ce rang une maison d'école.

Monsieur le curé Gagnon, curé de Port-Daniel, est le principal instigateur de ce mouvement colonisateur, et si nous sommes bien informés, il a recruté dans ces derniers mois, plus de cent colons des paroisses du bas du fleuve, résolus à fonder des établissements tout le long de la rivière Port-Daniel et de ses affluents.

Il est même question d'un syndicat français qui verserait des fonds assez considérables pour accélérer la colonisation canadienne dans ce canton, qui est sans contredit l'un des plus beaux qui bordent la baie des Chaleurs.

Nous souhaitons de tout notre coeur que cette nouvelle soit fondée.

Quoiqu'il en soit de ces projets, il ne fait aucun doute pour nous que Port-Daniel, une fois relié par le chemin de fer qui est déjà rendu à New-Carlisle, et puis pourvu de chemins de colonisation qui font quelque peu défaut dans les parties reculées du canton, devra prendre avant peu une importance considérable.

Il y a encore beaucoup de bois dans ce canton : de l'érable, du merisier, du bouleau, de l'épinette et du cèdre.

Ce canton est encore dans la licence des MM. King, mais il s'y est fait assez peu d'exploitation de bois dans les dernières années.

Les premières concessions régulières dans ce canton datent de 1830. Le major Nicholas Fuchs se fit concéder en 1839, 3287 acres de terres dans les 6e 7e, 8e, 9e, 10e et 11e rangs. En 1851, 1447 acres furent octroyées dans le même canton à un nommé James Hastings.

CANTON MANN

Il y a plus de 20,000 acres de terres à vendre ici.

Ce canton a été ouvert à la colonisation vers 1844.

Les rangs de la rivière Ristigouche et de la rivière du Loup sont en grande partie établis depuis 1845. Ce sont des familles de loyalistes qui ont pris possession de ces terres.

Les autres rangs sont à peu près inoccupés.

L'accès à tous les rangs de ce canton est facilité par des chemins de chantier le long des différents cours d'eau, s'étendant jusqu'à la rivière Escuminac.

La terre est de qualité supérieure presque partout et le bois magnifique. Les essences forestières dominantes sont le merisier et l'érable, mais dans la vallée du ruisseau Harrison, on rencontre en plus de l'orme et du frêne.

C'est dans ce canton que se trouve la réserve des sauvages Micmacs, qui comprend une centaine de familles.

CANTON NEW RICHMOND

Ce canton renferme une population de 2,173 habitants, la plupart d'origine anglaise.

La propriété foncière y était estimée en 1897 à près de $250,000.

Sauf de rares exceptions, les sol de ce canton est excellent. Il est formé de terre jaune sur un fond argileux.

Il ya une quantité considérable de cèdre le long des ruisseaux, mais le pin a disparu.

Tous les lots dans les environs du village de New-Richmond sont occupés, mais il reste encore plus de 25,000 acres à prendre dans les rangs situés en arrière.

Ce canton est traversé par la fameuse rivière Caseapédia que l'on sait contenir des saumons d'un poids qui dépasse parfois cinquante livres.

Les cinq premiers rangs de ce canton comptent des établissements depuis 1830, 1840-1850 et 1860.

Les lots qui restent à vendre sont dans les rangs 6-7-8-9.

CANTON PATAPEDIA

Ce canton, ouvert à la colonisation en 1862 a une étendue de 80,000 acres, d'arpentés.

mais il n'y a encore que cinq rangs

Les trois quarts des terrains sont bien adaptés à la culture.

En 1862, il n'y avait encore que deux colons qui occupaient des lots dans ce canton : John Sharpes,et Benjamin Merrill. A l'heure actuelle, il y a 29 lots vendus dans le 3ième rang et six dans le rang Patapédia. Ce sont des familles, anglaises qui ont pris des lots dans ces deux rangs.

Ce canton est bordé par deux grandes rivières ; la Ristigouche et la Patapédia.

CANTON CARLETON

Le premier rang est complètement établi, et il y a un bon nombre de fermes sur les deuxième et troisième rangs.

Les terres ne sont pas également bonnes dans le canton. Sur le quatrième rang, il y a bon nombre de lots impropres à la culture.

Sur la hauteur des terres et dans la vallée, le bois, petit et pauvre, se compose en grande partie d'épinette et de sapin.

Les rangs 4-5 et 6 sont les seuls qui restent à coloniser.

CANTON ANGERS

Il n'y a encore ici qu'un rang d'arpenté.

Ce canton est très montagneux. On trouve néanmoins d'excellentes terres le long de la rivière Escuménac.

Le cèdre y abonde. Ce canton est ouvert à la colonisation depuis 1890 et il y a à peine seize lots de vendus.

CANTON NOUVELLE

La rivière Nouvelle arrose ce canton qui est quelque peu montueux, mais qui n'en renferme pas moins de bonnes terres.

Il y a une douzaine de rangs dans ce canton et plus de 33,000 acres de terres en vente.

La population de ce canton, en y comprenant la seigneurie de Shoolbred dans lequel elle est enclavée est de 2,200 habitants. La grande majorité est canadienne française.

La seigneurie de Shoolbred comprend plus particulièrement les terres situées sur le bord de la baie des Chaleurs.

La concession de cette seigneurie remonte au 24 juillet 1788. Elle fut octroyée à cette époque à John Shoolbred, marchand de Londres, qui construisit des magasins et des entrepôts sur le bord de la baie des Chaleurs. Elle est passée depuis aux mains de quelques citoyens du Nouveau-Brunswick.

Il y a dans ce canton une fort jolie paroisse désignée sous le vocable de St-Jean l'Evangéliste.

A la pointe de ce canton, il ya un petit bateau à vapeur qui fait quotidiennement le service durant l'été, entre le bassin de Nouvelle et Dalhousie, dans le Nouveau-Brunswick.

La population réunie de Nouvelle et de Shoolbred est de 2,200 personnes.

ROUTES ET PONTS

Il a été dépensé près de $12,000 dans les trois dernières années pour ponts et routes de colonisation dans le comté de Bonaventure.

Nous avons eu en 1895 le pont de la rivière Matapédia dans le premier rang du canton Matapédia et en 1897, $900 ont été accordées pour réparations d'un autre pont situé à l'embouchure de la grande rivière Port-Daniel, entre Port-Daniel Est et Port-Daniel Ouest.

Puis des routes ont été pratiquées en différents temps dans les cantons de Matapédia, de Hope de Cox, d'Hamilton et de Carleton.

La construction du chemin Mercier a aussi rendu certains services à la colonisation. Ce chemin traverse les 4ième et 5ième et partie du 6ième rang de New-Richmond ainsi que les rangs 2-3-4-5-6 et partie du rang 7 de Hamilton.

Le département de la colonisation se propose maintenant d'ouvrir un nouveau chemin qui partira de l'église de St-Alphonse de Caplan, dans le septième rang de Hamilton, et descendra jusqu'à la gare du chemin de fer de la baie des Chaleurs à St-Charles de Caplan.

L'INDUSTRIE FORESTIERE

L'exploitation forestière se fait sur une grande échelle dans ce comté.

C'est aussi l'une des régions les plus fortement boisées de la province, surtout en cèdre, en épinette et en merisier.

Pour peu que l'on parcourt cet immense comté, on est certain de rencontrer dans tous les villages qui bordent la baie des Chaleurs, des moulins en pleine opération.

A Maria, ce sont les moulins de MM. Z. Gagné, et W. Bujold ; à Carleton, celui de M. Mansfield Stewart.

Dans le canton Angers, en arrière de Maria, de grands moulins à scie et à bardeau ont fonctionné jusqu'à ces dernières années, mais la compagnie qui les exploitait ayant liquidé, les moulins ont dû être fermés.

Sur les rives de la Caseapédia, les frères Nadeau ont érigé, il y a quatre ou cinq ans, un établissement des plus importants : scieries, moulins à bardeau et fabrique de cercles de barils.

Tois ou quatre milles plus à l'ouest encore, le long du chemin de fer, se trouvent le moulin à bardeau de M. Sterik, de la Nouvelle-Ecosse, et des scieries appartenant à un syndicat montréalais.

C'est à New-Richmond cependant que sont installées les plus grandes scieries du comté. Elles sont exploitées depuis de longues années déjà par M. Hudson Montgomery, qui charge actuellement, pour son compte quinze à vingt voiliers.

A Bonaventure, M. N. Leblanc gère, pour le compte d'une maison de Québec, des moulins à scie et à bardeau ; à St-Charles de Caplan, il y a les moulins de M. Garant et des frères Brinck, et à Port-Daniel ceux de M. Caldwell.

Il ne se fait pas uniquement du bois de sciage et de bardeau dans ce comté. On prépare encore des quantités énormes de dormants pour le chemin de fer.

Ce commerce de dormants a pris, surtout depuis quelques années, une grande extension. Une dizaine de négociants au moins, de Nouvelle, de Caplan, de Maria, de Bonaventure et d'autres endroits chargent plusieurs vaisseaux, tous les ans, et fournissent, au dire de M. J. C. Langelier, la plus forte partie des dormnats de cèdre qu'emploient les compagnies de chemins de fer de la Nouvelle-Angleterre.

Le cèdre du comté de Bonaventure est très recherché à cause de sa qualité. C'est à ce point que des maisons de Boston et d'autres villes américaines envoient des agents dans ce comté pour y acheter tout ce qu'ils peuvent trouver.

Aujourd'hui que le chemin de fer de la baie des Chaleurs est soudé à l'Intercolonial et se prolonge jusqu'à New Carliste, l'on peut entrevoir une ère d'activité extraordinaire pour le commerce de bois dans cette région.

D'après la statistique officielle, la coupe du bois dans ce comté a donné au gouvernement de Québec en 1898 une recette de près de $24,000.

* * *

Les principales rivières

RIVIERE RISTIGOUCHE. — Une des plus belles et des plus grandes rivières à saumon du monde.

Elle sépare notre province de celle du Nouveau-Brunswick, et débouche dans la Baie des Chaleurs, après avoir suivi un cours de près de 220 milles.

Ses sources se trouvent dans les environs du lac Témiscouata.

L'estuaire de la Ristigouche, à la tête de la Baie des Chaleurs, a trois milles de largeur et neuf brasses de profondeur. La marée se fait sentir dans la rivière jusqu'à vingt-quatre milles, dont dix-huit son navigables pour les plus gros navires océaniques.

Une bonne partie des terres qui bordent cette rivière sont concédées.

Cette rivière est affermée.

RIVIERE MATAPEDIA. — Cette magnifique nappe d'eau qui prend sa source dans le lac Matapédia, arrose les cantons de Milnikek et Matapédia.

RIVIERE ASSEMETQUAGAN.— Traverse une bonne partie du canton Assemetquagan. Cette rivière débouche du côté gauche dans la Matapédia. Elle est renommée pour sa truite.

RIVIERE BONAVENTURE.—Cette grande rivière traverse les cantons

Hamilton et Cox et va se jeter dans la Baie des Chaleurs, à cent milles en amont du village de New-Carlisle.

Le cours de cette rivière est volumineux et sa largeur varie de 70 à 100 verges dans la partie avoisinant son embouchure. Elle reçoit par ses deux rives les eaux de plusieurs affluents considérables, et prend sa source dans la région montagneuse de l'intérieur de la Gaspésie.

Exempte de chûtes, les seuls obstacles qui arrêtent la navigation en canot sont les amas de bois de dérive.

Son cours est de 60 à 70 milles.

Cette rivière est fameuse par le saumon qu'on y prend. Elle a été donnée à bail.

Elle fut concédée pour la première fois en 1697 par Frontenac au Sieur de la Croix avec deux lieues de terre de front, mais en 1785, comme les concessionnaires primitifs n'avaient pas pris possession de leur seigneurie, la Couronne la confisqua. Cette seigneurie se trouve maintenant enclavée dans les cantons de Hamilton et de Cox.

RIVIERE GRANDE CASCAPEDIA.—Elle passe pour la plus belle rivière à saumon de la province. Le syndicat qui l'a affermé paie $6,000 par année pour les droits de pêche, ce qui est déjà respectable.

Cette rivière sort du lac Caseapédia qui se trouve à environ 76 milles, et coule à travers des montagnes dont la beauté grandiose, disent les explorateurs, ne saurait être surpassée.

A deux milles du lac, la largeur de la Caseapédia n'est que de vingt verges, mais un peu plus loin cette largeur augmente jusqu'au point d'atteindre 500 verges à son embouchure.

Le cours de la Caseapédia n'est obstrué par aucune chûte, mais il forme un rapide presque continuel.

De nombreuses îles, couvertes des plus beaux arbres du pays, tels que le frêne, l'orme, l'érable, le merisier blanc et le merisier rouge forment autant de paysages pittoresques.

Cette rivière se jette dans la baie des Chaleurs entre les cantons Maria et New-Richmond.

PETITE RIVIERE CASCAPEDIA.—Coule à l'est et parallèlement à la grande rivière Cascapédia, à une distance de six milles. Elle a source dans les monts Schickshocks et se partage en deux bras à 22 milles de son embouchure dans la Baie des Chaleurs.

Son cours est d'environ 75 milles de longueur et elle est navigable pour les canots.

Cette rivière n'a pas l'importance de la Grande Caseapédia pour la pêche au saumon. mais elle ne laisse point d'avoir encore une certaine valeur.

Tout le canton New-Richmond est sillonné par cette belle rivière.

Dans la branche Est, on remarque de riches épinettières et même une assez grande quantité de pin.

RIVIERE NOUVELLE.—Traverse le canton Nouvelle et se jette dans la Baie des Chaleurs, vis-à-vis de Dalhousie, N. B. Renferme de la belle truite.

RIVIERE ESCUMENAC.—Voisine de la rivière Nouvelle et se jette comme elle dans la Baie des Chaleurs. Cette rivière qui vient des Shickshocks, aux sommets couverts de neige, roule une eau fraîche comme la glace et claire comme le cristal.

La truite y est abondante.

Cette rivière traverse une partie du canton Mann, arrose le haut du canton Nouvelle, pour tomber ensuite dans la Baie des Chaleurs.

Ses principaux affluents sont le Grand Nord, le Petit Nord et le ruisseau Argument.

Les rives de cette rivière et de ses affluents sont bien boisés, surtout en cèdre et en épinette.

RIVIERE PORT DANIEL.—Se jette dans la Baie des Chaleurs à quatre milles de son embouchure.

C'est une rivière considérable qui se scinde en trois bras.

Elle est formée de trois branches qui sont autant de rivières distinctes : la branche du Nord ou rivière du Nord, la rivière du milieu et la rivière de l'Ouest.

Ces trois rivières se déchargent dans la lagune formée par le Barachois de Port Daniel.

Le cours de la rivière est généralement rapide et la profondeur de l'eau est en moyenne de deux à trois pieds. Il n'y a qu'une seule chûte sur la branche principale, et des chûtes plus considérables sur les tributaires.

Le long de la rivière du Nord et de celle du milieu, le bois a été exploité depuis longtemps, mais dans la partie supérieure, il reste encore du beau bois. Les principales essences sont l'épinette, le merisier et le cède.

Dans la rivière de l'Ouest, le pin est plus abondant qu'ailleurs.

L truite et le saumon fréquentent cette rivière.

RUISSEAU MANN.—C'est un tributaire de la rivière Nouvelle. Il prend sa source dans le canton Augers et se décharge dans la rivière Nouvelle à 19 milles de la ligne ouest du canton Angers.

Le cours de cette petite rivière est rapide. Les environs sont boisés d'épinette, de sapin, de cède et de merisier.

Ce ruisseau contient du saumon.

EUGENE ROUILLARD.

La situation à Paris

Paris, 6.—Dès que le premier-ministre Dupuy eut terminé ses remarques, M. de Cassagnac s'est écrié : "Le pays est fatigué de la République. Quant à l'affaire qui a divisé la nation et les familles, elle pèsera lourdement sur vous. Les histoires courantes concernant les mesures que vous vous proposez d'adopter contre les généraux..."

A ce moment, M. Dupuy interrompt M. de Cassagnac en disant : "Il faut un certain courage pour faire ce que nous proposons."

"Oui, pour traduire devant une haute cour votre collègue d'autrefois, riposte M. de Cassagnac. Vous pouvez fermer les cercles, mais la nation s'éveille et elle n'attend que l'homme de la situation." (Applaudissements).

Après une nouvelle discussion, M. Méline et ses partisans ont proposé un ordre du jour approuvant la conduite du gouvernement.

LES POURSUITES CONTRE LE GENERAL MERCIER

Quelques instants avant le vote, M. Denis Cochin, conservateur, a demandé que la lettre du gouvernement relative aux poursuites contre le général Mercier soit communiquée à la chambre.

Le président du conseil a répondu qu'il était très peiné d'être obligé de prendre les mesures qui semblaient nécessaires, puis il a démontré que le procès de M. Déroulède n'avait pas été conduit d'une façon convenable, parce qu'on avait permis à ce dernier de prononcer une longue diatribe contre le président Loubet. A l'égard de l'arrêt de la cour de cassation, lequel indique que quelques personnes ont encouru des responsabilités, dont elles doivent subir les conséquences, une de ces personnes est le lieutenant-colonel du Paty de Clam. Il est ensuite question du général Mercier à propos de la communication des documents secrets au conseil de guerre. Le gouvernement, a ajouté M. Dupuy, a cru qu'il était de son devoir de demander à la chambre de déclarer si des poursuites devaient être intentées. (Grande surexcitation et applaudissements parmi les membres de la gauche).

Le vote a eu lieu ensuite.

Un ordre du jour présenté par M. Néron Bancel et accepté par le gouvernement, stigmatisant les manifestations d'Auteuil et approuvant les déclarations du gouvernement, a été adopté. La première partie de l'ordre du jour a été adoptée par 513 voix contre 32, et la seconde par 326 contre 173.

Au cours d'une vive discussion qui a eu lieu ensuite au sujet des poursuites contre le général Mercier, M. Lasies a fait remarquer que le président du conseil était complice de l'ancien ministre de la guerre, puis il a violemment critiqué ceux qui persécutaient le général Mercier. M. Lasies a dit ensuite que cette façon d'agir avait pour but d'influencer le conseil de guerre de Rennes.

Finalement la chambre par 299 voix contre 238 a décidé de remettre la nomination d'une commission d'enquête sur la conduite du général Mercier, jusqu'à ce que le conseil de guerre de Rennes ait rendu son arrêt.

L'ARRET DE LA COUR DE CASSATION

L'extrême gauche a ensuite demandé que l'arrêt de la cour de cassation soit affiché dans toutes les communes de France. M. Jourde, socialiste, s'est levé et a dit qu'il avait été trompé au sujet de l'affaire Dreyfus et qu'on devait une réparation. Il a ajouté qu'il était surpris que M. Cavaignac ne l'ait pas précédé à la tribune. Ce dernier a aussitôt répliqué : "J'ai déjà accordé une réparation en découvrant et en faisant connaître l'erreur commise."

M. Brisson a dit : "Le cabinet que j'ai présidé a été assez malheureux pour avoir été obligé d'ordonner l'affichage d'un discours qui contenait des déclarations erronées. Je demande à la chambre de voter l'affichage de l'arrêt de la cour de cassation."

Le président du conseil ne s'est pas opposé à l'affichage en question, et la proposition de M. Brisson a été adoptée par 317 voix contre 212. La chambre s'est ensuite ajournée.

Dans les couloirs de la chambre, les députés socialistes et radicaux ont discuté les mesures prises par le cabinet, et ils les ont vivement critiquées. Ces députés demandent la fermeture de tous les cercles royalistes.

Le vote relatif au général Mercier est considéré comme une défaite pour le ministère Dupuy.

DESTITUTION DE L'AVOCAT GENERAL

Paris, 6.—Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. Loubet et ont décidé de destituer M. Lombart, avocat général à la cour d'appel de Paris. Le ministre de la justice, M. Lebret, a aussi été chargé de commencer des poursuites contre M. Tardif, président de la cour d'assises, devant le conseil supérieur de la magistrature, pour la façon dont a été dirigé le procès de MM. Paul Déroulède et Marcel Habert.

Le ministre de la guerre, M. Krantz, a ordonné de commencer des poursuites contre l'ex-commandant Esterhazy pour avoir fait usage de documents secrets appartenant au ministère. Le ministre a aussi donné des instructions pour que des poursuites disciplinaires soient intentées contre le général de Pellieux pour la manière dont il a dirigé le procès Esterhazy.

TRANSFERT DU GENERAL ROGET

Les ministres ont aussi décidé de transférer, de Paris à Orléans, le général Roget, qui commandait les troupes que M. Déroulède a essayé d'emmener au palais de l'Elysée le jour des funérailles de M. Faure.

Le ministre de la justice, M. Lebret, a écrit au président de la chambre des députés, M. Deschanel, pour appeler son attention sur l'allusion faite, dans l'arrêt de la cour de cassation, au général Mercier, qui aurait détourné des documents qui figuraient au dossier du procès Dreyfus, afin que la chambre puisse décider si le général Mercier doit être poursuivi devant le sénat constitué en haute cour de justice pour avoir commis un acte illégal, alors qu'il était ministre de la guerre.

Le cabinet ne prendra aucune décision au sujet des généraux de Boisdeffre et Gonse, avant que l'enquête relative au lieutenant-colonel du Paty de Clam soit terminée.

UNE ENTREVUE AVEC ESTERHAZY

Le "Matin" publie le compte-rendu d'une entrevue avec l'ex-commandant Esterhazy. Au cours de cette entrevue Esterhazy a accusé du Paty de Clam d'avoir mis en sûreté dans la maison de sa belle-mère, à Bruxelles, des documents extraordinaires, qui leur sont favorables à tous deux. Parmi ces documents se trouve un rapport du général Gonse dans lequel il est longuement question des moyens à employer pour protéger Esterhazy. Le correspondant du "Matin" à Bruxelles confirme la déclaration que du Paty de Clam a laissé des documents en la possession de la famille d'Ursel.

Le préfet de police, M. Blanc, a ordonné la fermeture du club Automobile de France, dont le comte de Dion est président. Un commissaire de police s'est rendu au local du club, place de la Concorde, et, après avoir obligé les membres du club à se retirer, il a apposé les scellés sur les portes de ce dernier.

Des mesures énergiques ont été prises pour empêcher les manifestations. Des détachements de gardes républicains à cheval ont été stationnés sur la place de la Concorde dans les rues de l'Elysée et des Tuileries.

LE CALME DE LOUBET

Les journaux radicaux louent le calme dont le président Loubet a fait preuve pendant les manifestations contre lui, à Auteuil. En réponse aux protestations des commissaires des courses d'Auteuil qui lui exprimaient leur indignation au sujet de la conduite de certaines personnes le président a dit : "Vous n'êtes en aucune façon responsables de ce qui s'est passé, et ce qui vous le prouve, c'est que je n'ai aucune animosité contre vous. S'il y avait des courses demain, j'y viendrais. Je suis invité aux courses pour le Grand-Prix, dimanche prochain, et vous pouvez être certains que j'y assisterai."

A son retour à l'Elysée, M. Loubet a dit aux personnes qui l'accompagnaient : "Toute ma famille était opposée à ce que j'accepte la présidence, et je n'ai aucun désir de rester à l'Elysée ; mais, maintenant qu'il est dangereux d'être le chef de l'Etat, mon devoir est tout tracé. Et mes ennemis, si j'en ai, peuvent être convaincus que j'accomplirai ma mission jusqu'au bout."

Sur les 130 personnes arrêtées lors des manifestations contre le président, 43 ont été gardées en prison.

Un grand nombre de personnes se sont rendues à l'Elysée et ont signé leur nom sur le registre des visiteurs. Parmi ceux-ci il y avait beaucoup de sénateurs, de députés, de diplomates et de hauts fonctionnaires.

UNE LETTRE DU COMTE DE CASTELLANE

Le comte de Castellane a écrit à "l'Echo de Paris" une lettre démentant la nouvelle publiée par plusieurs journaux que la comtesse de Castellane s'était mise à la tête de la jeunesse royaliste pendant la manifestation à Auteuil. Dans sa lettre, le comte déclare que sa femme ne fait partie d'aucun club et qu'elle n'a pas quitté son siège pendant les courses. De l'endroit où elle était placée, la comtesse de Castellane ne pouvait même pas voir ce qui se passait autour du président, pendant la manifestation.

M. Guénard, lieutenant de vaisseau, attaché au port de Lorient, a été arrêté. Il est accusé non seulement d'avoir poussé des cris séditieux, mais de voies de fait envers M. Tonny, chef de la police municipale.

Les lieutenants Clonnine et de Kergorieu, qui ont pris part aux manifestations, seront jugés par un conseil de guerre.

Le baron Christiani, l'agresseur du président Loubet, sera formellement accusé d'avoir voulu frapper le chef de l'Etat. On sait maintenant que le président a échappé à une attaque beaucoup plus sérieuse que celle dont il a été l'objet, bien que son calme ait démontré aux spectateurs qu'il ne lui était rien arrivé de grave.

LE COMMANDANT MARCHAND

Le commandant Marchand était attendu hier soir au local de la société des Régimentaires, où on devait lui offrir un album contenant 40,000 signatures, mais le président de la société a annoncé à 9 heures 30 que ni Marchand ni ses compagnons ne viendraient, le gouvernement leur ayant défendu de se rendre à l'invitation de la société.

M. Emile Zola a refusé de recevoir qui que ce soit, excepté ses amis intimes. Il n'y a eu aucune agitation dans la rue de Bruxelles, où il demeure, mais des agents de police ont été postés près de sa résidence.

Le conseil municipal a discuté l'affaire d'Auteuil, et M. Blanc, préfet de police, a annoncé que cinquante des personnes arrêtées seraient poursuivies pour insultes au président.

M. Blanc critique sévèrement la conduite du comte Christiani, qui prétend maintenant qu'il a frappé le président par accident, en essayant de sortir de la mêlée. Le conseil a adopté à l'unanimité une résolution exprimant sa profonde indignation au sujet des manifestations insultantes dont le président avait été l'objet et sa respectueuse sympathie pour M. Loubet, en qui il a confiance.

LE PROCES DES MANIFESTANTS

M. Lemercier, juge d'instruction, a commencé l'interrogatoire des manifestants arrêtés. Dix de ceux-ci, parmi lesquels M. de Panisse Passy, ont été provisoirement remis en liberté.

Environ quinze personnes seront poursuivies pour résistance aux agents de l'autorité. Cette offense est punissable d'un emprisonnement dont le maximum est de cinq ans.

L'accusation contre le comte Christiani est d'avoir assailli un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Un emprisonnement de deux à cinq ans est la peine qui peut être injigée pour cette offense.

ON DEMANDE A LOUBET DE SE RETIRER

Paris, 7.—La "Libre-Parole" déclare que le président Loubet n'a plus autre chose à faire que de se retirer. Les scènes d'hier, dit le journal, ont été une protestation de tous ceux qui ont une âme française et qui méprisent l'écoeurante victoire que les dreyfusistes ont remportée.

"L'Intransigeant" dit que la cour de cassation et le président doivent savoir maintenant combien ils sont devenus impopulaires pendant la campagne en faveur de Dreyfus. Il est facile de s'imaginer, ajoute le journal, à quel accueil Dreyfus peut s'attendre.

M. de Cassagnac dans "L'Autorité" dit que ni le Panama, ni Dreyfus n'ont été en réalité la cause des manifestations. La véritable cause de ces manifestations a été le dégoût que le régime actuel inspire, même aux vrais républicains. Ce que la France demande, c'est un homme de la race de Hughes Capet, ou un Napoléon. Elle espère en la venue de cet homme et elle l'attend.

Au Cap St-Ignace

Cap St-Ignace, 7.—Une grande activité règne dans le port depuis l'ouverture de la navigation. MM. Price font actuellement charger trois steamers dont un est déjà parti avec un chargement complet. De plus, trois barques norvégiennes sont arrivées samedi dernier.

—La descente des billots est terminée et le moulin à scie est en pleine opération, marchant le jour et la nuit.

—Joseph Gendron qui s'est noyé le 7 mai dernier, a été retrouvé ces jours derniers. Il avait une jambe et quatre doigts cassés.

—La manufacture de laine de M. E. Méthot, fonctionne depuis quelques jours.

—La procession du Très-Saint-Sacrement s'est faite ici par un temps superbe. Les magnifiques reposoirs de chez MM. Gamache et Fournier ont fait l'admiration de tous.

En visite dans l'appartement d'un malade.

—Vous avez beaucoup souffert, mon pauvre ami ?

—Je le crois bien...une pneumonie !

—Et d'où diable cela a-t-il pu venir?

—Hélas ! j'ai cherché dans un dictionnaire...ça vient du grec.



CHEMIN DE FER
QUEBEC - CENTRAL

ALLANT AU SUD

EXPRESS pour St-François, Mégantic, Sherbrooke, Portland, Boston, New-York et tous les endroits du Sud. Laisse Québec (traverse) 2.30 p.m., laisse Lévis 2.50 p.m.

ACCOMMODATION pour Beauce Jct. et Sherbrooke, laisse Lévis 7.00 p.m.

MIXTE pour Mégantic et St-François, laisse Lévis 8.15 a.m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS de New-York, Boston, Sherbrooke Mégantic, St-François et tous les endroits du Sud. Arrive à Lévis à 1.20 p.m., arrivé à Québec (traverse) à 1.30. p.m.

ACCOMMODATION de Beauce Jct et Sherbrooke. Arrive à Lévis 7.15 a.m.

MIXTE de Mégantic et St-François. Arrive à Lévis 6.45 p.m.

Les trains circulent tous les jours, le dimanche excepté. Le train d'accommodation laissant Québec Samedi soir, se rendra seulement qu'à Tring Jonc. et continuant pour Sherbrooke Lundi matin.

Chars Pullman attachés à l'Express sans changement de Québec à Springfield via Sherbrooke se raccordant à Sherbrooke avec les Pullman directement pour Boston. Chars dortoirs directement sur l'Express de Québec à Boston.

Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les endroits des Etats-Unis.

Pour autres informations s'adresser à R. M. Stocking, agent de la Cité et du District de chemin de fer Quebec Central, 32, rue St-Louis Québec, ou autres agents de la Compagnie.

FRANK GRUNDY, Agent général. J.H. WALSH, Agent 6g

DECES

Beaumont.—Au faubourg St-Jean, le 31 du courant, à l'âge de 7 ans et 6 mois, Joseph Omer, enfant bien-aimé de P. O. Beaumont, commis-marchand.

Forland.—En cette ville, le 1er juin, à l'âge de 11 mois et 6 jours, Marie Laura Yvonne, enfant bien-aimée de Sévère Forland.

Gagnon.—Hier, au No 67, rue du Pont, âgée de quelques jours seulement, Clara Adrienne, fille de M. Philéas Gagnon, gardien des archives judiciaires.

Paquet.—A St-Angèle de St-Malo, le 1er juin, à l'âge de 9 mois, Marie Evangeline Paquet, fille bien aimée de Le Aurèle Paquet, boucher.

Déry.—A Charlesbourg, le 31 mai, Dlle Marie-Anne Déry, à l'âge de 16 ans et 7 mois, fille de M. Narcisse Déry.

Jobin.—Au Château Richer, le 1er juin, à l'âge de 87 ans et 2 mois, Louis Jobin, époux de Marie Gravel et ancien boulanger.

Lantier.—En cette ville, le 1er juin, des suites d'un accident, Marie Loretta Monica Lantier, fille jumelle du Dr A. A. Lantier, dentiste, à l'âge de 8 ans et 3 mois.

Garneau.—Au faubourg St-Jean, le 1er juin, à l'âge de 82 ans et 3 mois, dame Esther Desrochers, veuve de feu Pascal Garneau.

Derouin.—Le 2 juin, Dlle Caroline Derouin, fille de M. François Derouin, et sœur de M. F. Derouin, de l'Intercolonial.

Hébert.—Ce matin, le 3 juin, à l'Hôpital-Général, à l'âge de 74 ans, dame veuve Philomène Godreau, épouse de feu sieur Elzéar Hébert.

Mercier.—A St-Malo, le 1er juin, à l'âge de 2 ans et 10 mois, Joseph Stanislas Albert, enfant de J. B. Mercier, marchand de bois.

Pleau.—A St Sauveur, le 3 juin, à l'âge de 64 ans, dame veuve Aurelie Leduc, épouse de feu sieur Alexandre Pleau.

Lefebvre.—A St-Sauveur, le 4 juin 1899, à l'âge de 11 mois, Marie Bernadette Armande, enfant bien-aimée de M. Jean Lefebvre.

Huot.—A St-Roch, le 5 juin 1899, à l'âge de 2 mois, Joseph David Armand, enfant de J. Edmond Huot, voyageur de la Compagnie Chimic.

Boyer.—A St-David de l'Aubrivière, à l'âge de quelques jours seulement, Joseph Arthur Olivier, enfant bien aimé de Clément Boyer, cultivateur, ci-devant de Québec.

Turgeon.—Le 6 juin 1899, à l'âge de 54 ans, dame Marie Blanche Zoé Chrétien, épouse de sieur Pierre Turgeon, épicier.

Incendie a St-Roch

Dommages considérables par la fumée et l'eau

Ce matin, vers les 3.30 heures, les pompiers des stations Nos 3, 4 et 5 furent appelés à l'encoignure des rues St-Joseph et Grant, où le feu venait d'éclater dans la vaste bâtisse occupée par MM. P. Gosselin et Cie., marchands détailleurs de marchandises et hardes faites et F. Henry et Cie., fabricants de cadres et libraires, occupant deux vastes magasins.

L'ORIGINE DU FEU

Le feu a été découvert par un jeune enfant de M. L. A. Lagneux, marchand de bois, demeurant au-dessus des magasins Henry.

L'enfant étant suroqué par la fumée dans son berceau s'éveilla et lorsque les parents se levèrent à son appel, ils constatèrent que la maison était remplie d'une fumée dense qui empêchait de circuler, Mme Lagneux s'évanouit même avant d'atteindre l'escalier et dut être transportée au-dehors avec beaucoup de difficultés. On peut se faire une idée du fort volume de fumée qui s'était introduit dans les étages supérieurs par le fait que dans le berceau de l'enfant, l'on aperçoit facilement la trace de son corps et de son petit bras sur la blancheur du drap, tandis que le reste, couvertures et oreillers est jaunie complètement par la fumée Il en est de même dans tous les lits, dans les tiroirs à lingerie ; les bijoux et les argenteries sont aussi noircis et jaunis.

DOMMAGES

M. Lagueux estime ses dommages à plusieurs centaines de piastres, principalement causés par la fumée.

L'étage voisin était occupée par Mme Moffet qui tient une maison de pension et qui asouffert aussi considérablement par la fumée.

Les magasins dans le bas ont éprouvé des pertes sérieuses par le feu, dont la force était si grande à un moment donné que les "plate glass" se sont brisées et les morceaux en ont recouvert le trottoir.

Il y a même grand danger pour la foule d'enfants qui circulent aujourd'hui devant le bloc incendié, que d'autres débris viennent s'abattre sur leurs têtes et la police ferait bien de les éloigner.

Les divers occupants de ces logements et des magasins étaient assurés pour de forts montants qui couvriront probablement les pertes.

Les pompiers ont déployé un grand effort de travail pour empêcher que le feu se communique aux maisons voisines et surtout que l'immense bloc où le feu a originé ne devint la proie complète des flammes.

NOS MARCHES

Samedi, 3 juin.

Il y avait une grande quantité de légumes, ce matin, sur les marchés, et les prix variaient suivant la qualité. Voici les cotes pour autres articles du commerce :

Veau, quartier de derrière, 60 à 75 cts.
Volailles, la couple, 60 cts à $1.00.
Beurre, la livre, 14 à 15 cts.
Oeufs, la douzaine, 13 à 14 cts.
Sucre d'érable, la livre, 8 à 10 cts.
Patates, la poche, 50 cts.

La réception Marchand

50 personnes arrêtées pour avoir crié "A bas l'Angleterre"

Paris, 3.—Parmi les personnes arrêtées, hier, à l'occasion de la réception Marchand, cinquante sont accusés d'avoir crié : "A bas l'Angleterre !" Tout est tranquille aujourd'hui. Les membres de la mission Marchand sont actuellement les hôtes de M. Guillain, et la réception qu'il a donnée en leur honneur, hier, a été des plus brillantes. Le Pavillon de Flore où a eu lieu la réception fait partie des Tuileries, dont une partie est occupée par le bureau des colonies. Les statues de Dupleix et de Louis XIII, depuis longtemps oubliées, avaient été été placées au bas du grand escalier et décorées de fleurs. Parmi les invités on remarquait le prince Henri d'Orléans, le prince Roland Bonaparte, les trois fils de feu le président Carnot.

Bryson, Qué., 3.—La défense dans la cause de Sparling a terminé sa preuve ce matin, et les plaidoyers ont commencé à onze heures. Tessie Steele et sa mère, ont juré que le défunt était très découragé, parce que son père l'avait déshérité.

Enquete du coroner

A LA MORGUE

Ce matin, vers les 9.30 heures, le coroner Dr A. G. Belleau a procédé à l'enquête sur le cadavre du noyé inconnu trouvé le 30 de mai au matin, vers les 4.30 heures, au ponton du quai Richelieu.

Un corps de jurés est ensuite assermenté, composé de MM. Nicolas Clément Burck, choisi comme chef, et Charles Linteau, George Miville Déchêne, John McKibbon, Amable Labbé, François Lafleur, Léandre Grenier, Philéas Pâquet, Edmond Provençal, Hypolite Lavoie, Philippe Larivée et Charles Gingras.

Le premier témoin entendu est le nommé Louis Vincent Cloutier, employé pour MM. Vézina et Moisan, qui dit avoir été appelé pour transporter le cadavre à la morgue.

Il en a pris possession en présence d'un constable et de quelques autres personnes. Le témoin donne ensuite le signalement que nous avons déjà publié. Il croit que c'est le cadavre d'un navigateur. Il produit les articles trouvés sur lui et dit qu'il n'a remarqué aucun indice de la religion que professait le défunt.

M. Louis Martin est ensuite assermenté ; il est regrattier sur le marché Champlain ; vers les 5 heures, à marée basse, mardi, il a été appelé au quai du bateau de l'Ile, par quelqu'un lui disant qu'un noyé était à cet endroit. Il s'y est rendu et a aperçu le cadavre qui fait le sujet de cette enquête, debout et semblant avoir un pied enfoncé dans la vase du fonds. Il l'a recueilli avec un nommé James Watts, à l'aide d'une gaffe et l'a attaché au ponton. Il a paru noyé tout récemment.

Le Dr Etienne Gosselin rend ensuite son témoignage et dit qu'il n'a remarqué aucune marque de violence sur le cadavre et que le cadavre n'a pas dû séjourner plus de deux jours dans l'eau. Il a fait l'examen externe du cadavre et croit que la cause de la mort est l'asphyxie par submersion.

LE VERDICT

D'un accord unanime, d'après ces témoignages, les jurés s'accordent à rendre un vedict de : "Trouvé noyé."

Le chef Pennée, au cours de l'enquête, a produit un télégramme qu'il venait de recevoir, donnant le signalement suivant : les initiales "F. B." sur le bras avec tatouage, représentant une tête de femme et trois doigts coupés à la main droite. Après constatation, rien de cela n'apparaît sur le cadavre présentement à la morgue. Il a été visité par nombre de personnes et n'a pas été identifié ; il sera gardé deux jours encore à la morgue et sera ensuite transporté au charnier du cimetière St-Sauveur, où on le gardera pendant quelques jours avant de l'enterrer.

Plusieurs des jurés ont cru avoir vu cet homme travailler sur les quais au déchargement des navires. On le croit canadien.

NOUVELLES RELIGIEUSES

M. l'abbé Lafrance, qui a été ordonné prêtre dimanche dernier à St-Raymond, a été nommé vicaire à St-Ambroise pour quelques semaines, après quoi il sera transféré au vicariat de Ste-Croix.

M. l'abbé Bureau, ordonné aussi le même jour, a été nommé vicaire à St-Anselme.

DEVASTES PAR UN OURAGAN

PERTES DE VIES ET DE PROPRIETES

Malvern, Iowa, 31.—Un ouragan a dévasté la partie nord-est du comté de Mills hier soir, causant beaucoup de dommages à la propriété. Une jeune fille de 11 ans, enfant de John Rohsburg, a été tué et les autres membres de la famille ont été plus ou moins blessés. Un grand nombre de têtes de bétail ont péri.

Sioux City, Ill., 31.—Le comté de Plymouth a été visité par un ouragan hier soir, et l'on rapporte des dommages considérables.

Lincoln, Ill., 31.—Un ouragan a visité cette région aujourd'hui. On ne mentionne pas de pertes de vie, mais les dommages à la propriété sont considérables.

ON DEMANDE DE L'AIDE

dans une Manufacture de coton, de bons tisserands, fileurs et cardeurs. Ouvrage permanent et bons gages. Dans chaque département il y a de bons ouvriers pour enseigner le métier aux commençants jusqu'à parfaite aptitude.

Des personnes canadiennes pour les moulins canadiens.

MERCHANTS COTTON CO.,
5 avril—20s Montréal

Aux navigateurs

Le département de la Marine et des Pêcheries a donné avis qu'aussitôt qu'il serait possible, après le 1er juin les changements suivants seraient faits dans le posage des bouées depuis Portneuf à Montréal.

Les bouées suivantes seront ajoutées :

Une bouée rouge (nouvelle No 116 Q), vis-à-vis la bouée noire. (Ancienne No 33 à la nouvelle No 117 Q). Cette bouée sera placée 150 pieds au nord de l'alignement des lumières de Batiscan et 11,100 pieds de la lumière d'avant.

2.—Une bouée rouge (nouvelle No 2 C) pour marquer la borne est de la pointe Grandmont. Cette bouée sera placée à 325 pieds au nord de l'alignement de la balise de Champlain et 21,400 pieds en bas de la première balise.

3.—Une bouée noire (nouvelle, No 5 C) pour marquer la borne ouest de la pointe sud de la coupe à travers le Pouillier de Grandmont. Elle sera placée à 150 pieds au sud de l'alignement et à 19,000 plus bas que la première balise de Champlain.

4.—Une bouée noire (nouvelle No 7 C) sur la pointe nord de la batture au-dessus du Pouillier de Grandmont.15,-700 pieds en bas de la balise vis-à-vis Champlain.

5.—Une bouée noire, (nouvelle, No 9 C) sur la pointe nord d'un terrain, 13,600 pieds en bas de la balise vis-à-vis Champlain.

6.—Une bouée noire (nouvelle No 13 C) vis-à-vis la bouée rouge (ancienne, No 42 ; nouvelle, No 14 C) à l'extrémité est de la coupe à travers le Pouillier de Carpentier, 5,300 pieds en bas de la balise vis-à-vis Champlain.

7.—Une bouée rouge (nouvelle No 16 C) vis-à-vis la bouée noire (ancienne No 43 ; nouvelle No 15, C) 3,500 pieds en bas de la balise en face de Champlain.

8.—Une bouée rouge (nouvelle No 116 L) sur la pointe nord du chenal à travers de la batture de l'Ile aux Raisins, à une distance de 5,500 pieds No 69 degrés E de la lumière de l'Ile à la Pierre.

9.—Une bouée rouge (nouvelle No 120 L) à la partie ouest de la même distance 3,000 pieds N. du 79e degré E. du phare de l'Ile à la Pierre.

10.—Une bouée rouge sur le côté sud du récif Népigon (nouvelle No 146 L) 11,000 pieds en haut du phare de l'Ile de Grâce.

11.—Une bouée noire (nouvelle No 17 M) sur le côté est de la courbe Bellmouth en face de la bouée rouge (vieille No 133. Nouvelle No 18 M) 8,500 pieds en bas de la balise, en face de St-Ours.

12.—Une bouée rouge (nouvelle No 38 M) pour marquer le chenal de Contrecoeur, en face de la bouée noire, (vieille No 151 ; nouvelle No 37 M), 19,800 pieds en haut de Contrecoeur, à partir de la première balise de l'alignement en bas de Contrecoeur.

13.—Une bouée rouge (nouvelle No 42 M) pour marquer le chenal de Contrecoeur, en face de la bouée noire (vieille No 153 ; nouvelle No 41 M) 24,100 en haut de Contrecoeur à partir de la première balise de l'alignement en bas de Contrecoeur.

14.—Une bouée rouge (nouvelle No 64 M) pour marquer la traverse de Contrecoeur, 10,300 pieds en bas du phare en face de Contrecoeur.

15.—Une bouée rouge (nouvelle No 48 M.) pour marquer la traverse de Contrecoeur, 9,200 pieds en bas du phare en face de Contrecoeur.

16.—Une bouée rouge (nouvelle No 148 M.) en face de la bouée noire vieille No 186 ; nouvelle No 147 M. 7,000 pieds en bas du phare en face de la Pointe aux Trembles.

Les bouées suivantes, auparavant maintenues, seront changées de position comme suit :

1. Bouée rouge, mouillage de Batiscan (vieille No 35 ; nouvelle No 124 Q) sera déplacée à 1,000 pieds au N. du 33e degré E. de la position montrée sur le tableau du chenal des vaisseaux No 14, et placée sur la partie de la batture en face de la bouée noire (vieille No 34, nouvelle No 123 I).

2. Les autres bouées marquant le mouillage de Batiscan seront, plus tard, transportées aux extrémités du mouillage, s'il est trouvé que la profondeur de l'eau s'étend à une plus grande largeur que celle maintenant marquée par elles.

3. Une bouée noire (ancienne No 39 B ; nouvelle No 5 C) vis-à-vis de la lumière de la Pointe Citrouille, sera transportée en haut du courant pour marquer la borne est de la coupe à travers le Pouillier de Grandmont, 20,750 pieds en bas de la bouée en face de Champlain.

4. Une bouée rouge ancienne No 41 ; nouvelle No 4 C., sera transportée à 300 pieds en haut du courant, en position, à 19,600 pieds en bas de la balise en face de Champlain.

5. Une bouée rouge (ancienne No 87 nouvelle No 150 M), sera transportée en haut du courant, à 700 pieds et en position à 5,500 pieds en bas de la lumière en face de la Pointe aux Trembles.

6. Une bouée noire cylindrique (ancienne No 188 ; nouvelle No 149 M) sera transportée à 4,400 pieds au-dessus de la lumière de l'Ile Ste-Thérèse.

Les bouées suivantes seront à l'avenir des bouées rouges coniques ; celles de la batture Simon, du récif Horseback, du Cap Charles, du Pouillier Rouge et du Cap à la Roche.

Lac St-Pierre.—Les bouées coniques blanches et noires en bouées rondes, blanches et noires.

Cet avis affecte les Nos 2778, 2780, 2783, 2784, 2785, 2787, 2830A et 2830 B de la charte de l'Amirauté.

Les Nos. 2, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 15 et 16 de la charte des Commissaires du Havre de Montréal et le volume 1, 1894, page 337 des pilotes du Saint-Laurent.

INCENDIE

A St-Cyriac, de Chicoutimi, jeudi après-midi, le feu d'un "abatti" s'est communiqué aux granges et étables de M. Lazare Vaillancourt et les a complètement détruites. Deux maisons de cultivateurs ont aussi été détruites.

L'hon. juge Tellier a rendu jugement à Montréal, pour $22,600, dans la cause de Nicholas Connolly contre The Consumers Cordage Co'y.

La cour de cassation

La décision du tribunal

Sera favorable à Dreyfus

Elle proclamerait même son innocence

Paris, 3.—On tient de bonne source que contrairement à ce qui a été annoncé à diverses reprises, les délibérations de la Cour de Cassation dans l'affaire Dreyfus ont eu pour résultat de faire faire à M. Ballot de Beaupré certains changements dans le projet de décret qu'il est actuellement à préparer.

Le nouveau projet sera soumis à la cour, aujourd'hui, et son adption qui ne sera qu'une simple formalité, sera prononcée promptement.

Le décret sera lu avant 2 heures, parce que la cour n'a demandé à M. Ballot de Beaupré que de modifier la partie de son explication qui se rapporte aux raisons qui engagent la cour à annuler la sentence prononcée contre Dreyfus en 1894.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les recommandations du rapporteur ont été acceptées en principe, et qu'aujourd'hui on décrétera simplement un nouveau procès pour Dreyfus devant une nouvelle cour martiale. La cour déterminera l'endroit où siégera cette cour martiale. On parle de Tours, Bourges, Lille et Rennes, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Le décret de la cour va causer beaucoup de surprise, car il est plus énergiquement en faveur de Dreyfus que ne l'était le rapport de M. Ballot de Beaupré. Non seulement il appuiera l'opinion que ni l'écriture ni le papier du bordereau ne peuvent être attribués à Dreyfus, mais il ajoutera formellement un second fait de nature à établir l'innocence du prisonnier, c'est-à-dire rien moins qu'une décision définitive que le fameux document "canaille," qui a été secrètement communiquée à la cour martiale, est absolument inapplicable à Dreyfus.

Le décret ne mentionnera pas la conection possible d'Estehazy avec le bordereau. Hier, les conseillers étaient presque unanimes en faveur de la revision. Il ne s'agissait que de la reddition du décret.

Paris, 3.—La cour de cassation a rendu sa décision aujourd'hui, accordant un nouveau procès au capitaine Dreyfus, devant une cour martiale, qui siègera à Rennes, située à soixante milles de Nantes.

La nouvelle que le colonel Picquart allait être libéré provisoirement, et que des procédures allaient être prises contre le général Mercier ancien ministre de la guerre, n'est pas fondée. La décision sera connue mardi.

Un lézard trouvé dans l'eau de l'aqueduc

Un résident de la rue Dubord a trouvé dans un verre d'eau qu'il allait boire, un animalcule ressemblant à un petit lézard. L'eau provenait de l'aqueduc.

Deroulede en cour

IL VEUT LE RENVERSEMENT DU PARLEMENTARISME

LE PRESIDENT FAIT EVACUER LA SALLE

Paris, 31.—La cause de Déroulède a été continuée aujourd'hui. La cour était bondée de spectateur. Le Procureur-Général a vigoureusement dénoncé les plaidoyers de MM, de Beaurepaire et Mabert, au grand déplaisir de l'auditoire.

Puis, maître Falateuf, a pris la parole au nom de la défense. Vu l'encombrement, la police dût fermer les portes, ce qui causa beaucoup de mécontentement parmi la foule au dehors. Au cours de son plaidoyer, M. *Falateuf*, a lu les critiques des journaux contre les généraux. En entendant cela, Déroulède s'est écrié : "C'est de la trahison !" Le président du tribunal interrompit Déroulède en lui disant : "J'ai été indulgent pour vous. Gardez le silence."

M. Déroulède continua à déclamer, puis se tournant vers le juge : "Arrêtez-moi, fermez-moi la bouche. Car je ne cesserai de travailler au renversement du parlementarisme.

Un grand tumulte s'en suivit. Des bravos éclatèrent de tous côtés et le juge dut faire vider la salle. Un officier des gardes républicaines, conseilla à Déroulède et à Habert, de quitter la cour. Ce dernier, excité, leva sa canne sur l'officier. Tout l'auditoire prit part au tumulte criant : "Vive Déroulède !" "A bas les traîtres" et le conflit continua jusqu'à ce que la police réussit à faire évacuer la cour.

MM. DEROULEDE ET HABERT ACQUITTES

Paris, 31.—MM. Déroulède et Marcel Habert, qui subissaient leur procès devant la cour d'assises, sous l'accusation d'avoir incité les soldats à la révolte, au moment de l'élection du président Loubet, ont été acquittés aujourd'hui.

Somerset, Q., 31.—Une enfant de deux ans et demi, fille de Johnny Michaud, cultivateur de St-Christophe, est tombée dans une chaudière d'eau bouillante, samedi dernier. Elle est morte des suites de cet accident. Le coroner Triganne a été mandé.

Gribouille assiste à une petite soirée intime avec sa fille. Celle-ci, excellente musicienne, est priée de se mettre au piano, mais elle s'y refuse avec obstination.

—Tu as bien fait, lui dit son illustre père, après la fête. Notre aimable amphitryon a, un de ses proches parents qui s'est pendu. Comme le piano est un instrument à cordes, la famille aurait pu voir là une allusion blessante !

FIGURES COUVERTES DE BOUTONS

Quel poison—Mais l'onguent du Dr Agnew est un remède sûr.

Chas. H. Lilly, 412 Avenue Luzerne W. Pittston, Pa., écrit : "Je suis un barbier et rencontre bien des gens ayant des boutons. J'essayai plusieurs prépartions pensant les guérir, mais sans succès jusqu'à ce que j'eus employé l'onguent du Dr Agnew. Dans les dernières semaines je l'ai employé pour trois cas sérieux, et dans chaque cas il a opéré une guérison. Il a fait disparaître tous les boutons et taches et a laissé la peau nette et douce. C'est le plus grand remède pour la peau, dont j'ai entendu parler pour les maladies de la peau.

En vente chez W. Brunet et Cie., et A. Leclerc et Cie., pharmaciens, rue St-Joseph, St-Roch.

DEUX ACCIDENTS

Un peintre, du nom de Plamondon, de St-Sauveur, travaillant à la rallonge de la manufacture Pâquet, à la Pointe-aux-Lièvres, est tombé, jeudi dernier, d'une hauteur de 22 pieds. Il fut relevé sans connaissance et transporté à sa résidence.

Ce matin, l'on nous informe que le malade prend du mieux.

—Hier après-midi, un accident qui a failli avoir des conséquences graves est arrivé sur la rue St-Dominique.

Un jeune enfant traversait la rue lorsqu'arrivait une voiture.

La mère voyant le danger que courait son enfant s'élança pour le sauver, mais elle perdit l'équilibre et tomba sous les pattes de la bête. Un des sabots du cheval l'atteignit à la tête, lui infligeant une assez grave blessure.

Elle n'est cependant pas en danger.